

RAPPORT FINAL

ETUDE SUR LE MARIAGE PRECOCE DANS LA REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN, BURKINA FASO

SEPTEMBRE 2016



**POPULATION
COUNCIL**

Ideas. Evidence. Impact.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
RESUME.....	7
I. PARTIE INTRODUCTIVE	12
1. Contexte et justification	12
2. Objectifs de l'étude	14
3. Résultats attendus	14
II. METHODOLOGIE.....	16
1. Sites d'enquêtes.....	16
2. Population cible de l'étude.....	16
3. Echantillonnage.....	17
4. Techniques et outils de collectes de données	18
5. Collecte des données	19
III. RESULTATS DE L'ETUDE.....	26
1. Caractéristiques de la population enquêtée.....	26
4. Les facteurs favorisant le mariage d'enfants dans la région	40
5. Perceptions sociales et pratiques du mariage : Des stratégies matrimoniales plurielles	47
6. Attitudes et perceptions sociales du mariage d'enfants.....	51
7. Règlement des conflits liés au mariage d'enfants au sein de la communauté	59
8. Vécu des adolescentes mariées d'enfantsment	60
9. Opportunités et besoins identifiés par les adolescent(e)s	70
10. Interventions ou réponses existantes pour mettre fin aux mariages d'enfantss.....	86
11. Propositions de pistes de solutions pour réduire l'ampleur du mariage d'enfants dans la localité.....	88
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	94
1. Conclusion	94
2. Recommandations	95
BIBLIOGRAPHIE.....	98
ANNEXES	99
Annexe 1 : Termes de référence.....	99
Annexe 2 : Liste des sites couverts par la collecte des données quantitatives.....	103

REMERCIEMENTS

Le Population Council adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette étude. Nos remerciements vont particulièrement aux :

- Equipe technique de l'UNFPA pour la coordination de la réalisation de l'étude ;
- Autorités administratives, locales et coutumières de la région de la Boucle du Mouhoun pour leur collaboration permanente ;
- Responsables provinciaux et départementaux qui ont facilité le travail de terrain ;
- Populations des différentes localités visitées pour l'accueil réservé aux personnels de terrain et la disponibilité dont elles ont fait preuve ;
- Agents de terrain (superviseurs, enquêteurs, guides) et de saisie qui ont contribué de façon significative à la réussite de l'opération.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des populations et des zones de dénombrements par province.....	17
Tableau 2: Nombre d'individus éligibles enquêtés et taux de réponses par catégorie.....	20
Tableau 3: Répartition des cibles ayant participées à l'enquête qualitative	21
Tableau 4: Caractéristiques socioéconomiques des ménages enquêtés par provinces.	27
Tableau 5: Caractéristiques sociodémographiques des parents et tuteurs enquêtés selon le sexe.....	28
Tableau 6: Caractéristiques sociodémographiques des filles et garçons enquêtés.....	30
Tableau 7: Distribution des adolescent(e)s enquêté(e)s selon l'instruction et les caractéristiques sociodémographiques.....	31
Tableau 8: Caractéristiques sociodémographiques des adolescentes victimes de mariage d'enfants	36
Tableau 9: Connaissance des conditions légales du mariage par les adolescent(e)s et adultes interrogés	46
Tableau 10: Rôles et normes relatives à leur éventuel mariage dans la famille selon les adolescent(e)s	54
Tableau 11: Perception des parents sur le mariage des adolescent(e)s dans la famille	55
Tableau 12: Personnes ayant pris la décision de l'union des adolescentes qui ont été mariées précocément.	63
Tableau 13: Communication au sein des couples des adolescentes mariées précocément.....	67
Tableau 14: Consentement de l'adolescente victime de mariage d'enfants au premier rapport sexuel avec son conjoint dans le cadre de l'union	69
Tableau 15: Liberté de l'adolescente en union dans son couple	69
Tableau 16: Secteurs d'activité envisagés par les adolescents	73
Tableau 17: Secteurs d'activités envisagés par les adolescentes	74
Tableau 18: Type de formation professionnelle souhaitée par les garçons selon leurs caractéristiques sociodémographiques.....	78
Tableau 19: Distribution des formations professionnelles souhaitées par les filles selon leurs caractéristiques sociodémographiques.....	80
Tableau 20: Nombre de méthodes contraceptives modernes connues par les adolescent(e)s selon leurs caractéristiques sociodémographiques	83

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Proportions de garçons et de filles enquêtés ayant déjà été en union	32
Graphique 2: Ampleur du mariage chez les adolescentes de 13 à 19 ans	33
Graphique 3: Proportion des adolescentes non mariées et des adolescentes	33
Graphique 4: Ampleur du mariage d'enfants par province.....	34
Graphique 5: Age au mariage des adolescentes ayant déjà été en union.....	35
Graphique 6: Répartition des adolescentes victimes de mariage d'enfants selon leur milieu de résidence	37
Graphique 7: Répartition des adolescentes victimes de mariage d'enfants selon leur province de résidence	37
Graphique 8: Répartition des adolescentes victimes de mariage d'enfants selon leur niveau d'instruction	37
Graphique 9: Répartition des adolescentes victimes de mariage d'enfants selon leur ethnie	38
Graphique 10: Répartition des adolescentes victimes de mariage d'enfants selon leur religion.....	39
Graphique 11: Répartition des adolescentes victimes de mariage d'enfants selon leur niveau de vie.....	39
Graphique 12: Perception des adolescentes victimes de mariage d'enfants sur la situation économique de leur ménage.....	40
Graphique 13: Connaissance de l'existence du Code des Personnes et de la Famille par les adolescent(e)s et les parents	45
Graphique 14: Age idéal des garçons et des filles au mariage selon les parents d'adolescents.....	52
Graphique 15: Ages considérés comme précoces pour le mariage des filles selon les parents et les adolescent(e)s.....	52
Graphique 16: Répartition des adolescentes mariées précocément selon le type d'arrangement conclu pour leur mariage.....	61
Graphique 17: Avis des adolescentes mariées précocément sur leur âge d'entrée en union	62
Graphique 18: Proportion des adolescentes mariées précocément ayant participé au choix de leurs conjoints.....	65
Graphique 19: Proportion des adolescentes mariées précocément selon le régime matrimonial	66
Graphique 20: Occupation principale des filles et garçons enquêtés.....	72
Graphique 21: Utilisation de la contraception par les adolescent(e)s sexuellement actifs selon certaines caractéristiques sociodémographiques	84

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de Revenus
CAP	Connaissances Attitudes et Pratiques
CPF	Code des Personnes et de la Famille
EDS	Enquête Démographique et de Santé
INSD	Institut National des Statistiques et de la Démographie
MICS	Multiples Indicators Cluster Survey (Enquête par grappes à indicateurs multiples)
MED	Ministère de l'Economie et du Développement
OBC	Organisation à Base Communautaire
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PF	Planification Familiale
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive
TDR	Termes De Références
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZD	Zone de Dénombrement

RESUME

Au Burkina Faso, les indicateurs socio-économiques pour la population en général et les adolescentes en particulier laissent à désirer. En effet, les conditions difficiles de pauvreté, les risques liés à la santé de la reproduction, le faible niveau de scolarisation, la faible participation des femmes au travail rémunéré et les difficultés d'accès aux services socio-sanitaires compromettent l'épanouissement des femmes, notamment les adolescentes. Ce contexte socio-économique déjà défavorable à la femme est encore aggravé par le phénomène du mariage d'enfants.

En effet, le Burkina Faso fait partie des dix pays africains les plus affectés par le mariage d'enfants: 10% des femmes se sont mariées avant l'âge de 15 ans et 52% des femmes avant l'âge de 18 ans¹. Toutes les régions du pays sont concernées par le phénomène mais à des degrés différents. Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS 2010)², les prévalences du mariage parmi les filles âgées de 15-17 ans vivant en milieu rural étaient de 51% au Sahel contre 25% au Sud-Ouest, 24% à l'Est, 22% dans la Boucle du Mouhoun et 21% dans la région des Cascades.

La présente enquête CAP a été commanditée par l'UNFPA/Burkina pour comprendre les facteurs socio-économiques du mariage d'enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun afin d'y apporter des réponses adéquates. Nous entendons par mariage d'enfants dans cette étude, tout type d'union entre un homme et une femme dont l'un ou les deux conjoints étaient âgés de moins de 18 ans au moment de l'acte.

L'étude a utilisée deux approches complémentaires : qualitative et quantitative. La collecte des données a couvert les six provinces de la région de la Boucle du Mouhoun (Nayala, Balé, Banwa, Kossi, Mouhoun et Sourou). Les cibles touchées par l'enquête sont les adolescents et adolescentes âgés de 13 à 19 ans, les hommes et femmes ayant en charge au moins un(e) adolescent(e) de 10 à 19 ans au moment de l'enquête, les conjoint(e)s d'adolescent(e), les leaders coutumiers et religieux et les représentants d'institutions intervenant sur la problématique.

Au total, 1185 ménages, 539 parents/tuteurs et 673 adolescent(e)s

¹ UNICEF, 2014 : La situation des enfants dans le monde : Réimaginer l'avenir

² Analyse secondaire des données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-BF, 2010)

âgé(e)s de 13 à 19 ans ont été interrogés dans le volet quantitatif. Quant au volet qualitatif, cent quarante-neuf (149) personnes ont pris part aux focus group et 49 personnes aux entretiens individuels approfondis.

Au cours de l'étude, l'ampleur du mariage d'enfants dans la région, le profil des adolescent(e)s marié(e)s précocement, les facteurs favorisant le mariage d'enfants dans la région, les perceptions sociales du mariage en général et du mariage d'enfants en particulier, les perceptions des inconvénients et des avantages des mariages d'enfants, les modes de règlement des conflits, le vécu des adolescentes mariées précocement, et les opportunités et besoins des adolescent(e)s en matière de santé reproductive ainsi que sur le plan de la formation et de l'emploi ont été explorés.

Que retenir ?

☞ **Au niveau de l'ampleur du mariage**

La pratique du mariage d'enfants existe toujours dans la région de la Boucle du Mouhoun. Les résultats montrent que 23% des adolescentes et 2% des adolescents enquêté(e)s ont été concerné(e)s par le mariage d'enfants.

Au niveau provincial, la province de la Kossi avec un taux de 34% est celle qui renferme le

plus d'adolescentes en union au niveau de la région. Ensuite suivent les provinces des Banwa (29%), du Nayala (22%), du Mouhoun (17%), des Balé (7%). La province du Sourou enregistre un taux nul de mariage d'enfants.

☞ **Au niveau du profil des adolescentes victimes de mariage d'enfants**

L'étude s'est intéressée au profil socio-économique des adolescentes concernées par le mariage d'enfants. On constate que les adolescentes ayant été victimes de mariage d'enfants sont majoritairement du milieu rural, non instruites ou de niveau d'instruction primaire, de religion musulmane ou traditionnelle, résidentes des provinces de la Kossi et des Banwa et d'ethnie Bobo et Bwaba.

En effet, les adolescentes non instruites ou ayant un niveau d'étude bas sont plus prédisposées au mariage d'enfants que leurs consœurs ayant un niveau d'instruction plus élevé.

☞ **Au niveau des facteurs favorisant le mariage d'enfants dans la région**

Des facteurs socioculturels, religieux et économiques et la méconnaissance des dispositions légales du mariage au Burkina Faso ont été souvent évoqués par les personnes interrogées pour justifier la persistance des mariages d'enfants dans la région.

Parmi les facteurs socioculturels évoqués, on note surtout la peur des grossesses précoces (source de déshonneur dans la famille) et le désœuvrement des filles. La pauvreté des parents et la recherche de conditions favorables par la fille pour améliorer sa situation et celle de la famille sont également des mobiles cités. On note une méconnaissance quasi générale de l'existence du Code des Personnes et de la Famille par les adolescents (95%) et leurs parents (88%).

☞ **Au niveau des perceptions sociales et pratiques du mariage**

Le mariage constitue un acte d'engagement sacré, positivement apprécié par l'ensemble des enquêtés en ce sens qu'il donne un statut valorisé à la femme et à l'homme dans la société. C'est une pratique ancienne que la communauté perpétue depuis des générations. Il ressort des résultats que les pratiques traditionnelles telles que les échanges de femmes, les dons et le rapt existent toujours dans la région et constituent souvent des facteurs favorisant le mariage d'enfants de la jeune fille.

☞ **Au niveau des attitudes et perceptions sociales du mariage d'enfants**

Il apparaît que les communautés dans la région de la Boucle du Mouhoun sont encore

assez largement favorables à la pratique du mariage d'enfants. Ainsi, pour certains, les conceptions sociales de la précocité du mariage sont relatives au corps de l'adolescente (corps d'enfant, corps de femme, menstrues) et de sa maturité et pour d'autres à l'âge en l'occurrence les enquêtés ayant un niveau scolaire avancé. Pour ceux qui donnent un âge chiffré, la majorité des adultes et des adolescent(e)s interrogé(e)s considèrent qu'un mariage contracté avant 15 ans chez la fille est précoce.

Toutefois, les enquêtés sont conscients des conséquences du mariage d'enfants dont les plus récurrentes sont les grossesses précoces et les complications liées à l'accouchement. Au plan social, il ressort que le mariage d'enfants peut être sources de conflits conjugaux et de divorce en raison du manque d'expérience de la fille ou du garçon à supporter les exigences de la vie de couple du fait de leur immaturité.

Face à la pratique du mariage d'enfants, les voies de recours habituels sont d'ordre communautaire et institutionnel. Les structures de recours sont surtout la police, la gendarmerie, les services de l'action sociale et les mairies. Au niveau des villages, ce sont les conseillers qui sont sollicités. Quant à la médiation familiale ou sociale, ce sont les oncles maternels de l'enfant, les leaders religieux ou coutumiers qui sont sollicités.

☞ **Au niveau du vécu des adolescentes victimes de mariage d'enfants**

Selon les circonstances de l'entrée en union, il ressort qu'un nombre important d'adolescentes mariées interviewées s'est retrouvé dans cette situation suite à la survenue d'une grossesse. Les données quantitatives montrent que 53% des adolescentes en union déclarent que leur mariage a été arrangé sans leur consentement, 11% déclarent qu'elles ont donné leur accord et seulement un tiers d'entre elles (36%) disent avoir librement décidé de se marier. Environ la moitié d'entre elles estiment que leur union était précoce (47%), les autres jugeant convenable d'être mariées à cet âge (53%). Un peu moins de la moitié des adolescentes (44%) concernées par le mariage d'enfants affirment n'avoir pas participé au choix de leur conjoint.

La vie en couple des adolescent(e)s est structurée autour d'un certain nombre de facteurs marqués par de nombreuses responsabilités dans leur foyer, une communication limitée avec le conjoint sur la vie de couple, une faible participation à la prise de décision, une liberté de mouvements entravée, etc.

☞ **Au niveau des opportunités et besoins identifiés par les adolescent(e)s**

Sur le **plan économique**, les opportunités dans la région sont limitées et peu diversifiées. Le secteur agricole est le plus prédominant. Les autres activités pratiquées sont le commerce, la menuiserie, la mécanique, le travail dans les sites d'orpillage. Les besoins exprimés par les adolescent(e)s vont de l'appui financier (l'accès aux microcrédits) à l'accès au matériel de base (matériel agricole, de couture, une retenue d'eau pour le jardinage).

Sur le **plan de l'éducation/formation**, il existe des écoles formelles, des écoles coraniques, des centres d'alphabétisation en langue locale, un centre de promotion sociale destiné aux jeunes non scolarisés. Il ressort que ces offres éducatives ne sont pas toujours accessibles aux adolescent(e)s à cause des contraintes sociales, institutionnelles et économiques. Face à cet état des lieux, les besoins exprimés par les adolescent(e)s vont de l'autonomisation économique à travers des activités génératrices de revenus, la création de centres de formation professionnelle et d'alphabétisation pour les non scolarisé(e)s, la conciliation des horaires de formation aux heures de travail du secteur informel, etc.

Sur le **plan de la santé de la reproduction**, il ressort que des centres de santé publics et privés et des associations offrent des

services de planification familiale à la population générale mais qu'il n'existe pas de services spécifiques et adaptés pour les jeunes. Les limites dans l'accès aux services ou aux prestations de planification familiale évoqués par les adolescent(e)s sont parfois d'ordre financier. En conséquence, ils ont identifié des besoins en matière de planification familiale qui sont entre autres la mise en place de centres de promotion de SR spécifiques pour les jeunes, l'information et la sensibilisation sur la thématique.

Face à cet état des lieux, des interventions/initiatives ont été développées par l'état et ses partenaires pour contribuer à éradiquer la pratique des mariages d'enfants. Les dispositifs mis en place au plan national sont entre autres : i) la Stratégie nationale d'accélération de l'élimination du mariage d'enfants au Burkina Faso (2016-2025) et le plan d'action, ii) la Plate-forme multisectorielle de coordination de l'effort national d'abandon de la pratique du mariage d'enfants, iii) la coalition nationale de lutte contre le mariage d'enfants au Burkina Faso, iv) la loi N° 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des Violences à l'égard des

femmes et des filles et prise en charge des victimes.

Au plan régional, des actions de prévention ou de prise en charge sont menées par les structures étatiques en charge de l'action sociale, de l'éducation, de la santé, de la promotion de la femme, la sécurité, les collectivités locales et des ONGs et associations locales.

Des pistes de solutions ont été proposées par les personnes qui ont participé aux enquêtes pour contribuer à réduire les mariages d'enfants dans la région. Il s'agit entre autre des actions d'information et de sensibilisation, de plaider auprès des décideurs et des leaders d'opinions, de l'éducation et de l'autonomisation des jeunes filles, de la promotion de l'éducation sexuelle et reproductive, de l'accès des adolescent(e)s aux services de SSR, l'amélioration de la réponse globale aux situations de mariages d'enfants, le renforcement des compétences des adolescent(e)s et des acteurs intervenant dans la protection des enfants et ceux de l'administration territoriale/Justice, etc.

I. INTRODUCTION

1. Contexte et justification

Le mariage d'enfants est une violation des droits humains fondamentaux des filles, y compris leur droit de choisir si elles veulent se marier, quand et avec qui elles souhaitent se marier. Plusieurs instruments africains des droits humains condamnent le mariage d'enfants avant l'âge de 18 ans. Ce sont entre autres : La Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant (article 21), le Protocole de la Charte africaine de droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique³ (article 6), la Charte africaine de la jeunesse⁴ (article 8), le protocole de la Communauté de développement d'Afrique australe sur le genre et le développement⁵ (article 8). Le Burkina Faso a ratifié la plupart de ces conventions.

Le mariage d'enfants comprend toute union légale, religieuse ou coutumière impliquant un garçon ou une fille de moins de 18 ans, et tout mariage conclu sans le libre et plein consentement des deux époux⁶. Cette définition s'appuie sur la Convention internationale des droits de l'enfant et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, qui définit l'enfant comme tout être humain âgé de moins de 18 ans. Dans la mesure où aucune personne de moins de 18 ans n'est en mesure de donner son libre et plein consentement, le mariage d'enfants peut être considéré comme un mariage forcé.

Dans la présente étude, tout type de mariage ou toute union entre une fille et un garçon de moins de 18 ans est considéré comme précoce pour se conformer aux conventions internationales relatives aux violences faites aux femmes et aux filles ratifiées par le Burkina Faso et à la définition du mariage d'enfants adoptée par la stratégie nationale d'accélération de l'élimination du mariage précoce au Burkina Faso 2016-2025.

³ Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique. Adopté par la 2ème session ordinaire de la Conférence de l'Union ; Maputo, le 11 juillet 2003

⁴ Charte africaine de la jeunesse ; Adoptée à la Septième Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue le 02 juillet 2006 à Banjul, GAMBIE.

⁵ Protocole de la Communauté de développement d'Afrique australe sur le genre et le développement, 2013

⁶ ICRW-UNICEF : Mariage d'enfants, grossesses précoces et formation de la famille en Afrique de l'Ouest et du Centre,

Le mariage d'enfants prive non seulement les filles du droit de faire leurs propres choix, mais les expose davantage au risque de grossesse précoce, à la violence domestique et aux infections sexuellement transmissibles, et réduit également leur accès à l'éducation et à l'emploi (Bledsoe et al., 1993 ; OMS, 2011 ; UNFPA, 2012a ; Godha et al., 2012).

Dans le monde entier, 720 millions de femmes en vie aujourd'hui ont été mariées avant leur 18^{ème} anniversaire. Environ 15 millions de filles sont mariées chaque année alors qu'elles sont encore des enfants. Toutes les deux secondes, une fille est mariée, avant même d'atteindre la maturité physique ou émotionnelle requise pour devenir épouse ou mère. Le phénomène du mariage des enfants se retrouve dans tous les pays, les cultures, les religions et les ethnies⁷.

Le Burkina Faso n'est pas en reste de cette pratique et on note qu'elle est plus pratiquée en milieu rural qu'en milieu urbain. Le Burkina Faso fait parti des dix pays africains les plus affectés par le mariage d'enfants où 10% des femmes se sont mariées avant l'âge de 15 ans et 52% des femmes avant l'âge de 18 ans⁸. Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS 2010)⁹, les prévalences du mariage parmi les filles âgées de 15-17 ans vivant en milieu rural étaient de 51% dans la région du Sahel contre 25% au Sud-Ouest, 24% à l'Est, 22% dans la Boucle du Mouhoun et 21% dans la région des Cascades.

Au cours des 10 dernières années, le gouvernement burkinabé et ses partenaires au développement ont initié des interventions en lien avec le mariage d'enfants à travers le pays et notamment dans les régions à forte prévalence que sont le Sahel, le Centre-Nord, et l'Est, le Centre Est et les Cascades, pour venir à bout de ce phénomène de mariage d'enfants.

Cependant, force est de reconnaître que malgré ces efforts, le phénomène du mariage d'enfants persiste au Burkina Faso.

La présente enquête CAP vise à mieux appréhender les facteurs socio-économiques du mariage d'enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun afin d'y apporter des réponses adéquates. Les

⁷ Filles Pas Epouses : Rapport annuel 2014

⁸ UNICEF, 2014 : La situation des enfants dans le monde : Réimaginer l'avenir

⁹ Analyse secondaire des données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-BF, 2010)

informations fournies par cette recherche devraient contribuer à combler l'insuffisance de données nécessaires pour mieux appréhender le phénomène dans toutes ses dimensions.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de la présente étude est d'appréhender le phénomène du mariage d'enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun dans toutes ses dimensions (sociologiques, économiques, culturelles, etc.), afin d'y apporter une réponse adéquate et pertinente.

Les **objectifs spécifiques** sont entre autres :

1. Déterminer les niveaux actuels du mariage d'enfants dans la Boucle du Mouhoun ;
2. Dresser un profil sociodémographique et économique des adolescentes vivant déjà en union ;
3. Faire un état des lieux sur les connaissances, perceptions, attitudes et pratiques en matière de mariage dans la région de la Boucle du Mouhoun ;
4. Analyser le vécu des adolescents et adolescentes victimes de mariage d'enfants, y compris leur contexte social et familial ;
5. Evaluer les besoins des adolescents et adolescentes en termes d'opportunités économiques, d'éducation et d'accès aux solutions de planning familial et autres services en matière de santé sexuelle et reproductive ;
6. Identifier les interventions ou pistes de réponses proposées par les autorités administratives, sociales, éducatives, sanitaires, traditionnelles et religieuses, les parents, les adolescent(e)s qui contribueraient à réduire l'ampleur du phénomène du mariage d'enfants.

3. Résultats attendus

Pour permettre une meilleure compréhension du mariage d'enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun, les résultats attendus sont les suivants :

1. Les niveaux actuels de mariage d'enfants dans la région sont connus ;
2. Le profil sociodémographique et économique d'adolescentes mariées ou à risque de mariage, est connu ;
3. L'ampleur du mariage d'enfants est déterminée dans la région de la Boucle du Mouhoun ;

4. Les facteurs favorisant le mariage d'enfants sont connus ;
5. Un état des lieux sur les connaissances, attitudes, pratiques et perceptions en matière de mariage d'enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun est fait ;
6. Le contexte social et familial des adolescentes victimes de mariage d'enfants est décrit et leur vécu analysé ;
7. Les besoins des adolescent(e)s en termes d'opportunités économiques, d'éducation et de santé sexuelle et de la reproduction sont identifiés ;
8. Des axes d'interventions et des stratégies pertinentes y compris des pratiques communautaires respectueuses des droits sont identifiées pour satisfaire les besoins des adolescent(e)s, des conjoint(e)s et des familles et pour contribuer à réduire l'ampleur du mariage d'enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun.

II. METHODOLOGIE

1. Sites d'enquêtes

La collecte des données quantitative a été effectuée dans les milieux urbains et ruraux des six provinces de la région de la Boucle du Mouhoun (Nayala, Balé, Banwa, Kossi, Mouhoun et Sourou). La liste des sites couverts par la collecte des données quantitatives est jointe en Annexe 2.

Il faut noter que, pour ce qui est de l'enquête qualitative, un choix raisonné de sites a été effectué pour permettre le recrutement des enquêtés selon les critères d'échantillonnage retenus. Le souci était également de saisir au maximum les éventuelles disparités culturelles parmi les facteurs sociaux qui favorisent les mariages d'enfants. Pour ce faire, le volet qualitatif de l'enquête a été réalisé dans les provinces des Balé, Banwa et du Nayala. Ce choix a été opéré en tenant compte des similitudes culturelles entre respectivement les provinces du Sourou et du Nayala, celles des Balé et du Mouhoun et celles de la Kossi et des Banwa.

Dans chaque province, une commune urbaine et une commune rurale ont été retenues pour la collecte des données qualitatives. Ainsi dans les Balé, Boromo et Bana ont été couverts, Solenzo et Tansila dans les Banwa, Gassan et Toma dans le Nayala.

2. Population cible de l'étude

Les cibles primaires de l'étude ont été, d'une part, les adolescents et adolescentes âgé(e)s de 13 à 19 ans et d'autre part, les hommes et femmes ayant en charge au moins un(e) adolescent(e) de 10 à 19 ans au moment de l'enquête. Ces cibles ont été concernées par les deux volets de l'étude. En outre, le volet qualitatif a également touché des cibles secondaires, à savoir des conjoint(e)s d'adolescent(e) et des personnes ressources en matière de mariage d'enfants: leaders coutumiers et religieux, responsables/représentants d'institutions actives dans le domaine.

3. Echantillonnage

L'étude a eu recours à un échantillonnage aléatoire pour le volet quantitatif et raisonné pour le volet qualitatif.

Pour le volet quantitatif, l'échantillonnage a été effectué de manière à obtenir des données représentatives au niveau régional, provincial et des milieux de résidence. Tout comme lors de l'EDS-MICS 2010 dans la région de la Boucle du Mouhoun, 48 zones de dénombrement (ZD) ont été sélectionnées pour l'ensemble de la région. Un tirage systématique des ZD à probabilité proportionnelle à la taille a été effectué à partir de la base de sondage du RGPH 2006 (tableau 1). Environ 25% des 48 grappes de l'échantillon ont été tirées en milieu urbain (soit deux grappes urbaines par province). Les autres ZD ont été tirées dans les zones rurales.

Tableau 1 : Répartition des populations et des zones de dénombrements par province

Provinces	Population en 2015		ZD		
	Effectif	Pourcentage	Urbain	Rural	Total
Bale	272 634	14,97	2	5	7
Banwa	342 288	18,80	2	7	9
Kossi	349 245	19,18	2	7	9
Mouhoun	379 168	20,82	2	7	9
Nayala	204 332	11,22	2	5	7
Sourou	273 392	15,01	2	5	7
TOTAL	1821059	100	12	36	48

Source : EDS-MICS 2010

Dans un second temps, 1200 ménages ont été tirés de façon aléatoire dans les 48 ZD sélectionnées à raison de 25 ménages par ZD. Ensuite, tout(e)s les adolescent(e)s âgé(e)s de 13 à 19 ans dans les ménages sélectionnés ont été identifiés comme étant éligibles pour l'administration du questionnaire adolescent. Enfin, au sein des ménages qui avaient au moins un(e) adolescent(e) éligible, un parent ou tuteur (de sexe masculin ou féminin) d'adolescent éligible a été sélectionné pour l'administration du questionnaire parent. Dans le choix des parents éligibles, l'équipe a veillé à alterner le sexe des parents sélectionnés de manière à obtenir des effectifs assez importants d'adultes des deux sexes aux différents niveaux de l'analyse.

Pour le volet qualitatif, le choix des cibles a été effectué de façon raisonnée (adolescent(e)s, parents, leaders d'opinions...) au moyen d'un échantillonnage par quota. Les critères d'identification des adolescents ont été l'âge, le sexe et le statut matrimonial. Pour les parents,

les critères ont porté sur le sexe, le fait d'avoir en charge un(e) adolescent(e). Enfin, les leaders d'opinions ont été sélectionnés en fonction de leurs responsabilités et influences dans la communauté et la connaissance sur la problématique. Des entretiens individuels et de groupes avec des cibles identifiées ont été menés afin d'appréhender leurs connaissances, attitudes et pratiques en matière de mariage d'enfants dans la Boucle du Mouhoun.

4. Techniques et outils de collectes de données

Conformément à l'approche mixte (quantitative et qualitative) de l'étude, les outils suivants ont été utilisés pour la collecte des données :

La collecte de données quantitatives a été réalisée au moyen de trois questionnaires :

- Le **questionnaire ménage** : son but a essentiellement été de collecter des informations sur les membres, les biens et les conditions de vie du ménage. Il a été aussi utilisé pour identifier les adolescent(e)s éligibles ainsi que leurs parents/tuteurs.
- Le **questionnaire adolescent(e)s** : Il a permis de collecter des informations sur les adolescent(e)s, leur état matrimonial, leur profil sociodémographique et économique, leurs connaissances des dispositions juridiques en ce qui concerne les mariages, leurs attentes et besoins en termes d'emploi, de formation professionnelle, d'éducation et d'accès aux informations de planning familial et autres services de santé sexuelle et reproductive. Il contient également des questions sur les facteurs de risques du mariage d'enfants.
- Le **questionnaire parent** : Il a porté sur les connaissances, perceptions, attitudes et pratiques des adultes interrogés à propos du mariage d'enfants. Le vécu de ces derniers en matière de mariage a également été investigué.

La collecte de données qualitatives a été réalisée au moyen de trois types de guides adaptés aux différents publics cibles : des guides d'entretien individuel semi-structuré, des guides de focus groups et des guides d'entretien approfondi (récits de vie).

Il faut souligner que, conformément aux dispositions éthiques de l'étude, tous les outils de collecte étaient assortis de formulaires permettant de recueillir le consentement éclairé des répondants

avant l'administration de l'outil. Pour les adolescent(e)s mineur(e)s, le consentement des parents/tuteurs a été en plus sollicité avant qu'ils/elles ne prennent part à l'entretien.

La revue documentaire a été réalisée à partir des documents de politique et de stratégie des différents départements ministériels axés sur les mariages d'enfants (perceptions du mariage d'enfants, scolarisation, planning familial, etc.). D'autres ouvrages généraux ont été consultés pour comprendre le phénomène social du mariage d'enfants.

5. Collecte des données

La formation des enquêteurs et la collecte des données ont été réalisées en mars et avril 2016.

5.1. Formation des enquêteurs

Les enquêteurs (trices) ont été formés pendant quatre (04) jours sur les aspects relatifs à la méthodologie de la collecte des données, à la cartographie des sites d'enquêtes et à l'administration des outils de collecte en langues locales. La formation des enquêteurs a également porté sur les aspects d'éthique et la confidentialité des données et sur la courtoisie envers les personnes à interroger. Des méthodes participatives telles que les brainstormings, les jeux de rôles et les lectures commentées ont été utilisées.

Au cours de la formation, un pré-test des outils de collecte a été réalisé dans la ville de Ouagadougou auprès d'enquêtés recrutés par les enquêteurs. Le débriefing qui a suivi a permis d'affiner la méthodologie de collecte des données (usage de termes en langue locale, répétition des questions posées), d'évaluer le temps moyen d'administration des outils et de les améliorer. A l'issue de la formation, une sélection des agents de collecte a été effectuée en tenant compte des performances réalisées par les agents lors du prétest des outils. Par la suite, 8 équipes de 3 membres (un chef d'équipe et deux agents) ont été constituées pour la collecte des données quantitatives et 3 équipes de 4 membres pour la collecte des données qualitatives. Ces équipes ont été réparties de manière à disposer d'agents des deux sexes, cela dans le souci que les outils soient, autant que possible, administrés par des personnes du même sexe que les enquêtés.

5.2. Déroulement de la collecte des données

Pour le volet quantitatif, chaque équipe s'est vue attribuer six (06) ZD à enquêter. Au niveau de chaque ZD, dans un premier temps, l'équipe a procédé à l'énumération des ménages à l'aide d'une fiche d'énumération. Après l'énumération, le chef d'équipe a procédé au calcul du pas de tirage et au tirage des 25 ménages à enquêter et les a attribués aux agents. Les agents se sont rendus ensuite dans les ménages et ont administré en premier lieu le formulaire de consentement pour l'enquête et le questionnaire ménage au Chef du ménage ou à un adulte en cas d'absence de ce dernier. Dans un second temps, il a identifié les adolescent(e)s éligibles et a choisi également un parent pour l'enquête. La dernière étape a consisté à l'administration des consentements individuels et des questionnaires aux personnes éligibles du ménage.

A l'issue de la collecte des données, le résultat suivant a été obtenu (tableau 2):

Tableau 2: Nombre d'individus éligibles enquêtés et taux de réponses par catégorie

Type de questionnaire	Eligibles		Taux de réponse (%)	Total
	Enquêtés	Non enquêtés		
Ménages	1185	15	98,8	1200
Parents	550	43	92,7	593
Adolescent(e)s	673	31	95,6	704

Les taux de réponses obtenus au niveau des différentes catégories d'individus éligibles vont de 93% pour les parents à 96% pour les adolescent(e)s et 99% pour les ménages. Les non réponses, liées à l'indisponibilité de certains répondants, restent dans des limites acceptables.

Pour le volet qualitatif, au total, 16 focus groups ont été réalisés avec des adolescents et adolescentes marié(e)s ou non marié(e)s, des pères et mères d'adolescent(e)s marié(e)s. Chaque focus group était réalisé de façon homogène avec au moins 10 personnes, à savoir des pères ou des mères d'adolescent(e)s, des adolescentes ou adolescents. Au total, cent quarante-neuf (149) personnes ont pris part aux focus groups dont 82 de sexe féminin et 67 de sexe masculin.

Au total, 49 entretiens individuels (23 femmes et 26 hommes) ont été réalisés. Ils ont concerné des adolescents et adolescentes marié(e)s et non marié(e)s, des pères et mères d'adolescent(e)s, des conjoints d'adolescent(e)s, des autorités locales intervenant sur la problématique et des

leaders d'opinion. Enfin, six (06) récits de vie ont été réalisés avec des adolescentes ayant échappé ou victimes du mariage d'enfants.

Les entretiens individuels et les focus groups se sont déroulés en milieu rural et urbain. Cela a permis de diversifier les discours des acteurs interrogés selon leurs statuts et positions sociales.

Tableau 3: Répartition des cibles ayant participées à l'enquête qualitative

Provinces/Groupes cibles	BALE		BANWA		NAYALA		TOTAL
	Boromo	Bana	Solenzo	Tansila	Gassan	Toma	
Focus groups							
Adolescent(e)s marié(e)s	1	1		1		1	4
Adolescent(e)s non marié(e)s		1	1		1	1	4
Pères d'adolescent (e)s	1		1	1	1		4
Mères d'adolescent (e)s		1	1	1		1	4
Total	2	3	3	3	2	3	16
Entretiens individuels							
Adolescent(e)s marié(e)s y compris récit de vie	1	1	1	1	1	1	6
Adolescent(e)s Célibataires	1	1	1	1	1	1	6
Mères d'adolescent(e)s marié(e)s	1	1	1	1	1	1	6
Pères d'adolescent(e)s marié(e)s	1	1	1	1	1	1	6
Conjoint(e)s d'adolescent(e)s	1	1	1	1	1	1	6
Les leaders d'opinions (Imam, Curé, Pasteur, Catéchiste, Chef de village)	1	1	1	1	1	1	6
Autorités locales /personnes ressources (éducation, action sociale, justice, association jeunesse, CVD, Mairie)	1	2	1	1	1	1	7
Récits de vie (adolescentes ayant échappées ou victimes du mariage d'enfants)	1	1	2		2		6
Total	8	9	9	7	9	7	49

Les entretiens individuels ont eu lieu dans les domiciles de certains enquêtés ou dans des espaces publics selon le choix de l'enquêté. Les focus groups ont été animés dans des espaces publics. Tous les entretiens individuels et en groupes ont été enregistrés.

Une supervision a été réalisée auprès des différentes équipes du 1er au 3 avril. Elle a permis de se rendre compte de l'état d'avancement des travaux de collecte, de trouver des solutions aux problèmes rencontrés, de compléter l'approvisionnement des équipes en supports de collecte et de rapporter les questionnaires validés afin de commencer la saisie.

5.3. Traitement et analyse des données

La saisie des données quantitatives a été réalisée à l'aide du logiciel Epidata du 10 au 20 avril 2016. Les données saisies ont été par la suite transférées dans le logiciel STATA pour leur exploitation.

Les données de l'enquête qualitative ont fait l'objet de transcription des enregistrements audio, de dépouillements manuels et d'une analyse du contenu.

5.4. Considérations éthiques

Le protocole de l'étude a été examiné par le Comité d'éthique institutionnel de Population Council qui a émis un avis favorable. Pour des raisons éthiques liées à la sensibilité des thèmes abordés par l'étude (sexualité, violence,...) le comité d'éthique a recommandé d'exclure les adolescent(e)s de 10 à 12 ans. En effet, poser des questions sensibles à ce public pourrait les affecter sur le plan émotionnel. De plus, compte tenu de leur jeune âge, ils éprouveraient des difficultés à répondre aux questions. Toutefois, pour avoir des informations sur la catégorie des 10-12 ans, des questions rétroactives ont été incluses dans le questionnaire pour comprendre les expériences et le vécu des interviewés à cet âge.

Une attention particulière a été accordée à l'obtention du consentement éclairé des enquêtés avant l'administration des outils de collecte et à la confidentialité des données.

L'utilisation du dictaphone pour l'enregistrement des entretiens (individuels et de groupes) a été également soumise au consentement préalable des enquêté(e)s et des parents/tuteurs.

5.5. Difficultés et limites de l'étude

Un certain nombre de difficultés ont été rencontrées par les équipes de collecte :

- ⇒ La participation aux discussions dans les focus groups a connu parfois quelques réticences chez certaines personnes quant à la prise de parole en rapport à la hiérarchie générationnelle (le plus âgé et ainsi de suite). Des stratégies de communication ont été adoptées par les enquêteurs pour y faire face et mettre à l'aise les enquêtés concernés.
- ⇒ Il a été difficile de trouver certaines cibles pour les focus groups, notamment les adolescents de 13 à 19 ans en union. Cela tend à confirmer le fait que le mariage d'enfants touche beaucoup plus les jeunes filles que les garçons dans la région de la Boucle du Mouhoun.
- ⇒ Des faux éligibles ont été recensés par erreur dans certains ménages (adolescentes et adolescents qui résidaient en réalité ailleurs pour des raisons scolaires, ou dont l'âge donné

lors du remplissage du questionnaire ménage n'était pas correct). Ces cas ont été identifiés lors des contrôles effectués par les chefs d'équipe et ont été exclus de l'étude.

- ⇒ Les équipes ont noté une absence générale des adolescentes des ménages dans certaines localités, notamment dans les communes rurales de Djibasso et Barany, dans la province de la Kossi et des localités de Tougan. Renseignements pris, il est ressorti que le phénomène d'exode rural saisonnier des adolescentes (migration en ville pour travailler comme aide-ménagères afin de constituer leur trousseau de mariage) est très important dans ces localités. De ce fait, les effectifs d'adolescentes enquêtées étaient particulièrement faibles dans ces localités.
- ⇒ Les équipes se sont également heurtées à l'indisponibilité des adolescent(e)s scolarisé(e)s dans la journée. De nombreuses interviews d'adolescent(e)s ont donc dû être réalisées tard le soir ou durant les weekends dans les ménages, ou au sein des établissements scolaires avec l'aval des enseignants. Ces situations ont ralenti la progression normale des équipes dans les différentes ZD.

5.6. Définition des concepts clés

Certains concepts utilisés étant polysémiques, il convient de préciser les dimensions prises en compte dans la présente étude.

Le mariage : Selon l'Article 238 du Code des Personnes et de la Famille du Burkina Faso, « le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme, régie par les dispositions du présent code. Il ne peut être dissout que par la mort de l'un des époux ou par le divorce légalement prononcé ».

Le mariage ne peut être contracté qu'entre un homme âgé de plus de vingt ans et une femme de plus de dix-sept ans, sauf dispense d'âge accordée pour motif grave par le tribunal civil. Cette

dispense d'âge ne peut être accordée en aucun cas pour un homme ayant moins de dix-huit ans et une femme ayant moins de quinze ans. Article 238. ¹⁰

Toutefois, dans la présente étude, nous entendons par **mariage** toute union conjugale entre un homme et une femme, qu'il s'agisse du mariage civil, du mariage coutumier, du mariage religieux et les unions libres.

Enfant : Selon la Convention relative aux Droits de l'Enfant¹¹ et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant¹², l'enfant est un être humain âgé de moins de 18 ans. Nous considérons la même définition de l'enfant dans la présente étude.

Mariage d'enfants: Pour se conformer à la Convention internationale des droits de l'enfant et à la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, nous entendons par mariage d'enfants dans cette étude, tout type d'union entre un homme et une femme dont l'un ou les deux conjoints sont âgés de moins de 18 ans au moment de l'acte.

Adolescent(e) : Selon l'OMS, est considéré comme adolescent(e) tout garçon ou toute fille dont l'âge est compris entre 10 et 19 ans.

Adolescent(e) marié(e) : Dans cette étude la notion d'adolescent(e) marié(e) désigne toute personne (fille ou garçon) dont l'âge est compris entre 10-19 ans et vivant en union conjugale quel que soit le type d'union.

Adolescent(e) à risque de mariage d'enfants : Est considéré comme adolescent(e) à risque de mariage d'enfants tout adolescent(e) susceptible d'être victime d'une union avant l'âge de 18 ans.

Le terme « communauté » renvoie à plusieurs définitions. Il y a la dimension géographique, la dimension relationnelle avec des intérêts en jeu et la dimension culturelle (Lerondeau, 2001)¹³.

¹⁰ Codes des Personnes et de la Famille, Burkina Faso, Articles 237 et 238.

¹¹ Article 1 : « Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable », Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en novembre 1989.

¹² Article 2: Définition de l'enfant- « Aux termes de la présente Charte, on entend par 'Enfant' tout être humain âgé de moins de 18 ans », Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, adoptée en juillet 1990.

¹³ Lerondeau, S. (2001). Diagnostic de santé communautaire sur un réseau d'éducation prioritaire. Marseille: Université de Provence AIX – Marseille I. 59 p.

Dans cette étude, la référence est faite à la dimension géographique correspondant à l'appartenance à un territoire bien déterminé qui est la région de la Boucle du Mouhoun bien que constituée par une diversité ethnoculturelle. La communauté est décrite comme un groupe dont les membres sont liés à des degrés variables par des caractéristiques économiques, sociales et culturelles communes, ainsi que par des intérêts et aspirations communs (Fassin, 1986)¹⁴,

Selon l'EDS, le **ménage** est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble dans la même maison ou concession, partageant les mêmes ressources et mangeant ensembles. Cette définition du ménage est utilisée dans la présente étude.

¹⁴ Fassin D, E Jeannée et al, 1986, « Les enjeux sociaux de la participation communautaire. Les comités de santé à Pikine (sénégal) », Sciences Sociales et Santé - vol. IV - no 3-4 – PP 205-221

III. RESULTATS DE L'ETUDE

Les résultats de l'étude sont présentés en onze points: les profils sociodémographiques des ménages et populations enquêtées, l'ampleur du mariage dans la région, le profil des adolescent(e)s marié(e)s précocément, les facteurs favorisant le mariage d'enfants dans la région, les perceptions sociales du mariage en général et du mariage d'enfants en particulier, les perceptions des inconvénients et des avantages des mariages d'enfants, les modes de règlement des conflits, le vécu des adolescentes mariées précocément, et les opportunités et besoins des adolescents en matière de santé reproductive ainsi que sur le plan de la formation et de l'emploi. Enfin, deux parties sont consacrées aux interventions existantes et aux pistes de solutions pour réduire l'ampleur du mariage d'enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun.

1. Caractéristiques de la population enquêtée

L'étude a été réalisée auprès de 1185 ménages, 550 parents (354 hommes et 196 femmes) et 673 adolescents (369 garçons et 304 filles). Leurs caractéristiques sociodémographiques sont présentées dans les sections qui suivent.

1.1. Les ménages

Cette enquête a permis d'obtenir les caractéristiques sociodémographiques de chaque membre du ménage. Les informations collectées sur leurs biens et avoirs ont permis de créer un indice de niveau de vie et de classer les ménages en quintiles de niveau de vie en distinguant cinq niveaux : 1-plus bas, 2-bas, 3-moyen, 4-élevé et 5-plus élevé.

Le Tableau 4 présente la répartition des ménages enquêtés par niveau de bien-être économique en fonction du milieu de résidence, du sexe du chef de ménage, de la taille du ménage et de la province de résidence.

Tableau 4: Caractéristiques socioéconomiques des ménages enquêtés par provinces.

Caractéristiques	Ensemble		Pourcentages par province					
	Effectifs	Pourcentage	Balé (n=175)	Banwa (n=225)	Kossi (n=217)	Mouhoun (n=219)	Nayala (n=175)	Sourou (n=174)
Sexe du Chef Ménage								
Masculin	1076	90,76	86,21	94,97	93,99	88,55	91,95	88,11
Féminin	109	9,24	13,79	5,03	6,01	11,45	8,05	11,89
Age du Chef de Ménage								
Moins de 30 ans	227	19,17	15,76	18,44	24,57	22,34	10,54	18,46
30 à 39 ans	305	25,72	29,81	21,88	26,23	26,37	31,02	21,17
40 à 49 ans	257	21,65	22,9	20,66	20,75	17,87	21,78	27,25
50 à 59 ans	205	17,27	16,63	23,64	13,92	16,99	10,98	17,96
60 ans et plus	192	16,19	14,9	15,39	14,52	16,43	25,68	15,17
Taille du ménage								
moins de 4 membres	282	23,78	28,01	19,32	28,43	23,46	18,07	22,05
4 à 6 membres	507	42,76	50,34	44,33	46,11	32,83	43,64	37,72
7 membres ou plus	397	33,46	21,65	36,35	25,46	43,71	38,29	40,23
Milieu de résidence								
urbain	100	8,48	8,46	7,37	8,84	10,61	9,79	6,15
rural	1.085	91,52	91,54	92,63	91,16	89,39	90,21	93,85
Religion du Chef de Ménage								
Musulman	754	63,6	61,29	53,35	64,82	75,16	73,68	59,05
Catholique	208	17,53	13,13	12,72	19,42	12,13	22,53	30,87
Protestant	49	4,14	2,25	1,44	3,37	7,98	2,41	7,87
Animiste	174	14,72	23,33	32,49	12,39	4,73	1,39	2,21
Ethnie du Chef de Ménage								
Mossi	288	24,32	38,39	32,38	6,16	15,84	55,46	11,42
Dafing	214	18,05	18,84	4,34	29,65	39,35	5,51	1,94
Bwaba	113	9,54	14,47	6,57	23,88	3,98	0,18	-
Bobo	178	15,03	11,01	40,97	8,43	16,66	-	-
Samo	190	16,06	0,15	9,66	3,8	1,88	17,42	79,03
Fulfuldé/peul	99	8,33	1,81	3,73	23,73	7,13	1,59	7,38
Dioula	1	0,1	0,19	-	0,23	-	-	0,11
Autre	101	8,56	15,13	2,36	4,11	15,16	19,84	0,11
Quintiles de niveau de vie								
Le plus bas	283	23,84	16,97	14,27	35,99	18,82	16,84	39,63
Bas	261	22,04	27,01	26,51	22,7	16,96	15,49	18,68
Moyen	248	20,92	16,11	23,51	20,31	25,46	24,14	16,76
Elevé	242	20,39	19,38	21,62	14,87	26,81	26,57	16,03
Le plus élevé	152	12,81	20,54	14,09	6,13	11,96	16,97	8,9
Total	1185	100	100	100	100	100	100	100

Sur les 1185 ménages enquêtés, 92% résident en milieu rural et 8% en milieu urbain. Seulement 9% d'entre eux sont dirigés par des femmes. La majorité des ménages (76%) est composée d'au moins quatre personnes. Les chefs de ménage sont à majorité musulmans (64%), suivis des catholiques (17%). Les animistes viennent en troisième position (15%) avant les protestants (4%). La tendance reste la même dans les provinces, sauf au Sourou, au Nayala et au Mouhoun où les animistes sont très peu nombreux (moins de 5%). Les chefs de ménage sont à 24% Mossi, suivis des Dafing (18%), des Samo (16%) et des Bobo (15%). Les Mossi représentent la proportion la plus importante de chefs de ménage interrogés dans les Balé et dans le Nayala,

tandis que les Bobo dominent dans les Banwa, les Dafing et les Bwaba dominent dans la Kossi, les Dafing sont les plus nombreux à être interrogés dans le Mouhoun et les Samo dans le Sourou. Les niveaux de vie des ménages sont relativement partagés, avec respectivement 12% des ménages classés dans le niveau le plus élevé et 24% dans le plus bas.

1.2. Les parents/tuteurs d'adolescent(e)s

L'enquête auprès des parents/tuteurs des adolescent(e)s a concerné 550 individus (354 hommes et 196 femmes). Rappelons que les parents/tuteurs enquêtés sont ceux qui ont au moins 20 ans et qui ont sous leurs responsabilités un(e) adolescent(e) âgé(e) entre 10 et 19 ans. Les caractéristiques sociodémographiques de cette population sont fournies dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Caractéristiques sociodémographiques des parents et tuteurs enquêtés selon le sexe

Caractéristiques sociodémographiques	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Milieu de résidence						
Urbain	81	22,89	59	30,17	140	25,48
Rural	273	77,11	137	69,83	410	74,52
Age						
Moins de 35 ans	50	14,15	60	30,47	110	19,96
35-49 ans	158	44,71	102	52,29	261	47,41
50 ans et +	146	41,15	34	17,24	180	32,64
Education						
Aucun	262	74	152	77,4	414	75,21
Primaire	61	17,27	26	13,23	87	15,83
second 1er C	15	4,22	11	5,44	26	4,66
FP+Second 2nd C +	16	4,5	8	3,93	24	4,3
Niveau de vie						
Le plus bas	54	15,8	32	16,56	86	16,07
Bas	71	20,52	32	16,71	103	19,15
Moyen	73	21,17	48	24,89	121	22,51
Elevé	75	21,7	37	18,92	111	20,7
Le plus élevé	72	20,82	44	22,92	116	21,57
Provinces						
Bale	49	13,95	28	14,42	78	14,12
Banwa	65	18,35	44	22,72	109	19,91
Kossi	67	18,88	35	17,68	102	18,46
Mouhoun	62	17,58	39	20,08	102	18,47
Nayala	62	17,38	15	7,74	77	13,95
Sourou	49	13,87	34	17,34	83	15,1
Ethnie						
Mossi	92	26,35	45	23,33	138	25,28
Dafing	57	16,4	38	19,5	95	17,5
Bwaba	27	7,74	15	8	43	7,84
Bobo	33	9,41	27	14,05	60	11,06
Samo	68	19,45	41	21,43	110	20,15
Fulfuldé/peul	32	9,1	11	5,87	43	7,95

Autre	39	11,11	14	7,1	53	9,68
Religion						
Musulmane	217	61,76	117	59,98	334	61,13
Protestante	17	4,8	18	9,39	35	6,43
Catholique	79	22,41	38	19,68	117	21,44
Autre Chrétienne	1	0,23	2	1,15	3	0,56
Traditionnelle	34	9,59	18	9,28	52	9,48
Autre	4	1,21	1	0,52	5	0,97
Total	354	100	196	100	550	100

Soixante quatre pour cent des parents/tuteurs enquêtés sont des hommes et 36% sont des femmes. Près de la moitié ont un âge compris entre 35 et 49 ans. Soixante quinze pour cent des parents/tuteurs enquêtés sont issus des zones rurales contre 25% issus des zones urbaines. Plus des trois quarts des parents/tuteurs enquêtés n'ont aucun niveau d'instruction et seulement 4% ont bénéficié d'une formation professionnelle ou ont atteint un niveau d'instruction secondaire 2nd cycle. L'ethnie Mossi, avec une proportion de 26% des enquêtés, est la plus représentée suivie de l'ethnie Samo (19%) et de l'ethnie Dafing (16%). La religion dominante est l'islam (62%) suivie des catholiques qui constituent 22% du total des enquêtés. Les niveaux de vie sont à peu près équitablement répartis. Environ un cinquième des parents interrogés appartiennent à des ménages de niveau de vie élevé et 16% appartiennent à des ménages du niveau de vie le plus bas.

1.3. Les adolescents

Les caractéristiques sociodémographiques des 673 adolescents (369 garçons et 304 filles) âgés de 13 à 19 ans interrogés sont présentées dans le tableau 6.

Tableau 6: Caractéristiques sociodémographiques des filles et garçons enquêtés

Caractéristiques sociodémographiques	Garçons		Filles		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Milieu de résidence						
Urbain	26	7,1	31	10,16	57	8,48
Rural	343	92,9	273	89,84	616	91,52
Groupes d'âges						
13-14 ans	129	34,8	97	32,05	226	33,56
15-19 ans	241	65,2	206	67,95	447	66,44
Niveau d'instruction						
Aucun	100	27,05	128	42,13	228	33,85
Primaire	152	41,24	82	27,16	235	34,89
second 1er C	114	30,8	86	28,47	200	29,75
Second 2nd C +	3	0,91	7	2,24	10	1,51
Quintiles de bien-être économique du ménage						
Le plus bas	67	18,14	51	16,9	118	17,58
Bas	67	18,12	78	25,54	144	21,47
Moyen	98	26,46	60	19,89	158	23,5
Elevé	93	25,09	76	25,11	169	25,1
Le plus élevé	45	12,18	38	12,56	83	12,35
Ethnie						
Gourounsi/Nunuma/Ko	15	4	12	3,82	26	3,92
Mossi	82	22,15	73	23,93	154	22,95
Dafing	73	19,7	55	18,18	128	19,02
Bwaba	40	10,76	38	12,51	78	11,55
Bobo	53	14,37	52	17,26	105	15,67
Samo	67	18	39	12,88	106	15,69
Fulfuldé/peul	23	6,32	18	6,08	42	6,21
Dioula	0	0	0	0,14	0	0,06
Autre	17	4,7	16	5,19	33	4,92
Religion						
Musulmane	222	60,11	181	59,53	403	59,85
Protestante	25	6,77	18	5,95	43	6,4
Catholique	83	22,35	56	18,5	139	20,62
Autre Chrétienne	0	0,13	1	0,24	1	0,18
Traditionnelle	38	10,28	48	15,78	86	12,76
Sans religion	0	0,13	0	0	0	0,07
Autre	1	0,23	0	0	1	0,13
Province						
Bale	65	17,55	54	17,67	118	17,6
Banwa	66	17,86	72	23,62	138	20,46
Kossi	72	19,45	67	22,15	139	20,67
Mouhoun	69	18,6	54	17,64	122	18,17
Nayala	35	9,57	23	7,71	59	8,73
Sourou	63	16,97	34	11,2	97	14,37
Total	369	100	304	100	673	100

Cinquante cinq pour cent des adolescents enquêtés sont de sexe masculin et 45% de sexe féminin. Cette différence par rapport à la tendance générale au surnombre des filles s'explique en partie par l'important exode rural des filles de la région en direction des grandes villes du pays. Huit pour cent des adolescent(e)s enquêté(e)s vivent en milieu urbain contre 92% en

milieu rural. On observe aussi des proportions sensiblement égales entre les adolescent(e)s qui ont un âge compris entre 13 et 14 ans et ceux âgés de 15 à 19 ans.

Les adolescent(e)s sans instruction, ceux ayant un niveau primaire et ceux ayant un niveau secondaire premier cycle représentent respectivement 34%, 35% et 30%. Seuls 2% d'entre eux ont atteint le second cycle du secondaire. Notons que cette distribution des niveaux d'instruction s'explique également par le fait qu'ils sont en âge scolaire et donc toujours en progression dans le système éducatif pour certains.

Une part importante des adolescent(e)s enquêté(e)s sont issus de ménages qui appartiennent aux quintiles de bien-être économique moyen (26%) et élevé (25%).

L'ethnie Mossi est la plus représentée chez les adolescents enquêtés (22%), suivie de l'ethnie Dafing (20%), de l'ethnie Samo (18%) et des Bobo (14%).

Par ailleurs, la distribution de ces caractéristiques selon le niveau de vie des ménages dans lesquels vivent les adolescent(e)s confirme les tendances généralement observées.

Tableau 7: Distribution des adolescent(e)s enquêté(e)s selon l'instruction et les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Aucun	Primaire	second 1er C	Second 2nd C +	Effectif total	Pourcentage total
Milieu de résidence						
Urbain	15,32	24,87	52,73	7,08	57	100
Rural	35,25	35,96	27,79	0,99	616	100
Sexe						
Masculin	26,52	41,48	31,09	0,91	369	100
Féminin	42,13	27,16	28,47	2,24	304	100
Quintiles de bien-être économique						
Le plus bas	47,82	35,85	16,34	0	118	100
Bas	34,46	41,66	23,88	0	144	100
Moyen	35,51	36,89	26,35	1,25	158	100
Elevé	29,37	35,6	32,73	2,3	169	100
Le plus élevé	16,53	17,57	60,74	5,16	83	100
Province de résidence						
Bale	30,64	32,54	36,48	0,35	118	100
Banwa	38,43	31,93	27,02	2,62	138	100
Kossi	34,13	46,61	18,25	1,02	139	100
Mouhoun	40,88	33,48	24,34	1,3	122	100
Nayala	28,72	20,53	45,68	5,07	59	100
Sourou	23,1	36,55	40,21	0,14	97	100
Total	33,56	35,02	29,91	1,51	673	100

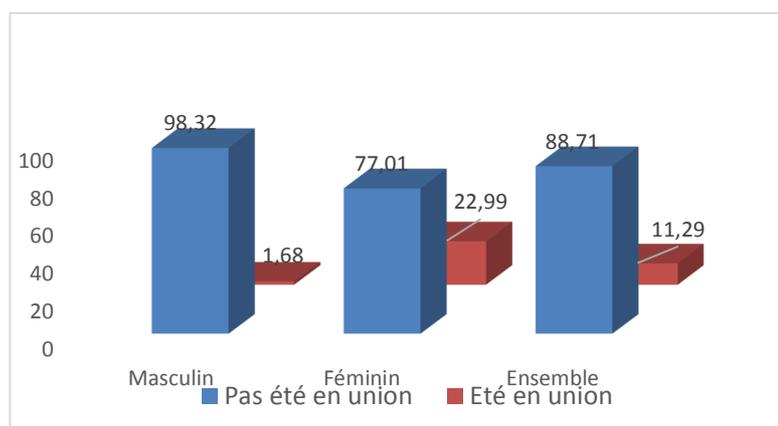
Comme partout ailleurs dans le pays, les adolescent(e)s vivant en milieux urbains de la région de la Boucle du Mouhoun sont plus instruits que ceux vivant en milieu rural: seulement 15% du milieu urbain sont sans instruction contre 35% pour ceux qui résident en milieu rural. De même, 53% des adolescent(e)s vivants en milieu urbain ont atteint le premier cycle du secondaire, tandis qu'en milieu rural ils sont seulement 28% dans ce cas. On observe aussi des inégalités dans le domaine entre les garçons et les filles : respectivement 27% des garçons et 35% des filles n'ont aucune instruction. En outre, alors que 42% des garçons ont atteint le niveau d'instruction du secondaire, seulement 27% des filles y sont parvenues. Les adolescent(e)s vivant dans de meilleures conditions sont trois fois plus nombreux que ceux des ménages les plus démunis (respectivement 65% et 16%) à avoir atteint le secondaire.

2. Ampleur du mariage d'enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun

L'enquête a permis de mesurer dans un premier temps l'ampleur du mariage parmi les adolescents et adolescentes de 13 à 19 ans enquêté(e)s. Les analyses ont par la suite été circonscrites aux adolescentes ayant été victimes d'une union précoce.

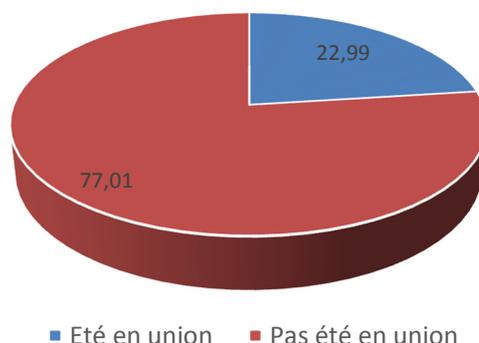
2.1. Ampleur du mariage chez les adolescent(e)s enquêté(e)s

Les données indiquent que 11% des adolescents enquêtés dans l'ensemble ont déjà été en union. Si on considère le sexe, ce sont 23% des filles et 2% des garçons qui ont été concerné(e)s par le mariage.



Graphique 1: Proportions de garçons et de filles enquêtés (%) ayant déjà été en union

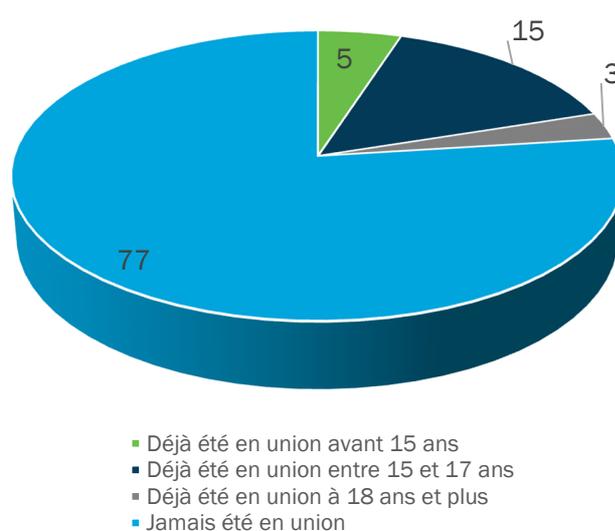
Comme le montrent les Graphiques 1 et 2, le phénomène est loin d'être négligeable chez les filles.



Graphique 2: Ampleur du mariage chez les adolescentes de 13 à 19 ans (%)

2.2. Ampleur du mariage d'enfants chez les adolescentes enquêtées uniquement.

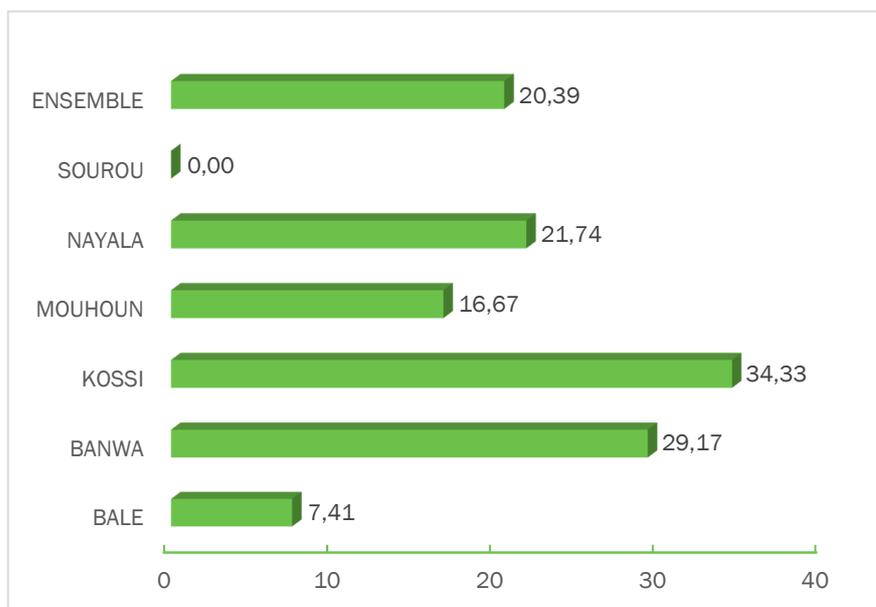
Un des objectifs de l'étude étant de mesurer les niveaux de mariage d'enfants chez les adolescents, il a été demandé aux adolescentes concernées par le mariage à quel âge cet événement a eu lieu. Ces analyses ont été effectuées uniquement sur les filles en raison du faible effectif des adolescents ayant déjà été en union. Le graphique qui suit présente la répartition des adolescentes selon le fait qu'elles aient ou non été en union, en répartissant les adolescentes ayant été en union selon leur âge au mariage.



Graphique 3: Proportion des adolescentes non mariées et des adolescentes (%) ayant été mariées selon leurs âges d'entrée en union.

Il ressort que parmi l'ensemble des adolescentes enquêtées, 77% n'ont jamais été en union et 23% qui ont déjà été en union. Le détail par âge montre 5 % des filles ont été en union avant l'âge de 15 ans. 15% d'entre-elles ont été mariées entre 15 et 17 ans et 3% à partir de 18 ans.

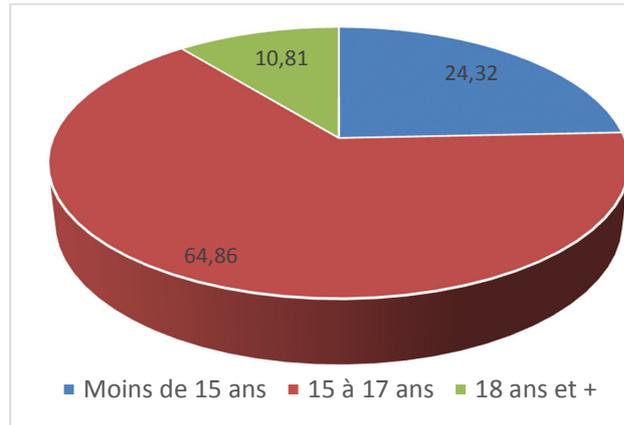
Les taux de mariage d'enfants diffèrent selon les provinces comme l'indique le graphique ci-dessous.



Graphique 4: Ampleur du mariage d'enfants par province (%).

Au niveau provincial, la province de la Kossi avec un taux de 34% est celle qui renferme le plus d'adolescentes en union au niveau de la région. Ensuite suivent les provinces des Banwa (29%), du Nayala (22%), du Mouhoun (17%), des Balé (7%). La province du Sourou enregistre un taux nul de mariage d'enfants.

Quand on circonscrit cette analyse uniquement aux adolescentes ayant déjà été en union dans la région, on constate que 24% d'entre elles ont été mariées avant l'âge de 15 ans. Plus de la moitié (65%) ont été mariées entre 15 et 17 ans et seulement 11% l'ont été à partir de 18 ans. En somme, 89% de ces unions ont été contractées avant l'âge de 18 ans.



Graphique 5: Age au mariage des adolescentes (%) ayant déjà été en union

Cette précocité du mariage est confirmée par la plupart des personnes interrogées dans le volet qualitatif. Selon les différents acteurs interrogés, l'âge au mariage de la fille est de l'ordre de 13 ans, 14 ans. Le mariage d'enfants est toujours d'actualité dans toutes les provinces, bien que cette ampleur varie d'une localité à une autre voire d'un groupe ethnique à un autre, comme le témoignent ces discours.

« Il y a beaucoup de cas de mariages d'enfants dans la communauté. Je pense que ce n'est pas bien de marier les personnes qui ont 15 ans parce qu'elles n'ont pas encore fini leur enfance » (Adolescente, 17 ans, mariée, musulmane, niveau 5ème, mariage d'enfants, Gassan/Nayala).

« Dès l'âge de 14 ans, on assiste souvent à beaucoup de mariages des filles. Mais pour les garçons c'est souvent après une vingtaine d'année .je n'ai pas souvenir d'un garçon qui s'est marié à 14/15 ans. Je ne me souviens pas de ça en tout cas. Pour les filles ça commence dès l'âge de 14 », (Agent social/Solenzo).

« Une fille à 10 ans n'a pas atteint l'âge au mariage. A 13 ans elle peut être promise et elle peut même déménager dans sa belle-famille. Tout le monde sait qu'elle sera la femme de un tel. Maintenant dire qu'il faut attendre jusqu'à 20-30 ans et qu'il faut chercher soit même son mari c'est que le monde est gâté c'est comme si vous avez mis un chien dans un troupeau de chèvre il va attraper la chèvre qu'il désire. Ça ce n'est pas une bonne vie », (Focus group, pères d'adolescent(e)s, Boromo/Balé).

3. Profil socio-économique des adolescentes victimes de mariage d'enfants.

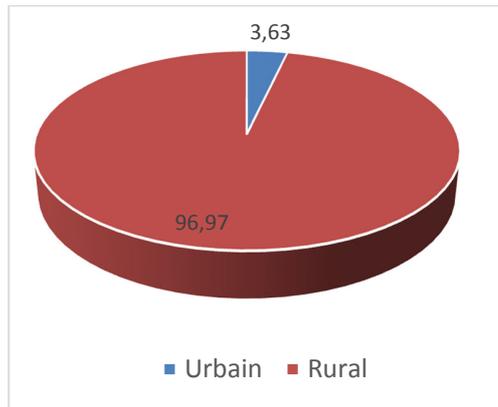
L'étude s'est intéressée au profil des adolescentes ayant été victimes de mariage d'enfants. Le tableau 8 présente leurs caractéristiques sociodémographiques.

Tableau 8: Caractéristiques sociodémographiques des adolescentes victimes de mariage d'enfants

Caractéristiques sociodémographiques	Adolescentes victimes de mariage d'enfants	
	Effectifs	Pourcentages
Instruction		
Aucun	29	43,94
Primaire	25	37,88
Secondaire	11	16,67
Milieu de résidence		
Urbain	3,63	3,63
Rural	96,97	96,97
Province		
Balé	5	7,58
Banwa	21	31,82
Kossi	25	37,88
Mouhoun	10	15,15
Nayala	5	7,58
Sourou	0	0
Quintiles de bien-être économique		
Le plus bas	19	28,79
Bas	20	30,30
Moyen	8	12,12
Elevé	16	24,24
Le plus élevé	3	4,55
Religion		
Musulmane	34	51,52
Protestante	5	7,58
Catholique	8	12,12
Traditionnelle	19	28,79
Ethnie		
Gourounsi/Nunuma/Ko	1	1,52
Mossi	9	13,64
Dafing	9	13,64
Bwaba	11	16,67
Bobo	20	30,30
Samo	4	6,06
Fulfuldé/peul	8	12,12
Autre (précisez)	3	4,55
Total	66	100

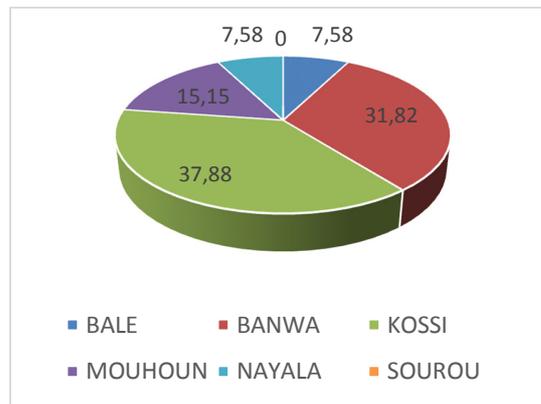
On constate que les adolescentes victimes de mariage d'enfants sont majoritairement du milieu rural, non instruites ou de niveau d'instruction primaire, de religion musulmane ou traditionnelle, résidentes des provinces de la Kossi et des Banwa et d'ethnie Bobo ou Bwaba.

- **Milieu de résidence**



Graphique 6: Répartition des adolescentes victimes de mariage d'enfants (%) selon leur milieu de résidence

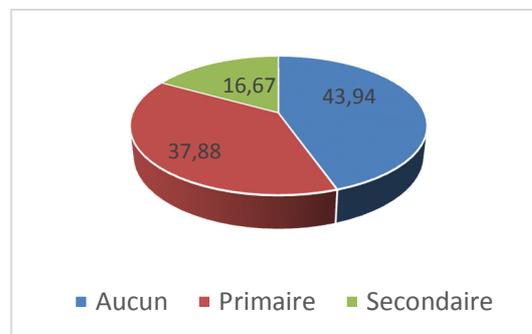
- **Province**



Graphique 7: Répartition des adolescentes victimes de mariage d'enfants (%) selon leur province de résidence

On note qu'aucune adolescente victime de mariage d'enfants n'a été enregistrée parmi les enquêtées dans la province du Sourou.

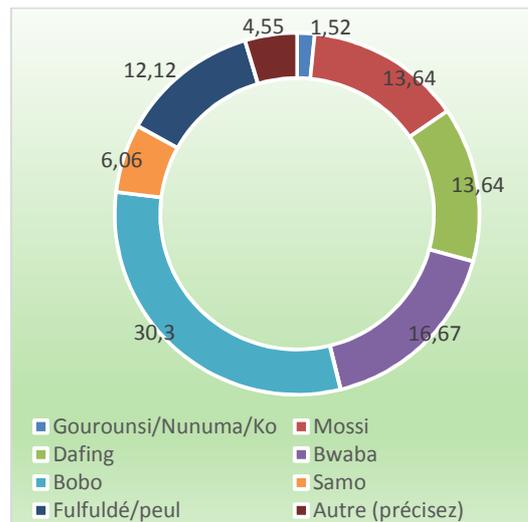
- **Niveau d'instruction**



Graphique 8: Répartition des adolescentes victimes de mariage d'enfants (%) selon leur niveau d'instruction

Ces résultats montrent le lien étroit existant entre le niveau d’instruction et la pratique du mariage. En effet, les adolescentes non instruites ou ayant un niveau d’étude bas sont plus à risque du mariage d’enfants que leurs consœurs ayant un niveau d’instruction plus élevé.

- **Ethnie**

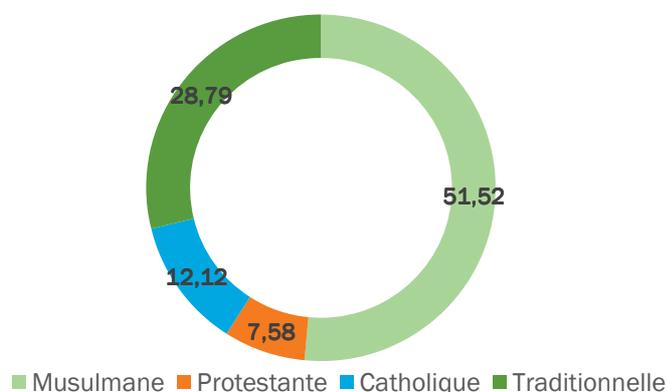


Graphique 9: Répartition des adolescentes victimes de mariage d’enfants (%) selon leur ethnie

Ces tendances sont confirmées par les données qualitatives. Ainsi, on note par exemple que des enquêtés de certaines ethnies (les enquêtés Peul notamment) énoncent des motivations du mariage d’enfants basées sur les valeurs culturelles.

« Chez nous les peulhs à 14 ans une fille doit se marier ; le garçon doit se marier entre 17 et 20 ans ; si la fille n’atteint pas cet âge et que tu viens demander sa main, nous attendons à ce qu’elle atteigne 14 ans ; à 13 ans tu peux demander la main de la fille et on va te l’accorder mais c’est à 14 ans que le mariage sera célébré ; chez nous les peulhs une fille c’est à 14 ans que nous la marions ; le garçon à 17 ans en montant », (Focus group, pères d’adolescent(e)s, Boromo/Balé).

- **Religion**

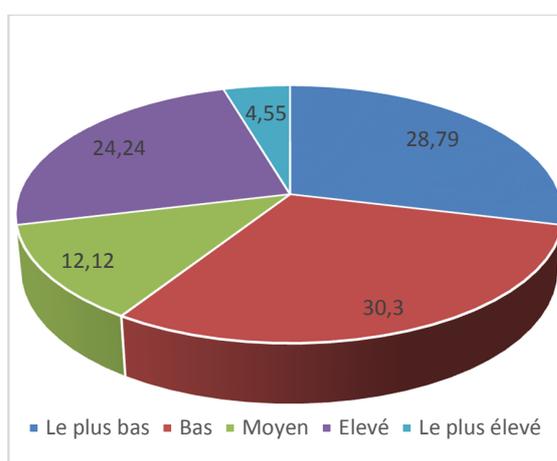


Graphique 10: Répartition des adolescentes victimes de mariage d'enfants (%) selon leur religion

De la même manière, des répondants de confession musulmane évoquent les motivations du mariage d'enfants dictées par les préceptes de cette religion.

« On dit chez nous les musulmans que si ta fille voit ses règles étant dans la maison du père, une fois, deux fois c'est bon, mais ne la laisse pas voir ses règles la troisième fois chez toi sinon tes prières ne seront plus exhaussées. C'est pour cela il vaut mieux qu'elle aille chez son mari ». Responsable religieux, musulman, 55 ans, Bana/Boromo.

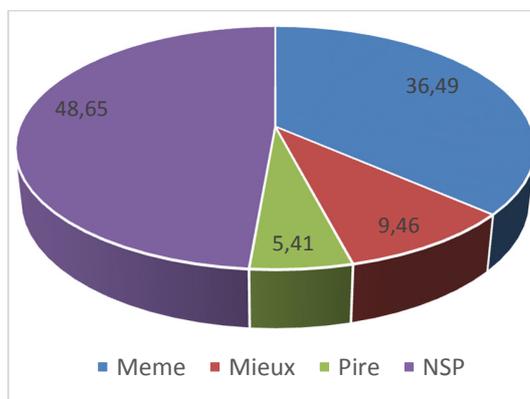
- **Conditions de vie**



Graphique 11: Répartition des adolescentes victimes de mariage d'enfants (%) selon leur niveau de vie

L'étude s'est également intéressée aux conditions matérielles des adolescentes concernées par le mariage d'enfants et à leurs conditions de vie. Les informations récoltées (tableau 8)

concernent le niveau de vie de leur ménage, leur avis sur la comparaison entre ce niveau de vie et celui de leur ménage d'origine et l'exercice ou non d'une activité rémunératrice.



Graphique 12: Perception des adolescentes victimes de mariage d'enfants (%) sur la situation économique de leur ménage

L'examen comparatif de leur activité économique et de leur niveau de revenu personnel indique que les adolescentes concernées par le mariage d'enfants sont défavorisées sur ce plan par rapport à leurs pairs (Cf. Tableau 8 ci-dessus).

Quand on s'intéresse à leur niveau de revenu, on note que, parmi les adolescentes qui exercent une activité économique, celles ayant été victimes de mariage d'enfants ont des revenus inférieurs à ceux des autres adolescentes.

4. Les facteurs favorisant le mariage d'enfants dans la région

L'étude a permis de constater que les mariages d'enfants font partie des normes sociales qui régulent les rapports socio familiaux. Ils s'inscrivent dans une configuration sociale qui obéit à des logiques qu'il convient de comprendre. Quels sont les facteurs favorisant les mariages d'enfants dans la région ? Les enquêtés évoquent des facteurs socioculturels, religieux et économiques.

4.1. Facteurs socioculturels

Les facteurs socioculturels ont été souvent évoqués par les personnes interrogées pour justifier la persistance des mariages d'enfants. De l'avis de certains parents, le mariage des enfants est une tradition qui persiste de génération en génération et celui qui agit différemment court des risques de sanctions sociales. Plusieurs motivations citées par les enquêtés renvoient à ces réalités.

➤ **Le mariage d'enfants pour préserver l'honneur de la famille en évitant les grossesses et les naissances prénuptiales.**

La quasi-totalité des enquêtés a évoqué le caractère sacré du mariage et les conditions socio familiales dans lesquelles la procréation est acceptée par la communauté ; c'est dans ce contexte de représentations sociales que les familles n'hésitent pas à donner les filles en mariage pour préserver leur honneur. C'est en partie ce qui justifie que les garçons soient très peu concernés par le phénomène. En effet, lorsque la jeune fille commence la puberté, la crainte de la survenue d'une grossesse hors mariage amène les parents à précipiter son mariage. Selon les parents, après la puberté, plus la fille vit avec eux, plus le comportement est jugé inadéquat, plus le risque de voir la fille contracter une grossesse est grand. La période de l'adolescence est redoutée par les parents du fait qu'ils ne contrôlent pas les comportements sexuels de leurs enfants. Ils pensent qu'à cet âge, la fille ou le garçon va s'adonner au vagabondage sexuel avec comme conséquence la survenue d'une grossesse comme l'illustre ces citations :

« Si les enfants se marient très tôt cela diminue le vagabondage sexuel. Quand on se marie très tôt on sait comment gérer sa femme, on sait comment se comporter dans la société » (Focus group, pères d'adolescent(e)s, Boromo/Balé).

« Voilà les élèves, ce sont eux les problèmes. Tu laisses ton enfant aller à l'école, elle se met à courir derrière les garçons et ce sont des grossesses qu'elle ramène à la maison alors que tu n'as pas les moyens pour prendre en charge les dépenses de sa grossesse ; c'est pourquoi, c'est toujours mieux de donner vite sa fille en mariage », (Focus group, mères d'adolescent(e)s, Solenzo).

« Certaines filles vont à l'école, se marient à l'âge auquel elles devraient se marier. Sinon les autres [non scolarisées] se marient généralement à partir de 15 ans. Mais les enfants de maintenant n'écoutent plus leurs parents ; le temps de se rendre compte, elles viennent avec des grossesses à la maison. C'est pour cela qu'on les donne précocément en mariage. Sinon que ce n'est pas bien de donner précocément la fille en mariage », (Focus group mères d'adolescent(e)s, Solenzo/Banwa).

« A vrai dire, on ne peut pas mettre fin au mariage des enfants parce c'est la tradition. Si tu as des enfants et que tu les gardes pendant longtemps à la maison sans les marier, elles peuvent te chercher des problèmes en tombant enceinte; en plus ça fait trop de bouches à nourrir à la fois », (Focus group mères d'adolescentes Tansila/Solenzo).

En plus de l'incapacité pour les parents de prendre en charge la fille enceinte, il ressort des enquêtés que selon certaines ethnies comme les Moosé et les San, « une fille ne doit pas accoucher dans le domicile paternel car cela porte malheur ».

➤ **Le mariage d'enfants : une solution pour préserver la virginité chez la fille**

Selon les parents et les leaders d'opinions interrogés, « marier sa fille vierge est un honneur pour la famille ». Cette situation tant désirée est aussi un facteur qui amène les parents à marier très vite leurs filles. La plupart des religions (musulmane, catholique et protestante) prônent la chasteté, la pratique de relations sexuelles seulement dans le mariage, et la fidélité dans de

couple. Certains responsables religieux n'hésitent pas à vérifier cette information avant de célébrer le mariage comme l'atteste ce discours :

« Si un garçon vient me dire qu'il veut marier une fille, je lui demande s'il l'aime. Je ne lui demande pas s'il connaît l'âge de la fille car cela c'est le travail de son papa. Moi je lui demande si elle a vu ses règles. Est-ce qu'elle a eu des rapports sexuels avec quelqu'un? Est-ce qu'elle n'est pas enceinte? Si elle est enceinte, je ne célèbre pas le mariage ». (Leader religieux, Imam, 55 ans, Bana/Boromo).

➤ **Le désœuvrement chez les adolescentes : un facteur de risque de mariage d'enfants**

Il ressort des entretiens menés avec les parents et les adolescent(e)s que le désœuvrement est un facteur de risque de mariage d'enfants. En effet, les filles qui ne sont pas scolarisées et qui n'exercent pas une activité économique sont plus à risque de subir un mariage d'enfants.

« Il y a l'exode rural qui est un des facteurs du mariage d'enfants. Nous sommes en train de mettre en place un centre pour retenir les jeunes filles dans le terroir en leur donnant un emploi afin qu'elles puissent vraiment s'installer et attendre le bon moment pour se marier. Est-ce qu'une fille qui a du travail va accepter tout de suite arrêter le travail-là pour aller se marier ? (Responsable, église catholique, Toma).

➤ **Nécessité de marier les adolescent(e)s très tôt pour augmenter leur chance de trouver un(e) conjoint(e) et d'obtenir le meilleur gain économique possible pour les parents.**

Un autre facteur à ne pas négliger est la difficulté de trouver un(e) conjoint (e) à la hauteur des aspirations des parents. Le mariage d'enfants est perçu comme un moyen d'assurer la sécurité de la fille et lui garantir un mari. En effet, il ressort des entretiens que la crainte de ne pas trouver un époux valable pour leur fille amène les parents à précipiter le mariage lorsqu'un prétendant qu'ils jugent satisfaisant se présente. Particulièrement, lorsque l'opportunité leur semble intéressante en termes économiques (futur gendre capable de subvenir aux besoins de leur fille et aussi, éventuellement, de constituer un soutien économique pour la famille), le processus de la mise en couple est vite enclenché. La même attitude a été observée chez les adolescentes elles-mêmes. En effet, il ressort des discours des enquêtés que ce sont parfois les filles elles-mêmes qui, face à un bon parti potentiel, n'hésitent pas à se mettre en union même quand leurs parents ne sont pas favorables. Elles usent alors de tous les moyens pour mettre ces derniers devant le fait accompli.

« On ne peut pas mettre fin aux mariages des enfants parce que si on y arrive, c'est un danger pour nous. Par exemple si tu as plus de trois filles et qu'elles sont devenues grandes, si elles n'ont aucun métier à faire et tu ne les maries pas vite, c'est compliqué de leur trouver des maris », (Focus group, pères d'adolescent(e)s, Boromo/Balé)

« Dans la localité, dans l'ancien temps, les filles se mariaient à l'âge de 18 -20 ans ; actuellement je ne sais pourquoi ; quel est le phénomène qui a fait que les filles se marient très tôt ? Par manque de femmes ? Manque d'hommes ?

Comme, il n'y a pas assez de femmes dans la région, les gens se précipitent sur les filles dès qu'elle atteint l'âge de 13-14 ans seulement et cherchent à la prendre », (Leader d'opinion, Retraité, Tansila/Solenzo)

« J'ai vu une fille qui a quitté la classe de CM2, elle devrait faire l'examen, elle n'a pas terminé l'examen, elle a arrêté pour aller se marier parce qu'on lui a trouvé un mari » (Adolescentes, 17 ans, Gassan/Nayala)

➤ **Mariage d'enfants : trouver à tout prix une belle-fille pour aider la mère dans les travaux domestiques.**

Il ressort également des entretiens avec les parents que certaines situations peuvent occasionner le mariage d'enfants. Selon la plupart des cultures, lorsque les enfants grandissent ils ont l'obligation de décharger les parents de certains travaux et responsabilités. Par exemple, le garçon remplacera son père dans les travaux champêtres et la belle-fille est celle qui assiste ou qui remplace sa belle-mère dans les travaux domestiques. Cette situation peut amener les parents à précipiter le mariage de leurs enfants ou certains adolescents à se mettre en union. Cela constitue une source de soulagement pour les parents surtout lorsqu'ils sont d'un certain âge.

« Souvent il y a certaines situations difficiles qui peuvent conduire au mariage d'enfants. Admettons que dans la famille vous n'avez que des garçons et pas de filles. A un certain moment de la vie vous sentez que votre mère est fatiguée et mérite une belle fille à côté pour l'aider. Toi en tant qu'ainé, malgré que tu n'aies pas l'âge de te marier, et vu les travaux domestiques et champêtres, tu t'obliges à te marier pour apaiser les charges de ta mère. Je prends l'exemple sur moi-même, je me suis marié tôt, à 17 ans, si on calcule à nos jours, ça fait 30 ans maintenant. Toutes mes sœurs se sont mariées et j'étais le premier fils de mon père. Ma mère aussi était maintenant épuisée. J'ai fait l'école mais ça n'a pas marché donc je partais au champ pour travailler, et quand je reviens à la maison j'étais obligé de faire la lessive, s'il y avait une sœur à côté elle pouvait s'en charger parce qu'il y a de ces tâches que tu ne peux plus demander à ta mère de faire. Alors c'est dans cette situation que je me suis retrouvé dans le mariage avant l'âge requis. (Père d'une adolescente mariée, 48 ans, mariée polygame, Tansila/Banwa) ».

4.2. Facteurs religieux

Certains parents et leaders religieux affirment que selon l'idéologie musulmane préconisée par certains fidèles, la fille ne doit voir ses menstrues deux fois dans la famille. Cela amène les parents à organiser le mariage, aussi précoce soit-il, afin de préserver la virginité prônée par les normes religieuses musulmanes.

« Chez nous les musulmans, une vraie fille, si ses menstrues viennent trois fois, ne la laisse jamais voir la quatrième fois à la maison. C'est à ce moment que tu peux savoir que ta fille est arrivée, donc donne-la en mariage », (Focus group mères d'adolescent(e)s Solenzo).

4.3. Facteurs économiques

En situation de grande pauvreté, certains parents pensent que donner leur fille en mariage leur permet de réduire les dépenses de la famille, ou même d'augmenter temporairement leurs revenus en recevant la dot. Selon les personnes enquêtées, les facteurs socioéconomiques peuvent favoriser le mariage d'enfants. D'une manière générale, on constate dans toutes les zones enquêtées que la précarité des conditions économiques des parents les pousse souvent de façon directe ou indirecte à précipiter le mariage de leur fille.

D'un autre côté, ces facteurs amènent les filles à contracter des mariages d'enfants dans la mesure où les conditions socioéconomiques du ménage ne leur sont pas favorables pour réaliser des

projets de commerce, de s'habiller, etc. Le mariage peut être perçu par la fille comme une condition favorable pour améliorer sa situation et probablement celle de la famille.

Les parents peuvent aussi utiliser ces facteurs pour se désengager de leur rôle parental et favoriser le mariage d'enfants.

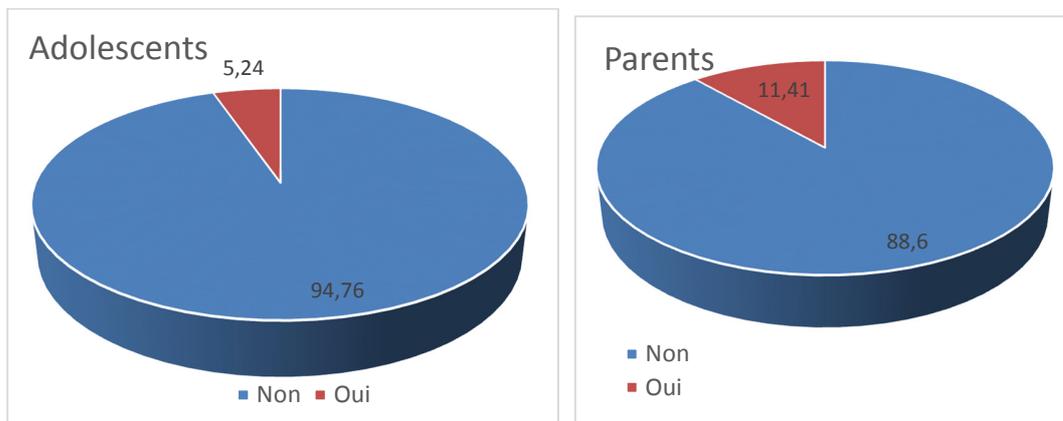
Si les conditions de vie des ménages d'accueil des adolescentes en union ne semblent pas significativement meilleures que celles de leurs ménages d'origines selon leurs déclarations, les données qualitatives notamment, laissent présumer que les avantages dont bénéficient les parents qui donnent leur fille en mariage sont moins palpables immédiatement. Ils peuvent être compris plus en termes d'alliance solide avec une famille dont les parents seront assurés du soutien financier (notamment soutien pour les travaux champêtres avant et après le mariage, soutien financier pour régler les problèmes familiaux). Par ailleurs, un avantage non négligeable, qui ne peut être perçu par l'enquête quantitative, est le fait que le mariage décharge les parents de la fille de la charge financière liée à son éducation et à sa scolarisation. Cela n'est pas à négliger dans un contexte de pauvreté généralisée.

« La pauvreté de certains parents aussi amène les filles à sortir pour aller se faire un peu d'argent avec les garçons ; c'est ce qui fait qu'elles se marient tôt. Les enfants se marient tôt parce que pour certaines filles, c'est dû à la pauvreté. Les enfants de maintenant ont plusieurs types d'habillement ; ce qui fait que si la fille part à l'école et voit l'habillement de ses camarades, elle les envie surtout lorsque ces parents sont pauvres. A ce moment si un garçon lui donne de l'argent pour qu'elle achète ce qu'elle veut, c'est obligé qu'elle accepte une relation sexuelle avec lui », (Focus group mères d'adolescent(e)s, Tansila/solenzo).

« Ce qui fait que le mariage d'enfants est fréquent ici c'est la pauvreté. Si quelqu'un a beaucoup d'enfants et tu n'as pas les moyens pour les nourrir et satisfaire convenablement à leurs besoins, chacun fait ce qu'il veut; si un homme vient vers ta fille, même si elle a 12 ans, il n'y a pas de problème, ils vont sortir ensemble et elle risque de tomber enceinte », (Focus pères d'adolescent(e)s, Tansila/Solenzo).

4.4. Méconnaissance des dispositions légales en matière de mariage au Burkina Faso

La plupart des enquêtés déclarent ne pas connaître le Code des Personnes et de la Famille encore moins les dispositions juridiques en matière de mariage au Burkina Faso. On note une méconnaissance quasi générale de l'existence du Code des Personnes et de la Famille par les adolescent(e)s (95%) et leurs parents (89%), ces derniers étant légèrement mieux informés que les plus jeunes.



Graphique 13: Connaissance de l'existence du Code des Personnes et de la Famille par les adolescent(e)s et les parents (%)

Quelques personnes interrogées lors de l'enquête qualitative ont évoqué des textes relatifs au mariage mais de façon sommaire et sans précision.

« Selon la loi, j'ai entendu dire que si une fille veut se marier, les autorités lui posent la question sur son âge? Si les parents de l'enfant disent qu'elle n'a pas atteint 15 ans, ils la retirent. Et puis on entend aussi dire que si l'enfant atteint 15 ans ou 16 ans, elle peut se marier », (Focus group mères adolescentes, Tansila/Solenzo)

« Ils ont dit que la fille peut se marier à 18 ans, le garçon aussi peut se marier lorsqu'il atteint 18 ans en allant à 20 ans. Si ces âges ne sont pas respectés, il y a des sanctions ; ils sont jugés et on leur demande pourquoi ils l'ont fait. C'est à l'école que j'ai eu ces informations. », (Adolescent, 18 ans, non marié, Solenzo/Banwa)

A partir de cette connaissance approximative de la loi, certains avis émis sont défavorables à l'âge prescrit:

« Ce que la loi a dit, pose problème; je ne vais pas vous cacher ça, 18 ans ça pose problème. J'ai dit ça dépend de l'évolution de l'enfant parce qu'il y a des enfants si vous les laissez dans votre cour jusqu'à 18 ans, c'est une vieille » (Représentant, Jeunesse, Solenzo)

Au-delà de cette connaissance générale, des questions plus précises ont été posées aux parents et aux adolescent(e)s sur les conditions légales requises pour célébrer un mariage dans le pays. On note que les réponses font référence au CPF¹⁵.

Tableau 9: Connaissance des conditions légales du mariage par les adolescent(e)s et adultes interrogés

Conditions légales	Adolescents		Parents	
	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages
Etre de sexe différent				
Non	476	82,57	440	82,13
Oui	100	17,43	96	17,87
Avoir au moins 17 ans pour une fille et 20 pour un garçon				
Non	515	90,3	463	86,31
Oui	55	9,63	73	13,69
Dérogation du juge				
Non	559	99,38	532	99,21
Oui	3	0,62	4	0,79
Consentement mutuel des futurs époux				
Non	502	87,13	422	78,64
Oui	74	12,87	114	21,36
Consentement des parents				
Non	467	78,96	376	70,12
Oui	125	21,04	160	29,88
Ne connaissent aucune condition				
Non	256	42,45	306	57,11
Oui	346	57,41	225	42,15
Ensemble	602	100	536	100

On constate une connaissance très faible de ces conditions par les adolescent(e)s. Cinquante sept pour cent d'entre eux ne connaissent aucune condition. Ceux qui en ont entendu parler citent en premier lieu la condition relative au consentement des parents (21%), à la différence des sexes entre époux (17%) et au consentement mutuel des futurs époux (13%). Les âges légaux ne sont cités que par 10% des adolescent(e)s. Ces résultats démontrent l'importance du rôle des parents dans la décision du mariage de leurs enfants.

Le constat est similaire chez les parents, même si les niveaux sont légèrement meilleurs ici également. Il apparaît que près de la moitié d'entre eux (42%) ne connaissent aucune des conditions légales du mariage. Seulement 14% peuvent citer les âges légaux au mariage actuellement en vigueur au Burkina Faso. Alors qu'un cinquième d'entre eux (21%) savent que le

¹⁵ En se référant au Code des Personnes et de la Famille du Burkina Faso, l'article 238 stipule que « le mariage ne peut être contracté qu'entre un homme âgé de plus de vingt ans et une femme de plus de dix-sept ans, sauf dispense d'âge accordée pour motif grave par le tribunal civil ».

consentement des futurs époux est nécessaire pour le mariage, ils sont 30% à estimer que celui de leurs parents est indispensable.

Conclusion partielle

La pratique du mariage d'enfants a certes connu une réduction grâce aux campagnes de sensibilisation. Les résultats de l'étude montrent que plusieurs facteurs contribuent soit à réduire soit à favoriser ces comportements sociaux. Ces facteurs qui sont d'ordre socioculturel, économique et générationnel, accompagnent la pratique du mariage d'enfants, entraînant ainsi des conséquences d'ordre sanitaire et social. Les données de l'étude indiquent que la survenue des grossesses non désirées constitue un autre facteur de vulnérabilité sociale des adolescent(e)s et leurs familles. Il y a lieu de renforcer les actions d'information et l'accès aux services de santé de la reproduction spécifiquement de planification familiale aux adolescent(e)s.

5. Perceptions sociales et pratiques du mariage : Des stratégies matrimoniales plurielles

Les pratiques du mariage répondent à des logiques sociales qui prévalent au sein d'un groupe social donné.

5.1. Perceptions du mariage par les communautés

Dans la région de la Boucle du Mouhoun, le mariage renferme plusieurs significations évoquées de manière similaire par les différentes catégories d'enquêtés. Le mariage est une union entre un homme et une femme qui doivent apprendre à vivre ensemble selon des règles établies par la société. C'est une tradition enseignée aux générations futures dans un esprit de famille et d'élargissement des liens sociaux. Par le mariage, l'individu acquiert une considération sociale dans la société et celle-ci est davantage valorisée par la future progéniture/descendance qui lui assurera une sécurité sociale (Erny, 1987). Il constitue donc un acte d'engagement sacré, positivement apprécié par l'ensemble des personnes interrogées car il donne un statut valorisé à la femme et à l'homme dans la société :

« Le mariage est plus important pour la fille que pour le garçon car si tu es mariée la société te respecte ». (Adolescente mariée, 18 ans, non scolarisée, musulmane, Gassan/Nayala).

Cette institution sociale implique une dimension familiale et les parents ont le devoir de trouver des conjoints à leurs enfants pour honorer la famille (Lévi-Strauss). Le mariage s'inscrit alors entre

autres, dans des enjeux socioculturels. De fait, il constitue un cadre de renforcement des liens sociaux entre les familles des mariés. C'est une pratique ancienne perpétuée depuis des générations comme l'atteste ces citations :

« Le mariage est une réalité qui date depuis la nuit des temps. En tant que religieux, je dirai que c'est un acte fondé et créé par le créateur de l'homme pour fonder un foyer et perpétuer la race humaine dans le but de continuer l'œuvre de Dieu et continuer à fonder la société. Le mariage, c'est quelque chose qui est voulu par Dieu et par la société pour qu'on perpétue cette race humaine dans le bon sens » (Responsable religieux catholique), 56 ans, Toma).

« Quand on parle de mariage c'est pour renforcer les liens de parenté entre les familles ; s'il n'y a pas de mariage, les liens ne peuvent pas être renforcés ; il n'y a pas de rapprochement entre les familles ». (Focus group pères d'adolescent(e)s, Boromo/Balé).

Ces représentations sociales du mariage montrent bien l'engagement des familles à choisir des conjoints pour leur progéniture. Ce qui engendre des interactions conflictuelles entre l'individuel et le collectif dans le choix du conjoint.

Le mariage est vu sous un angle positif selon tous les enquêtés, sauf en cas de célibat définitif justifié par une fonction sociale déterminée (telle que l'engagement dans les ordres religieux). Le mariage joue donc plusieurs rôles dans les sociétés étudiées et l'un des rôles couramment évoqués par la majorité des enquêtés surtout les adolescent(e)s et les parents est celui de la procréation de la femme. Selon eux, c'est presque une obligation pour un individu de se marier et avoir des enfants qui vont s'occuper de lui plus tard. Ce qui suppose que l'adolescente mariée doit prouver sa fertilité immédiatement après la célébration du mariage ou la mise en couple comme l'illustrent ces propos :

« Le mariage représente l'union entre l'homme et la femme dont l'objectif est d'avoir des progénitures pour que ces derniers en retour puissent s'occuper de leurs parents dans l'avenir ». (Focus mères d'adolescent(e)s, Solenzo)

Cette perpétuation de la famille doit se faire dans un foyer "légitime" selon les enquêtés, car toute procréation hors mariage est synonyme de déshonneur et de charge supplémentaire pour les parents.

« Le mariage signifie que l'homme et la femme doivent vivre ensemble. Nous sommes nées trouver que nos grands-parents le faisaient ! Comme c'est la tradition, c'est (le mariage) une obligation pour nous aussi », (Focus group mères d'adolescent(e)s, Tansila/Solenzo).

Le mariage est également vu comme une des étapes du processus de socialisation qui catégorise le garçon ou la fille à une étape supérieure. C'est l'évènement qui marque le passage de l'enfance au statut d'adulte :

« Quelqu'un qui est marié dans la société est un homme accompli, c'est une femme accomplie. Tant qu'on n'est pas marié il y'a certaines activités à laquelle, on ne peut pas prendre part, un homme qui n'est pas marié il y'a certains conseils auxquels le célibataire ne peut prendre part et il y'a certaines activités féminines à laquelle la femme ne

peux pas prendre part parce qu'elle est considérée comme un enfant ». (Responsable religieux catholique, 56 ans, Toma).

« Le mariage est important parce que nous sommes nées trouver. Si une femme ne se marie pas c'est que sa féminité n'est pas complète. Si tu es une femme seulement tu dois grouiller te marier. Sinon si tu vois que tu ne te maries pas, il faut chercher à comprendre les choses », (Focus group adolescentes non mariées, Gassan/Nayala).

Ainsi, cet honneur tant valorisé incite souvent les parents à précipiter le mariage de leur fille. Dans ce cas, le mariage d'enfants devient une protection contre le déshonneur dans la famille (contre les grossesses non désirées et hors mariage). Cela permet également à la famille d'éviter les charges supplémentaires liées à la prise en charge de la fille et de sa grossesse.

« Quand on te marie, tu ne peux plus faire des choses de jeune fille. Tu deviens femme, tu commences ta féminité », (Adolescente, 19 ans, mariée, Gassan/Nayala)

Le mariage de l'adolescente (passage de l'adolescence à un âge adulte) implique des responsabilités sociales en tant que femme et non plus en tant que adolescent(e). Cela se traduit par un changement de comportements (entrée dans une vie de femme mariée, faire des enfants, s'occuper de la cuisine, des enfants, réorganiser ses visites sociales).

Selon les personnes interrogées, le mariage implique des droits et devoirs qui incombent à la femme : « La femme doit respecter son mari et respecter la famille de son mari .Si on lui demande de faire un travail elle doit le faire », (Adolescent, 18 ans, non marié, 5^{ème}, Solenzo/Banwa)

Mais cette union selon les enquêtés surtout les adolescentes n'est pas toujours consentante ; ce qui entraîne parfois des désaccords socio-familiaux de mise en union des conjoints.

« Le sens du mariage c'est, on t'attrape quoi et on t'envoie chez l'homme. Tu ne dois pas chercher un autre homme, tu ne dois plus te comporter en jeune fille », (Adolescente, 17 ans, mariée, musulmane, Gassan/Nayala).

Ces différentes conceptions du mariage renvoient à un questionnement sur les pratiques pour construire une telle réalité sociale. En d'autres termes, quelles stratégies les communautés de la région utilisent-elles pour bâtir une union?

5.2. Pratiques sociales du mariage

Il s'agit de la manière dont les membres d'un groupe social organisent les alliances entre les individus. Selon Lévi-Strauss, plusieurs stratégies sont adoptées selon les contextes sociaux. On peut citer le rapt de femmes, les échanges de femmes entre clans, le mariage consanguin, le mariage par lévirat, par sororat, le libre choix du conjoint, mariage par promesse (don de femme,

mariage arrangé), etc. Toutes ces pratiques s'inscrivent dans des conceptions de mariage endogamique et exogamique. Dans le contexte du mariage des adolescent(e)s, les résultats de l'étude montrent que certaines des stratégies ci-dessus mentionnées sont pratiquées dans la région de la Boucle du Mouhoun.

- **Le mariage par don de fille**

Bien qu'étant en baisse, le don de filles en mariage est toujours pratiqué dans presque toutes les localités enquêtées. Il consiste à donner une fille en mariage, le plus souvent sans l'en informer et sans son consentement. Celles qui en sont informées acceptent simplement la décision pour éviter de subir les conséquences en cas de refus. Plus observée en milieu rural qu'en milieu urbain, cette forme de mariage permet le renforcement des liens d'amitié et la redistribution entre familles de biens matériels et économiques. Ces liens se nouent à partir de l'implication des personnes d'un rang social élevé. C'est une marque de confiance qui se développe entre familles dans le but de renforcer des liens amicaux.

« Souvent ça vient des parents, souvent ça vient de la fille. Par exemple pour mon cas, j'étais à l'école et mon père a décidé de me donner en mariage à un homme que je ne voulais pas » (Ado, 17 ans, mariée, musulmane Gassan/Nayala)

- **Le rapt ou « l'enlèvement » de fille**

« Dans beaucoup de villages autour de Tansila ils font ça. A Bhè par exemple, j'ai vécu à Bhè pendant dix ans et là-bas, le cas (parlant du rapt) est très fréquent. Quand la fille commence à avoir 12 ans, 13 ans seulement les gens commencent à l'enlever. J'ai vu des cas parce que j'ai duré là-bas. », (Leader d'opinion/ chargé d'éducation à la retraite, Tansila/Solenzo)

« Le plus souvent, les gens volent les filles. Ils luttent surtout pour passer la frontière ici ; ils passent par là et ils vont au Mali à 14 km d'ici. Mais quand la gendarmerie te voit seulement ils t'arrêtent », (Leader d'opinion/Chargé d'éducation à la Retraite, Tansila/Solenzo).

Il s'agit d'une pratique traditionnelle qui consiste, pour le futur conjoint, à enlever la fille et la cacher dans un endroit sûr. La fille peut être enlevée, soit à l'insu de ses parents dans le cadre d'un choix libre, soit avec la complicité de ceux-ci dans les cas de don, surtout lorsque la fille n'est pas consentante. C'est une pratique qui vise à contrer une opposition quelconque venant d'une des parties aussi bien dans le choix libre que dans le don. Selon certains enquêtés, le rapt est toujours pratiqué dans la province des Banwa où des filles sont enlevées et envoyées au Mali.

Dans beaucoup de situations de mise en couple, les futurs conjoints se choisissent librement par consentement mutuel. Ces formes d'unions sont couramment pratiquées dans la localité selon les enquêtés.

- **Les alliances interdites**

Enfin, les résultats de l'étude font ressortir des interdictions d'alliance entre groupes socioprofessionnels au regard de leur appartenance sociale (griots, forgeron, éleveurs, etc.). Cela peut constituer une limite dans le choix des conjoints et pourrait favoriser les mariages d'enfants.

« Les facteurs, c'est quoi si vous êtes aujourd'hui griot (rire) vous partez dans ma famille (rire) moi mon frère, il voit une griotte, même si elle est arrivée même si elle a 30 ans quand tu vas expliquer on va te dire, mais toi tu es bête non ? Ce n'est pas possible vous êtes un forgeron et on va te dire ce n'est pas possible », ça c'était à Tansila ; l'issue c'est pourquoi on a eu une issue c'est une griotte que le jeune homme a pris mais en réalité il ne le savait pas que c'était une griotte mais c'était précocité, la fille avait 16 ans mais elle avait tous les atouts (Représentant, Jeunesse, Solenzo/Banwa)

Conclusion partielle

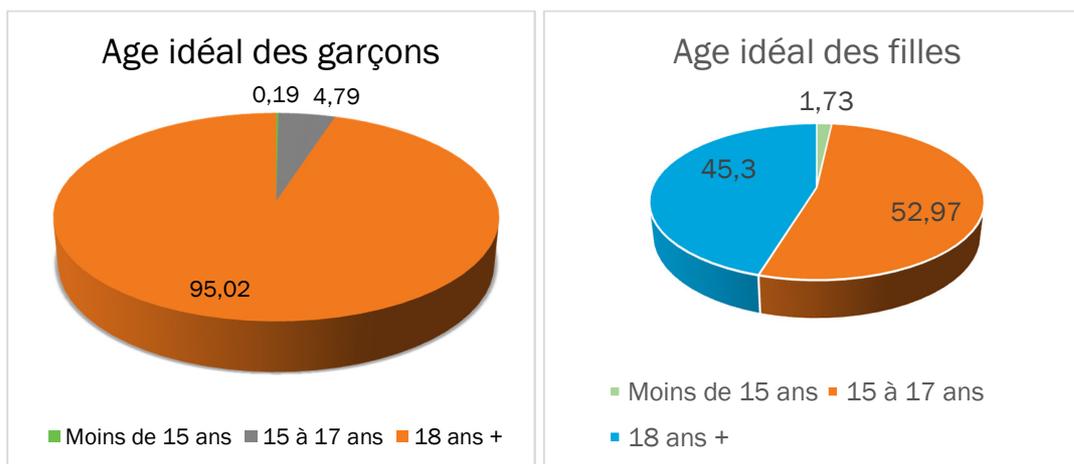
La perception sociale du mariage par la communauté influence grandement les pratiques en la manière. Les pratiques traditionnelles telles que les échanges de femmes, les dons et le rapt existent toujours dans la région et sont souvent à l'origine du mariage précocité de la jeune fille. Il y a lieu d'accentuer la sensibilisation et la répression auprès des personnes qui perpétuent ces pratiques.

6. Attitudes et perceptions sociales du mariage d'enfants

6.1. Appréciations de la précocité des mariages par les communautés

- **Age idéal au mariage pour un garçon et une fille selon les adultes**

Il a été demandé aux enquêtés, dans un premier temps, de se prononcer sur l'âge idéal au mariage pour un garçon et pour une fille. Les résultats montrent qu'ils sont encore assez largement favorables au mariage d'enfants. On note que les avis des parents sont nettement différents concernant l'âge idéal au mariage des garçons et des filles.

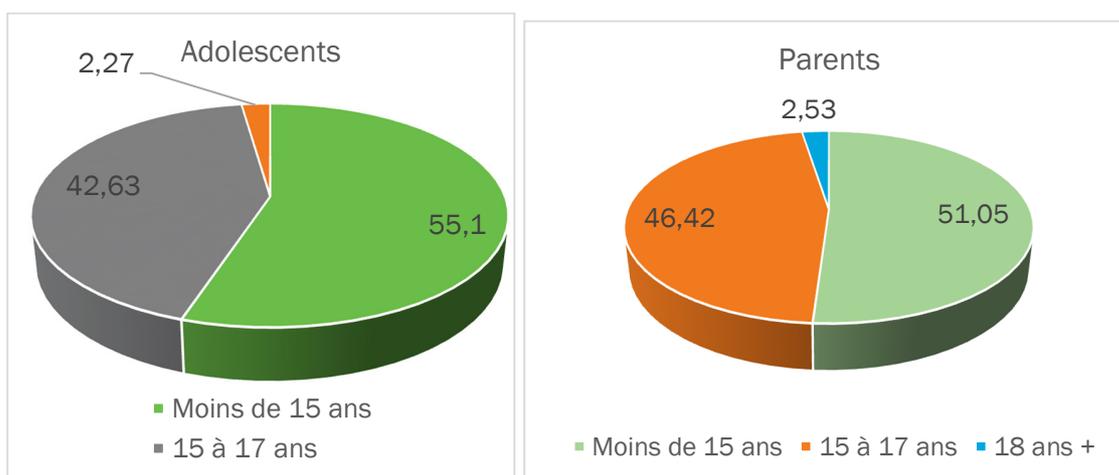


Graphique 14: Age idéal des garçons et des filles au mariage (%) selon les parents d'adolescents

Si la majorité des parents interrogés (53%) estiment qu'une fille devrait se marier entre 15 et 17 ans, ils sont moins de 5% à donner le même âge pour ce qui est des garçons. Ils préconisent plutôt un âge au moins égal à 18 ans pour le mariage des garçons (95% d'entre eux).

- **Âges considérés comme précoces pour le mariage des filles dans la localité**

De façon cohérente avec leurs perceptions sur l'âge légal au mariage chez les filles et les garçons, les adultes et adolescent(e)s interrogés considèrent en majorité que, chez les filles, c'est en dessous de 15 ans que le mariage peut être considéré comme étant précoce.



Graphique 15: Âges considérés comme précoces pour le mariage des filles (%) selon les parents et les adolescent(e)s

Les conceptions sociales de la précocité au mariage sont relatives au corps de l'adolescente (corps d'enfant, corps de femme, menstrues), de sa maturité pour certains et de son l'âge pour

d'autres en l'occurrence les enquêtés ayant un niveau scolaire avancé. Par rapport à la première considération :

« Ce n'est pas l'âge qui détermine qu'une telle personne est un enfant. C'est plutôt le comportement, l'éducation et la mise en application de l'éducation reçue qui font qu'on n'est plus considéré comme enfant. Par contre d'autres filles, à l'âge de 18, 19, 20 ans n'ont toujours pas atteint une maturité. Comment voulez-vous que ces personnes puissent vraiment s'occuper d'une famille, c'est difficile de le faire. Par contre une fille qui a reçu une éducation appropriée et qu'elle a bien suivi cette éducation est considérée déjà comme une femme ». (Responsable d'une église catholique, 56 ans, niveau supérieur, Toma).

Pour ceux qui se réfèrent à un âge, les enquêtés affirment qu'un mariage contracté avant 16 ans chez la fille est un mariage d'enfants :

« Un enfant pour moi, c'est à partir de 16 ans en descendant. Toutes ces personnes-là sont des enfants. A 15 ans, on peut dire que le mariage est précoce », (Adolescente, 17 ans, mariée, musulmane, Gassan/Nayala).

« Selon moi c'est à partir de 13, 14 ans que c'est un mariage d'enfants parce que c'est à ce moment que le corps de la fille commence à se développer peut être c'est le début des menstrues mais elle ne sait pas et puis c'est le bon moment de faire sa jeunesse. Si une fille de 14, 15 ans se marie, elle n'a pas pu jouir du bon moment de sa jeunesse donc ça peut déranger, ça peut jouer également sur leur vie de couple. La plus part du temps, ceux qui se marient tôt finissent par divorcer ». (Responsable de l'église protestante, 41 ans, niveau secondaire, Gassan).

- **Agés considérés comme précoces pour le mariage des garçons dans la localité**

La convergence des normes intégrées par les adolescent(e)s avec celles de leurs parents laisse à penser que le phénomène est encore tenace dans la région.

Le mariage des enfants est un constat général dans les localités où les données ont été collectées. La plupart des enquêtés attestent que la pratique du mariage des enfants est un phénomène observé et cela dépend des groupes socioculturels/ethniques. Au cours des entretiens individuels et des focus groups, les participants ont indiqué que l'âge au mariage des adolescents dans leur localité se situerait entre 14 et 19 ans. Les données collectées à partir des discours des enquêtés indiquent que les mariages des adolescentes sont relativement plus fréquents que ceux des adolescents. Ces opinions varient aussi en fonction de la

« Dès l'âge de 14 ans, on assiste souvent à beaucoup de mariages de filles. Mais pour les garçons c'est souvent après la vingtaine d'année. Je ne connais pas un garçon qui s'est marié à 14/15 ans », (Agent social/Solenzo)

« C'est chez les Mossis et les peulhs qu'on rencontre beaucoup de mariages d'enfants, sinon les autochtones par exemple les Bwaba, on n'enregistre pas beaucoup de cas de filles qui se marient à l'âge de 14 ans ou 15 ans. Les Mossis disent que chez eux, c'est comme cela, ils sont nés trouvés, son grand père a fait la même chose. , Il y a des gens qui n'arrivent pas à admettre qu'ils veulent donner leur fille en mariage et que d'autres personnes s'yopposent », (Agent social, Solenzo/Banwa).

scolarisation des adolescent(e)s et d'autres facteurs sociaux qui permettent d'apprécier positivement ou négativement le mariage des adolescent(e)s.

Il ressort aussi que dans la région, le mariage d'enfants est plus pratiqué dans certaines ethnies (telles que les mossis et les peulhs) que d'autres comme l'illustrent les citations.

6.2. Normes et rôles relatifs au mariage des adolescent(e)s dans les communautés

Au cours de l'enquête quantitative, les parents et les adolescent(e)s ont été invités à donner leurs opinions sur les normes et rôles relatifs à un éventuel mariage des adolescent(e)s au sein de la famille. Les résultats ont été présentés par catégorie de répondants.

Tableau 10: Rôles et normes relatives à leur éventuel mariage dans la famille selon les adolescent(e)s

Affirmations confirmées par les adolescent(e)s	Garçons		Filles		Ensemble	
	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages
Votre parent (s) / famille vous permettra de choisir vous-même votre mari.	264	72,3	224	74,2	488	73,2
Votre parent (s) / famille préfère que vous vous mariiez plutôt que d'aller à l'école.	72	19,8	70	23,1	142	21,3
(filles) Si vous tombez enceinte, votre parent (s) / famille vous obligera à vous marier.	-	-	130	42,9	-	-
Votre parent (s) / famille voudrait que vous terminiez l'école secondaire.	227	62,4	184	60,7	411	61,8
Vos parents / famille voudrait que vous vous mariez s'ils avaient besoin d'un soutien financier.	27	7,5	54	17,8	81	12,2
Si vos parents / la famille voulaient que vous vous mariez, vous n'auriez pas d'autre choix que de le faire.	122	33,6	115	38,0	237	35,6
Si vous vouliez vous marier après 25 ans, vos parents / famille soutiendraient l'idée.	247	68,4	154	50,8	401	60,4
Dot/prix de la fiancée est très important pour vos parents / famille.	174	48,5	156	52,0	330	50,1
Vos parents ne vous obligeraient jamais à vous marier avec quelqu'un que vous n'aimez pas.	145	40,2	146	48,3	29	43,9
(filles) Vos parents vous marieraient à un homme ayant déjà d'autres femmes.	-	-	72	23,8	-	-
Il est de votre devoir de faire ce que vos parents veulent en ce qui concerne le mariage.	189	52,1	153	50,7	342	51,4

La majorité des adolescent(e)s (73%, quasiment à égalité entre filles et garçons) pensent que leurs parents leur permettraient de choisir eux-mêmes leur conjoint. Il s'avère qu'environ la moitié (51%) des adolescent(e)s estime qu'il est de leur devoir de se plier à la volonté de leurs parents en ce qui concerne le mariage. Néanmoins, environ la même proportion (43,9%, soit 40% des garçons et 48% des filles, déclarent que leurs parents ne les obligeraient jamais à épouser quelqu'un qu'ils n'aiment pas. Seulement 21% pensent que leurs parents préféreraient les voir

mariés que scolarisés et dans la même logique, plus de 60% des filles et garçons déclarent que leurs parents voudraient qu'ils terminent l'école secondaire.

Notons que 43% des filles sont convaincues que leurs parents les obligeraient à épouser l'auteur de la grossesse si elles se retrouvaient enceintes. De même, 24% d'entre elles pensent que leurs parents pourraient les donner à un époux polygame.

Les mêmes questions sont posées aux parents en ce qui concerne les normes en vigueur dans leur famille (tableau 11).

Tableau 11: Perception des parents sur le mariage des adolescent(e)s dans la famille

Affirmations confirmées par les parents	Effectifs hommes		Effectifs femmes		Effectifs ensemble	
		% hommes		% femmes		% ensemble
Votre famille permet aux garçons de choisir leur femme	293	88,0	177	88,9	470	88,3
Votre famille permet aux filles de choisir leur mari	266	79,9	167	83,9	433	81,4
Votre famille préfère que les garçons se marient plutôt que d'aller à l'école	44	13,2	24	12,1	68	12,8
Votre famille préfère que les filles se marient plutôt que d'aller à l'école	57	17,1	40	20,1	97	18,2
Si une fille de votre famille tombe enceinte, la famille l'obligera à se marier	163	48,9	90	45,5	253	47,6
Votre famille voudrait que les garçons terminent l'école secondaire	294	88,3	176	88,9	470	88,5
Votre famille voudrait que les filles terminent l'école secondaire	181	59,5	114	64,8	295	61,5
Si un garçon de votre famille voulait se marier après 25 ans, la famille le soutiendrait	284	85,3	158	79,8	442	83,2
Si une fille de votre famille voulait se marier après 25 ans, la famille le soutiendrait	210	63,1	117	59,4	327	61,7
La dot/prix de la mariée est très importante pour votre	191	57,4	122	61,6	313	58,9
Votre famille peut accepter de marier un de ses garçons à quelqu'un qu'il n'aime pas	40	12,0	31	17,5	71	13,4
Votre famille peut accepter de marier une de ses filles à quelqu'un qu'il n'aime pas	55	16,6	42	21,2	97	18,3
Votre famille pense qu'il est du devoir des enfants de faire ce que veulent leurs parents en ce qui concerne le mariage.	184	55,3	100	50,5	284	53,5

Sans différence notable entre les parents des deux sexes, ces derniers estiment à plus de 80% que leurs familles permettent aux adolescents des deux sexes de choisir leurs propres conjoints. Les parents sont relativement peu nombreux à admettre la possibilité de mariage forcé, notamment pour les filles.

6.3. Acteurs du mariage d'enfants dans les communautés

Selon les enquêtés, la persistance du phénomène est liée à des logiques sociales générationnelles. En effet, la majorité des enquêtés déclarent que les parents (pères et mères) des enfants et les leaders communautaires sont les principaux acteurs qui perpétuent le mariage

d'enfants dans la localité. Ils précisent que le plus souvent, les parents géniteurs subissent la pression des leaders religieux et communautaires ou de leurs frères, même s'ils ne sont pas consentants.

« Ce sont les pères, mères ou les leaders communautaires qui encouragent le mariage d'enfants. Souvent les parents directs subissent l'influence des leaders communautaires là. Quand tu vis dans la communauté souvent, ce n'est pas simple. Ce sont les oncles souvent qui décident ; il y a des parents qui sont contre, mais ils subissent souvent l'influence de son grand frère ou bien de son petit frère. Et il y a des leaders religieux et coutumiers. Je me dis souvent les mariages d'enfants ou forcés, c'est les imams qui les célèbrent souvent, bon », (Agent social, Solenzo/Banwa)

Il ressort aussi des entretiens que les parents ne sont pas toujours à l'origine de l'entrée en union de leurs enfants mineurs. Ils sont quelques fois impuissants face aux comportements et décisions de leurs progénitures qui se mettent en union souvent malgré l'opposition des parents. Dans la région, le phénomène prend de l'ampleur surtout au niveau des élèves.

« Souvent tu peux dire que tel âge convient à ta fille pour se marier ; mais à ta grande surprise et sans que personne ne l'oblige, elle va vivre avec un garçon avant même cet âge, sans l'accord de son père. Après évaluation on se rend compte que c'est autour de 14 ans, 15 ans que bon nombre d'entre elles se marient. Selon nos attentes en tant que père, elles ne devraient pas se marier à cet âge, mais elle s'oblige sans contrainte extérieure. Souvent il y a des procès sur ces cas et on retire la fille pour remettre à ses parents parce qu'elle n'a pas encore l'âge de mariage. Après c'est elle qui retourne chez le mari ; il y a eu beaucoup de cas comme ça » (Père d'une adolescente mariée, 45 ans, polygame, agriculteur, Tansila/Banwa).

Selon les enquêtés, les adolescent(e)s sont dans certains cas responsables des cas de mariage d'enfants. Ils prennent eux-mêmes la décision même si les parents s'y opposent :

« Ce sont les mêmes jeunes qui se flattent, sinon il n'y a pas un vieux qui va dire d'aller prendre la fille de quelqu'un et la marier précocément. Vous savez les gens ont trop compris la démocratie. Quand ils se disent je suis libre, ils font tout » (Leader d'opinion, retraité, Tansila/Solenzo).

On note en effet dans les analyses quantitatives, que les mariages d'enfants vécus par des adolescentes ne leur ont pas toujours été imposés. Si la décision provient des futurs mariés, il est souvent difficile de l'empêcher:

« On ne peut pas mettre fin à la pratique du mariage des enfants. Si les concernés s'aiment, on ne peut pas les empêcher de se marier. Vous êtes tous conscients que ce sont des enfants, mais s'ils prennent la décision de se marier, nous ne pouvons pas aller à l'encontre de leur décision. Si c'est le garçon ou la fille qui veut se marier et que vous refusez qu'il se marie, ils vont vous désobéir », (Focus mères d'adolescent(e)s, Solenzo/Banwa)

De façon plus précise, les perceptions des adolescent(e)s et des parents sur le mariage d'enfants ont été recueillies sous divers angles.

6.4. Perceptions des avantages du mariage d'enfants selon la communauté

La plupart des enquêtés (entretiens individuels, focus groups) déclarent qu'il est difficile d'affirmer que cette pratique comporte des avantages, mais cela dépend des cas, du contexte social et des

opportunités économiques. Pour ceux qui ont mentionné des avantages dans la pratique, on note qu'ils sont surtout profitables soit au futur mari, soit à la famille, mais rarement à l'adolescente victime comme témoignent ces citations.

« L'avantage du mariage d'enfants, c'est pour avoir des enfants très tôt et on peut mieux éduquer une femme quand elle est très jeune car en ce moment il n'y a pas de résistance mais quand elle devient majeure elle peut s'opposer à ce que tu dis c'est pourquoi il est bien de se marier très tôt ; la fille vous respectera et suivra ce que vous voulez ; il faut noter qu'une petite fille est facile à flatter par rapport à une qui est majeure. Les cas de refus ou les récalcitrants sont des majeures, car elles sont difficiles, elles viennent avec leurs principes, et si vous n'avez pas les mêmes principes de la vie du couple ça sera difficile, c'est ce qui envoie les fuites, les querelles et les problèmes de foyer. ». (Adolescent marié de 18 ans, peul, musulman, non instruit, aide-commerçant, Boromo).

« C'est [le mariage d'enfants] un peu avantageux lorsque la mère de ton mari est en vie ou bien le mari est un peu fortuné. Dans le cas contraire, c'est compliqué », (Focus group, mères d'adolescentes, Tansila/Solenzo)

En dehors de ces quelques perceptions positives, la quasi-totalité des enquêtés ont des opinions négatives de la pratique du mariage d'enfants sur la vie des adolescent(e)s.

« Il n'y a pas d'avantage dans le mariage d'enfants. Ce ne sont que des inconvénients », (Adolescente, 17 ans, mariée, Gassan/Nayala).

« Il n'y a pas d'avantages deh !!!, tout n'est que souffrances. Il peut tomber malade et commencer à maigrir à cause de la souffrance qu'il vit », (Adolescent, 18 ans, non marié, Solenzo/Banwa)

Quels sont les inconvénients ? Comment sont-ils perçus ?

6.5. Perception des inconvénients du mariage d'enfants selon la communauté

Selon les discours des enquêtés les inconvénients sont perçus à deux niveaux :

- Au plan sanitaire, les conséquences les plus récurrentes et observées sont les grossesses précoces et les complications liées à l'accouchement. Ces conséquences ont été autant évoquées par les parents que par les adolescent(e)s enquêtés.

« Pour la fille, si elle n'a pas l'âge, elle peut avoir beaucoup de difficultés. Elle peut accoucher, et après l'accouchement elle va avoir des maladies ! Et puis son accouchement peut être compliqué parce qu'elle n'avait pas l'âge d'accoucher », (Focus group, pères d'adolescentes, Tansila/Solenzo).

« Le mariage d'enfants a des conséquences graves sur la femme. Je connais une dame qui s'est mariée précocément. Aujourd'hui elle n'a pas plus de 27 ans mais elle a 7 enfants et si vous la voyez, vous allez dire qu'elle a 48 ans ou bien 50 ans. » (Jeunesse, Solenzo/Banwa).

- Au plan social, les mariages d'enfants peuvent être sources de conflits conjugaux et de divorces en raison du manque d'expérience de la fille ou du garçon à supporter les exigences de la vie du couple du fait de leur immaturité.

« Si la fille se marie précocément, elle ne pourra pas accomplir ses devoirs d'épouse et ce sont des larmes qui s'en suivent, parce qu'elle n'a pas l'habitude de faire de dures travaux chez ses parents. Raison pour laquelle ce n'est pas

bien que la fille se marie précocément. Sinon, la fille sera renvoyée de son foyer et ce sont ses parents qui endosseront cette responsabilité », (Focus groups, mères d'adolescentes, Tansila/Solenzo).

Si vous vous mariez précocément, à la longue, le monsieur va vous abandonner. Des fois, ils fuient laisser la femme et ils partent au Mali pour rester là-bas, voilà », (Leader d'opinion/Retraité, Tansila/Solenzo).

Selon les enquêtés, ces conséquences se traduisent non seulement dans la vie quotidienne mais aussi peuvent nuire à la réalisation de projets futurs, par exemple, le fait d'interrompre les études. Le mariage d'enfants chez une fille scolarisée peut entraîner la déscolarisation de la fille, car il sera difficile à cette dernière de conjuguer vie famille et vie scolaire.

« Le mariage d'enfants peut aussi s'il se trouve que l'enfant est à l'école ça peut jouer sur ces études comme l'abandon scolaire », (Adolescent marié, 19 ans, élève, Toma/Nayala).

La fille est toujours un enfant et se retrouve à assumer un rôle de femme et de mère. « Je pense que ce n'est pas bien de marier les personnes qui ont 15 ans parce qu'elles n'ont pas encore fini leur enfance » (Adolescente, 17 ans, mariée, niveau 5^{ème}/collège, musulmane, Gassan/Nayala).

Les conséquences peuvent être aussi des formes de stigmatisation dont sont parfois victimes les adolescent(e)s qui sont mariés précocément. En effet, l'adolescente mariée précocément qui n'arrive pas à accomplir ses tâches dans le foyer est critiquée par son entourage. Ces formes de stigmatisation pourraient entraîner une vulnérabilité sociale dans le processus de l'insertion sociale de l'adolescent(e) marié(e) précocément dans son ménage. Voici comment les perceptions et attitudes de la communauté vis-à-vis des adolescent(e)s mariées précocément s'expriment au regard des mêmes normes sociales qui les conduisent au mariage d'enfants.

« Les gens la critiquent ; ils disent qu'elle s'est mariée tôt », (Adolescente, 17 ans, mariée, musulmane, Gassan/Nayala).

« Souvent, on dit que si tu te maries tôt et que par la suite, il y a mésentente dans le foyer ; les gens vont dire que voilà « ils se sont mariés tôt à cause de l'amour mais les voilà aujourd'hui ils sont en train de se détester », (Adolescent, 19 ans, vit en couple, Toma/Nayala).

D'une façon générale, ce sont aussi des regards accusateurs portés sur le célibat des filles ou des garçons selon les normes définies pour établir une union.

« On ne le sanctionne pas mais les gens vont le critiquer. Ils vont le traiter d'impuissant, soit ils vont dire qu'il a peur des femmes», (Adolescent marié, 19 ans, Toma/Nayala).

« Les gens ne considèrent pas les garçons ou les filles qui ne se marient pas comme des bonnes personnes ? Les gens critiquent le plus souvent les filles mais pas les garçons. Ils appellent souvent ces filles non mariées « wèmba, wèmba » (synonyme de prostitué en Mooré) », (Focus group, adolescentes mariées, Bana/Balé)

Conclusion partielle

Même si les enquêtés situent l'âge du mariage d'enfants à moins de 15 ans, ils sont nombreux à considérer plutôt les facteurs physiologiques et la maturité intellectuelle de la fille dans la mise en couple qu'un âge quantifié. La grande majorité des enquêtés déprécie le mariage d'enfants au regard des enjeux liés à la santé maternelle, à l'éducation de la fille mais aussi à l'immaturation de cette dernière à s'occuper convenablement de son foyer. Si toutefois la pratique du mariage d'enfants persiste toujours dans ces communautés, cela renvoie à une question d'honneur et de survie de l'unité familiale et à la crainte de la charge sociale et économique que l'adolescente deviendrait en cas de grossesse. Face à cette situation, quelles sont donc les solutions de recours utilisées par les populations en cas de tentative de mariage d'enfants ?

7. Règlement des conflits liés au mariage d'enfants au sein de la communauté

Les conflits conjugaux qui sont générés par des comportements non conformes aux normes sociales au sein d'un groupe social s'inscrivent dans un processus de négociations et d'accommodations entre les différentes parties. La pratique du mariage d'enfants impose un mode de règlement qui implique plusieurs acteurs (niveaux communautaire et institutionnel) de statuts ou de positions sociales différentes (parentalité ou autres personnes ressources externes).

Les structures de recours dans la localité citées par les enquêtés sont surtout la police, la gendarmerie, les services de l'action sociale et les mairies. Au niveau des villages, ce sont les conseillers qui sont sollicités.

« Les personnes qui luttent contre le mariage des enfants et qui a contribué à le réduire sont les autorités telles que les policiers, les gendarmes. Parce que si une fille veut se marier précocément et ses parents ne sont pas d'accord, ces derniers peuvent se rendre chez les autorités pour qu'ils interdisent ce mariage en effrayant le prétendant », (Focus group, mères d'adolescent(e)s, Tansila/Solenzo).

« Si tu as de problèmes de mariage d'enfants, tu peux aller à la police, à la gendarmerie même tu peux aller chez les conseillers puisque dans chaque village il y'a des conseillers », (Adolescent marié, 19 ans, élève, Toma/Nayala).

Quant à la médiation familiale ou sociale, ce sont les oncles maternels de l'enfant, les leaders religieux ou coutumiers qui sont sollicités.

« L'enfant fait recours à ses oncles maternels pour que ces derniers viennent supplier son père de ne pas le/la marier parce qu'il/elle n'a pas encore atteint l'âge du mariage », (Focus group, mères d'adolescentes, Tansila/Solenzo).

Cependant les voies de recours par la parentalité ne sont pas toujours les mieux indiqués pour la résolution du problème et cela dépend des contextes sociaux.

« Dans Bana ici, il n'y a pas des voies de recours car si tu pars chez quelqu'un tes parents vont faire la bagarre avec cette personne sauf si la fille va fuir et aller en ville », (Adolescente mariée, Bana/Balé).

Enfin il y a les centres religieux qui constituent des lieux de refuge pour les filles qui sont à risque ou qui ont fui le mariage. Elles procèdent par la suite à la médiation avec les parents pour faciliter la réinsertion de la fille.

« Il y a les sœurs [religieuses] qui aident les enfants. Quand tu ne veux pas te marier, tu peux aller là-bas te réfugier » (focus group mères d'adolescent(e)s marié-e-s, Toma/Nayala).

Pour les cas de mariage d'enfants, les voies de recours sont multiples et impliquent les niveaux communautaire et institutionnel. Cependant, l'accès à ces voies de recours engendre souvent des difficultés et limite les interventions.

« Par coup de téléphone, souvent aussi on se rend au niveau de la police. Les difficultés ici c'est le problème de moyen, il y a le carburant qui fait défaut d'abord, on n'a pas de moyens de déplacement, nos engins ne sont pas en bon état. Si on doit intervenir en ville, c'est plus facile mais si les villages sont éloignés le travail devient difficile et on n'a pas de service départementaux aussi », (Agent social, Solenzo/Banwa).

Ces contraintes relatives aux interventions peuvent constituer des facteurs favorisant le maintien de la pratique des mariages d'enfants dans certaines localités.

Conclusion partielle

Dans la région, les modes de résolution des conflits liés au mariage d'enfants sont limités et se heurtent souvent à des difficultés d'ordre logistique. Il est opportun de renforcer les capacités des acteurs sur le plan technique et matériel pour une plus grande efficacité d'actions.

8. Vécu des adolescentes victimes de mariage d'enfants

Comment les adolescent(e)s marié(e)s négocient-ils/elles au quotidien leurs relations de mères, de pères, voire encore d'adolescent(e)s avec des responsabilités sociales à accomplir ? Dans cette section, les analyses des données quantitatives concernent uniquement les adolescentes compte tenu de la faiblesse des effectifs des adolescents en union enquêtés. Il sera question d'une part des circonstances de leur entrée en union et d'autre part de leur vie de couple.

8.1. Contexte d'entrée en union

- **Motif et acteurs de la mise en union : éléments déclencheurs de l'union**

Les circonstances de leur entrée en union relatées par les adolescentes sont similaires avec les facteurs favorisant le mariage d'enfants identifiés par les enquêtés : il s'agit notamment de la survenue de grossesse : En effet, il ressort qu'un nombre important d'adolescentes mariées interviewées s'est retrouvée dans cette situation suite à la survenue d'une grossesse : « Lorsque je suis tombée enceinte, mon père ne voulait pas que je reste chez lui avec mon enfant. Parce que si l'enfant tombe malade, c'est lui qui va s'en occuper. Donc, il m'a demandée de rejoindre l'auteur de la grossesse et ils sauront quoi faire » (Adolescente, mariée, 19 ans, Gassan/Nayala).

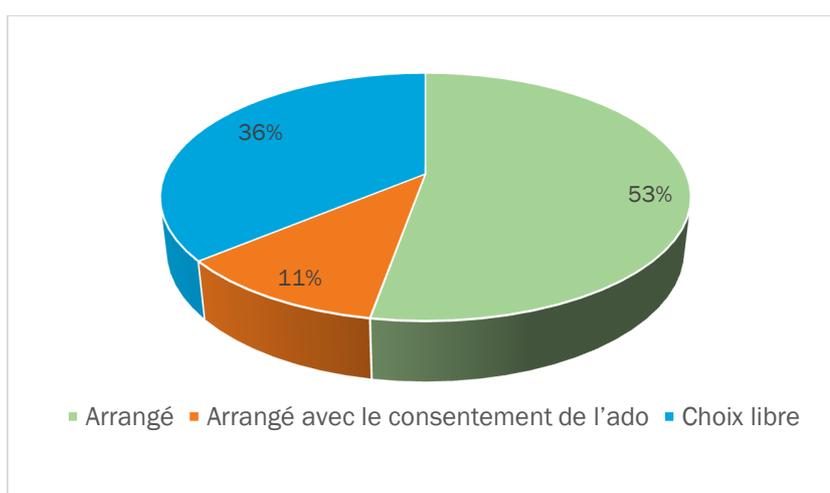
Les adolescent(e)s scolarisé(e)s ne sont pas épargné(e)s par les risques d'union pour des motifs de grossesses non désirées. C'est l'expérience d'une adolescente de 17 ans, élève, qui s'est mise en union avec son conjoint pour des raisons de grossesse non désirée.

« Je peux dire que ce sont les grossesses qui entraînent les mariages d'enfants à Toma. C'est dans l'amusement que les filles tombent enceintes et leurs parents vont dire que ce n'est pas dans leur domicile qu'elle va nourrir son enfant et de rejoindre l'auteur de la grossesse. Cela a été mon cas », (adolescent, 17 ans, 5^{ème}, Toma/Nayala).

- **Prise de décision**

Environ $\frac{3}{4}$ des adolescentes en union déclarent que leur mariage a été arrangé.

« Le mariage arrangé, c'est comme par exemple moi j'ai quitté notre famille pour venir me marier dans lui sa famille. Je gagne une avec lui et dans ma famille de départ il y'a beaucoup de garçons. L'unique fille que j'ai eue là tous les garçons de ma famille de départ la veulent. Maintenant un des garçons l'enlève pendant qu'elle n'a pas encore l'âge de se marier et dit que c'est à lui qu'elle doit se marier. C'est cela le mariage arrangé entre deux familles. Ils font cela pour éviter que lorsqu'elle va grandir quelqu'un d'autre ne s'enfuit avec elle ». (Mère d'une adolescente mariée, 45 ans, ménagère, niveau CM2, Tansila/Banwa).

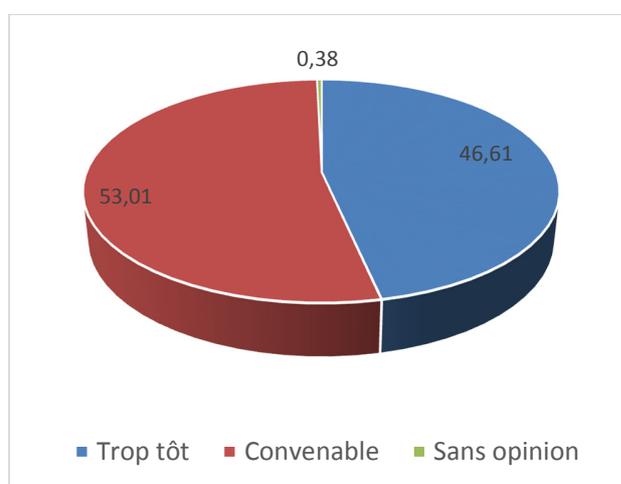


Graphique 16: Répartition des adolescentes mariées précocément (%) selon le type d'arrangement conclu pour leur mariage

Les adolescentes mariées précocément l'ont été en grande majorité suite à un accord entre les deux familles. Cinquante trois pour cent déclarent que leur mariage a été arrangé sans leur consentement, 11% déclarent qu'elles ont donné leur accord même si le mariage a été arrangé par les familles et seulement un tiers d'entre elles (36%) disent avoir librement décidé de se marier.

- **Appréciation de leur âge d'entrée en union**

Dans le volet quantitatif de l'étude, les adolescentes mariées précocément ont été invitées à apprécier leur âge d'entrée en union.



Graphique 17: Avis des adolescentes mariées précocément (%) sur leur âge d'entrée en union

Les avis des adolescentes sont partagés. Environ la moitié d'entre elles estiment que leur mariage était précoce (47%), les autres jugeant convenable d'être mariées à cet âge (53%).

« Je ne savais pas que je suis tombée enceinte, quand le monsieur et moi avons eu des rapports sexuels ; je n'ai pas su que je suis tombée enceinte. Je suis retournée dans mon village et la personne chez qui je travaillais a fait les démarches et mes parents ont décidé que je vienne vivre avec l'auteur de la grossesse. Nous avons fait le mariage ensemble ». Adolescente mariée, 19 ans, récit de vie, Gassan/Nayala

« Je me suis mariée à 15 ans. Je ne sais pas pourquoi mes parents ont décidé de me marier à cet âge. C'est mon père qui a décidé de mon mariage. Je ne voulais pas me marier. Je pense que j'étais jeune pour me marier. J'ai voulu fuir mais je n'ai pas pu par manque de moyen. Je voulais m'en fuir à Ouagadougou chez le grand frère de ma mère » ; Adolescente mariée, 17 ans, musulmane, Gassan/Nayala.

Les deux récits montrent bien les niveaux de prise de décision dans le processus. Selon la plupart des enquêtés, la prise de décision incombe rarement à l'adolescent(e). La prise de décision peut aussi concerner la parentalité et l'adolescent(e) peut user de stratégies pour échapper à cette décision.

- **Acteurs impliqués dans le processus du mariage**

Les adolescentes concernées par le mariage d'enfants ont été interrogées sur les personnes ayant été impliquées dans la prise de décision de leur union (tableau 12).

Tableau 12: Personnes ayant pris la décision de l'union des adolescentes qui ont été mariées précocément.

Personne ayant pris la décision du mariage	Effectifs	Pourcentages
Père	27	77,11
Mère	10	29,52
Tante	1	2,64
Oncle	4	11,11
Sœur	1	3,34
Grand-père	0	0,51
Moi-même	4	10,73
Mon mari	6	16,47
Chef de la communauté	4	12,72
Famille du mari	6	17,1

On note que le père et la mère des adolescentes en union ont été les personnes dont l'avis a été décisif dans leur mise en couple (respectivement 77% et 30%). Les autres personnes citées par les enquêtés sont la famille du mari, le mari lui-même, le chef de la communauté ou l'oncle avec respectivement 17%, 16%, 13% et 11%. Elles sont seulement 11% à déclarer qu'elles ont elles-mêmes pris la décision de se marier.

« Ce sont les tantes qui font les démarches pour arranger les choses et dire aux pères et aux mères d'aider les enfants. La maman ne peut pas se lever pour faire les démarches elle-même, ce sont les tantes qui le font », (Focus group, mères d'adolescent(e)s marié(e)s, Toma/Nayala).

« Je vais vous raconter un cas récent que j'ai vu. C'est d'une élève qui a été donnée en mariage forcé. Un jour elle était à la maison et elle a vu les gens se réunir chez eux. C'est en ce moment qu'elle a été informé de faire sa valise parce que c'est le jour de son mariage et qu'après elle doit suivre son mari. Elle a supplié l'assemblée qu'on la laisse continuer ses études surtout que sa maman n'était pas là. L'oncle a refusé et dit qu'elle doit se marier obligatoirement, on l'a marié et on l'a amenée de force chez son mari. La nuit elle ne peut pas dormir. En plus, le mari a retiré ses téléphones portables. Un jour, l'élève est rentrée dans les toilettes et a interpellé un passant et lui a demandé une feuille et un bic ; elle a fait une note pour ses camarade d'école les appelant à l'aide. Une nuit son mari a voulu faire les rapports de force avec elle, ils se sont battus et elle a pu vaincre le mari. Elle a ensuite demandé au mari de dormir. Dieu faisant bien les choses le mari a dormi et elle a fui. Elle a fait deux jours dans la brousse avant d'aller se confier à une famille dans un autre village. Les gens de cette famille l'on conduit au commissariat de Bagassi qui a fait la médiation et le problème a été résolu. Actuellement elle continue son école ». (Focus group Adolescentes non mariées, Bana/Boromo)

La majorité des participants aux entretiens et aux focus groups affirment que dans la plupart des cas, ce sont les parents qui prennent la décision finale quel que soit le mobile qui a motivé la mise en couple de l'adolescent(e).

« C'est le père qui se met au-devant des choses pour que le mariage se fasse. Du côté du garçon, c'est aussi son père qui se met au-devant des choses, c'est lui qui fait les démarches du mariage. La manière dont l'enfant va se marier, ça aussi c'est le père qui décide », (Focus group mères d'adolescent(e)s mariée, Gassan/Nayala)

« Ce sont les parents qui prennent les décisions. La décision que la fille peut prendre, c'est que si on te donne en mariage et que tu ne veux pas, tu peux fuir dans un autre village. Si tu as des parents à Ouagadougou ou à Bobo, tu peux fuir là-bas », (Adolescente mariée, 17 ans, musulmane, Gassan/Nayala)

Chez la plupart des adolescent(e)s marié(e)s enquêté(e)s, la décision de leur mariage a été prise par leur père, souvent sans leur consentement. Certaines d'entre elles acceptent la décision parentale pour éviter les sanctions familiales. Celles qui ne sont pas consentantes sont obligées de s'enfuir pour contrer la décision de leur mariage. Dans certains cas, l'adolescente bénéficie du soutien de sa mère si celle-ci non plus n'approuve pas le mariage. Les citations ci-dessous montrent que souvent la tentative de fuite peut réussir ou échouer selon les cas :

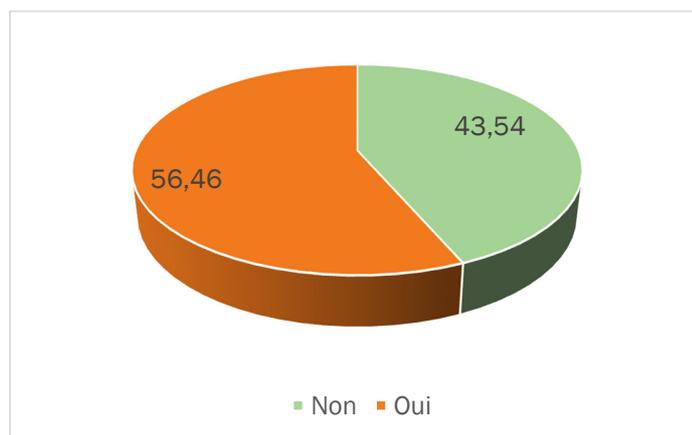
« Ce sont les parents du garçon qui sont venus voir mon père et mon grand-père. Mes parents étaient d'accord pour le mariage. Mon père a dit à ma mère et c'est elle qui m'a informé de mon mariage. Ma mère et moi, on s'est entendu ; quand le mariage ne plaît pas à ta mère, elle peut s'entendre avec toi. On s'est entendue pour que je m'enfui. Ma mère m'a dit que si je fais ce mariage, ça ne se terminera pas bien. Elle m'a dit de m'enfuir chez son grand frère à Ouagadougou. Je n'ai pas pu partir. Ils m'ont forcé à me marier. C'est mon père qui a décidé de me marier. Je ne sais pas pourquoi il a voulu que je me mari. Je ne voulais pas et ma mère me soutenait mais elle n'avait pas les moyens de me faire fuir. ». (Adolescente de 17 ans, mariée à 15 ans, musulman, niveau d'étude 5^{ème}, Toma/Nayala).

« La mère n'était pas d'accord avec le mariage, c'est le père qui voulait que sa fille se marie forcément. La mère lui a dit de ne pas accepter le garçon comme mari. Comme la fille a fui, le père n'a pas pu faire quelque chose », (Adolescente mariée, 17 ans, musulmane, Gassan/Nayala).

- **Choix du conjoint**

Les résultats de l'étude montrent que le choix du conjoint incombe aussi bien aux parents qu'à l'adolescent(e) selon les circonstances.

Les données quantitatives montrent que ce sont un peu moins de la moitié des adolescentes (44%) concernées par le mariage d'enfants qui n'ont pas participé au choix de leur conjoint.



Graphique 18: Proportion des adolescentes mariées précocément (%) ayant participé au choix de leurs conjoints

Les données qualitatives montrent que dans le cas du don, le mari est choisi généralement par le père. La fille peut être informée bien à l'avance qu'elle a été promise comme elle peut être informée à la dernière minute de son mariage.

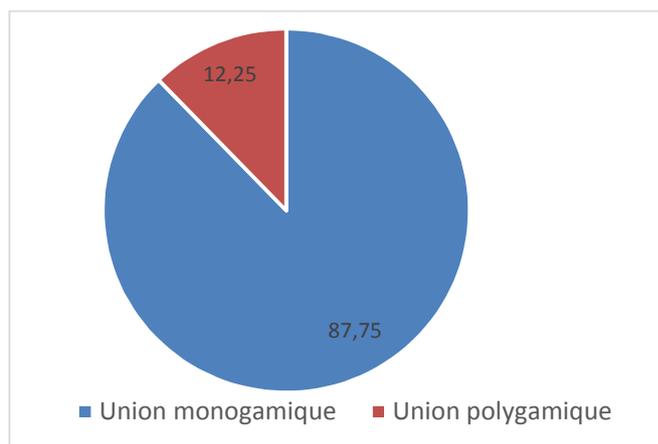
« Dans la localité, il y a eu des cas de refus. On dit qu'il n'y a plus le mariage forcé, mais il arrive par moment où on donne une fille en mariage et elle refuse ; le garçon aussi peut refuser parce qu'il n'aime pas la fille », (Focus group, mères d'adolescentes, Tansila/Solenzo).

« J'ai dit à l'homme à qui on m'avait donnée en mariage que je ne suis pas d'accord et mon père a exigé que le mariage se fasse. Puisque ce sont des membres de la famille de ma mère qui sont venus demander ma main donc mon père m'a fait comprendre qu'il ne pouvait en être autrement. C'est la famille de ma mère, au fait ma belle-mère est la grande sœur de ma mère. J'ai même dit au monsieur que je n'étais pas d'accord mais mon père leur a dit que lui il ne pouvait pas refuser de leur donner sa fille puisque qu'il s'agit de la même famille. Donc peu importe ce que je voulais je ne pouvais pas y échapper ». (Adolescente mariée, 18 ans, musulman, Dafing, niveau CMA, Boromo).

Certaines adolescentes mariées affirment avoir choisi librement leur mari. L'étude révèle que ces cas sont plus fréquents en milieu urbain. On constate également que chez la plupart des adolescent(e)s marié(e)s et les conjoint(e)s interrogé(e)s, la survenue d'une grossesse non désirée a été la cause de la mise en couple de l'adolescente. On enregistre parmi ces cas des adolescentes et adolescents qui sont toujours élèves et qui se retrouvent à conjuguer vie familiale et scolaire.

- **Type d'union**

Les types d'union couramment déclarés sont traditionnel et religieux (surtout musulman). Le mariage civil a été rarement cité chez les adolescent(e)s vivant en union.



Graphique 19: Proportion des adolescentes mariées précocément (%) selon le régime matrimonial

Quant au régime matrimonial, on note que 12% des adolescentes concernées par le mariage d'enfants ont rejoint un ménage polygamique (comportant déjà au moins une épouse).

8.2. Vie de couple

La vie en couple des adolescent(e)s est structurée autour d'un certain nombre de facteurs. La plupart des adolescent(e)s en union vivent dans une cour commune avec les parents. C'est dans ces environnements socio familiaux que les relations de vie de couples sont négociées.

- **Responsabilités des adolescent(e)s marié(e)s dans le ménage**

« Moi, je prépare le repas, je m'occupe de l'hygiène de la cour, j'enlève l'eau pour que l'homme se lave, laver les habits sales, laver les assiettes. Je ne veux pas de changement, si l'homme s'occupe de tous les problèmes, c'est mieux comme ça » (Adolescente mariée, 17 ans, Gassan/Nayala).

Après le mariage commence une phase importante de la vie de la femme qui doit faire face à de nombreuses responsabilités dans son foyer. Selon la quasi-totalité des adolescent(e)s marié(e)s interrogé(e)s, leurs responsabilités dans le couple se résument à la gestion des travaux domestiques, l'éducation et la santé des enfants, la satisfaction des besoins du mari, le respect

des membres de la belle-famille, etc. Certaines adolescentes mènent des activités commerciales et les gains leur permettent d'assister le mari dans les dépenses du foyer. Le plus souvent ces responsabilités sont contraignantes pour l'adolescente mariée au regard de son jeune âge.

Quant aux conjoints/maris, ils sont responsables de la gestion économique et globale de la famille. Selon les enquêtés, lorsque chaque partenaire assume convenablement ses rôles et responsabilités dans le couple, il y a peu de conflits.

« C'est l'homme qui est responsable de régler tous les problèmes. C'est l'homme qui donne l'argent des condiments. Selon moi, c'est bien comme ça, je suis satisfaite du rôle de chacun »
(Adolescente mariée, 17 ans, Gassan/Nayala)

Du reste, il ressort que les adolescentes mariées participent moins à la prise de décision dans la vie du couple.

- **Communication dans le couple**

Il a été demandé aux adolescentes en union si elles discutaient de divers sujets relatifs à la vie de couple avec leur conjoint.

Tableau 13: Communication au sein des couples des adolescentes mariées précocément

Sujets de discussion	Effectifs	Pourcentages
Nombre d'enfants		
Oui	8	18,5
Non	35	81,4
Conjoint favorable aux consultations prénatales		
Oui	24	55,8
Non	15	34,9
Ne se prononcent pas	4	9,3
Méthodes de PF		
Oui	9	20,9
Non	34	79,1
VIH/Sida		
Oui	11	25,6
Non	28	65,1
Ne se prononcent pas	4	9,3
Fidélité		
Oui	17	39,5
Non	26	60,5
Recours aux services de santé maternelle		
Oui	26	60,3
Non	17	39,5
Partage des tâches ménagères		
Oui	6	14
Non	36	83,7
Ne se prononcent pas	1	2,3
Eventuelle polygamie		
Oui	10	23,3
Non	32	74,4
Ne se prononcent pas	1	2,3
Facilité de la discussion dans le couple		
Oui	20	46,5
Non	22	51,2
Ne se prononcent pas	1	2,3
Total	43	100

On constate qu'environ la moitié des adolescentes en union (47%) affirment discuter de divers sujets liés à la vie de couple avec leur conjoint.

En effet, 56% estiment que leur conjoint est favorable au fait qu'elles recourent à des consultations prénatales en cas de grossesse. Quant aux divers sujets évoqués, ceux qui font le plus l'objet de discussion au sein de ces couples sont ceux relatifs au recours aux soins maternels (60%). Les discussions sur la fidélité dans le couple (40%), le VIH/Sida (26%), une éventuelle polygamie du ménage (23%), les méthodes de PF (21%), le nombre d'enfants désiré (19%) et le partage des tâches ménagères (14%) concernent moins de la moitié de ces couples. Ces chiffres sont révélateurs d'une inégalité dans la prise de décision sur ces questions. Certains sujets tels, que le nombre d'enfants et le partage des tâches ménagères, semblent être hors du champ possible des discussions pour la majorité.

- **Conflits conjugaux et modes de gestion au sein du couple**

Les données montrent que les adolescentes en union subissent parfois des violences physiques et psychiques de la part de leur conjoint.

« Oui, il y a des difficultés dans mon couple, il y a beaucoup de conflits. Chaque jour, ce sont des histoires, mon mari parle beaucoup parce que nous ne nous entendons pas. Je ne voudrais plus vivre cette expérience de mariage d'enfants, parce que le fait que je sois mariée très tôt ne me plaît pas. Il y a des mésententes dans le foyer. Personne ne m'aide à résoudre mes problèmes parce que je ne me confie à personne. », (Adolescente mariée, 17 ans, musulmane, mariée, Gassan/Nayala).

Du fait de la cohabitation avec la belle-famille de l'adolescente et de l'influence de cette dernière sur le couple, les conflits ne sont pas rares avec certains de ses membres.

« C'est entre ma belle-mère et moi qu'il y a de petites histoires. Quand tu lui fais quelque chose, elle ne te dit pas, elle refuse de manger ta nourriture. Son mari l'insulte tous les jours, elle est malheureuse et donc elle ne reste pas à la maison. Je reste chaque fois seule à la maison, la nuit, la journée ; elle vient restée chez sa grande sœur ici. Je m'entends avec mon beau père. C'est ma belle-mère qui achète tout ce qu'on mange et quand ça lui plaît elle mange, quand ça ne lui plaît pas elle ne mange pas. Elle dit qu'elle ne refuse pas, qu'elle n'a pas faim. Mais moi je sais qu'elle refuse. Quand il y a de petites histoires, je ne me confie à personne, je reste seule dans mon coin et quand la tension baisse, je rentre me coucher. Il y a des gens dans la cour mais je ne me suis jamais confiée à quelqu'un. Son palabre ne va pas loin, quand elle te dit ce qu'elle pense, c'est fini elle ne parle plus de ça et elle oublie. Nous n'avons jamais manqué de quoi manger dans la maison », (Adolescente mariée, 19 ans, Gassan/Nayala).

- **Sexualité dans le couple**

La sexualité est l'un des domaines où l'inégalité de la relation de couple s'exprime. Les adolescentes ont été interrogées sur les circonstances de leur premier rapport sexuel avec leur conjoint dans le cadre de l'union précoce.

Tableau 14: Consentement de l'adolescente victime de mariage d'enfants au premier rapport sexuel avec son conjoint dans le cadre de l'union

	Effectifs	Pourcentages
Consentement de l'adolescente au premier rapport sexuel avec son époux		
Oui	25	72,22
Non	4	11
Etait indécise	6	16,79
Type de rapport sexuel		
Volontaire	31	89,84
Forcé	4	10,16
Total	35	100

Il ressort qu'environ un dixième des adolescentes en union (10%) ont été forcées à avoir leur premier rapport sexuel après leur mariage. Ce chiffre, non négligeable, confirme l'ampleur des violences physiques, sexuelles et psychologiques subies par ces adolescentes dans le cadre des mariages d'enfants.

- **Liberté de mouvement des adolescentes**

Afin d'évaluer le degré de liberté de l'adolescente en union dans son couple, un certain nombre de questions touchant à leur liberté de mouvement ont été posées aux enquêtées.

Tableau 15: Liberté de l'adolescente en union dans son couple

Sujets de discussion	Effectifs	Pourcentages
Conjoint jaloux		
Oui	17	46,04
Non	19	53,96
Conjoint permet à l'ado de voir ses amis		
Oui	26	72,37
Non	10	27,63
Conjoint limite les contacts de l'ado avec sa famille		
Oui	7	18,7
Non	29	81,3
Conjoint désire toujours savoir où se trouve l'ado		
Oui	21	58,84
Non	15	41,16
Confiance du conjoint en matière de finances		
Oui	26	73,31
Non	10	26,69
Total	36	100

Les adolescentes sont relativement nombreuses à penser que leur conjoint est jaloux (46%). La majorité d'entre elles (72%) disent être libres de rencontrer leurs amies à leur guise. De même, elles sont la plupart du temps libres de rencontrer leur famille (81%). Si ces chiffres laissent augurer d'une faible proportion d'adolescentes voyant leur liberté de mouvement réduite par leurs conjoints, elles sont néanmoins 59% à déclarer que leur conjoint exerce une surveillance sur leurs mouvements. Quant au champ de la gestion des ressources financières, elles semblent en majorité bénéficier de la confiance de leur conjoint (73%).

Les mêmes tendances ont été observées au niveau des entretiens individuels. En effet, les adolescent(e)s sont autorisé(e)s à rendre visite à des amis ou à certains membres de la famille. On note qu'il y a plus de liberté chez les célibataires que chez les adolescentes mariées qui doivent informer (recevoir l'autorisation) le conjoint ou les beaux-parents de leurs mouvements.

Conclusion partielle

Les relations dans le couple sont négociées au quotidien entre les conjoints et l'environnement familial lorsque le lieu de résidence n'est pas individuel mais collectif. Les négociations sont corrélées au statut des adolescent(e)s qui vivent dans des situations de dépendance.

9. Opportunités et besoins identifiés par les adolescent(e)s

L'un des objectifs de l'étude est d'évaluer les besoins des adolescents et adolescentes en termes d'opportunités économiques, d'éducation/formation et en santé de la reproduction, dans les différentes localités de l'enquête. Cela devrait permettre d'analyser les besoins et les contraintes liées à l'accessibilité de ces opportunités.

9.1. Sur le plan économique

- **Secteurs d'activités existant dans la région**

D'une manière générale, il ressort que les opportunités économiques dans la région sont limitées et peu diversifiées. Selon les enquêtés, le secteur agricole est le plus prédominant. Cependant, en fonction des localités, d'autres activités secondaires telles que le commerce, la menuiserie, la mécanique sont pratiquées et permettent à des adolescent(e)s de se procurer un revenu.

L'environnement économique entraîne parfois des risques pour les adolescent(e)s. Avec le développement des sites d'orpaillage, beaucoup de jeunes s'intéressent de plus en plus à ces activités.

« Sincèrement, il n'y a pas d'activités ici ; les filles ne font rien ; les garçons aussi n'ont pas de travail si ce n'est la confection de briques. Travailler dans les carrières comporte aussi des risques, car là-bas des gens meurent chaque semaine dans le trou. Ils vont gagner l'argent où ? A Mana, des gens sont morts, même ici ça s'est passé, à force d'enlever, le trou tombe et tue, les autres ont eu peur et ne partent plus, les filles en tout cas n'ont rien à faire », (Focus group, adolescentes mariées, Bana/Balé).

« Nous avons le commerce du « dolo », du « soumbala », du poisson et des fruits et légumes » (Adolescente, 17 ans, mariée, Gassan/Nayala)

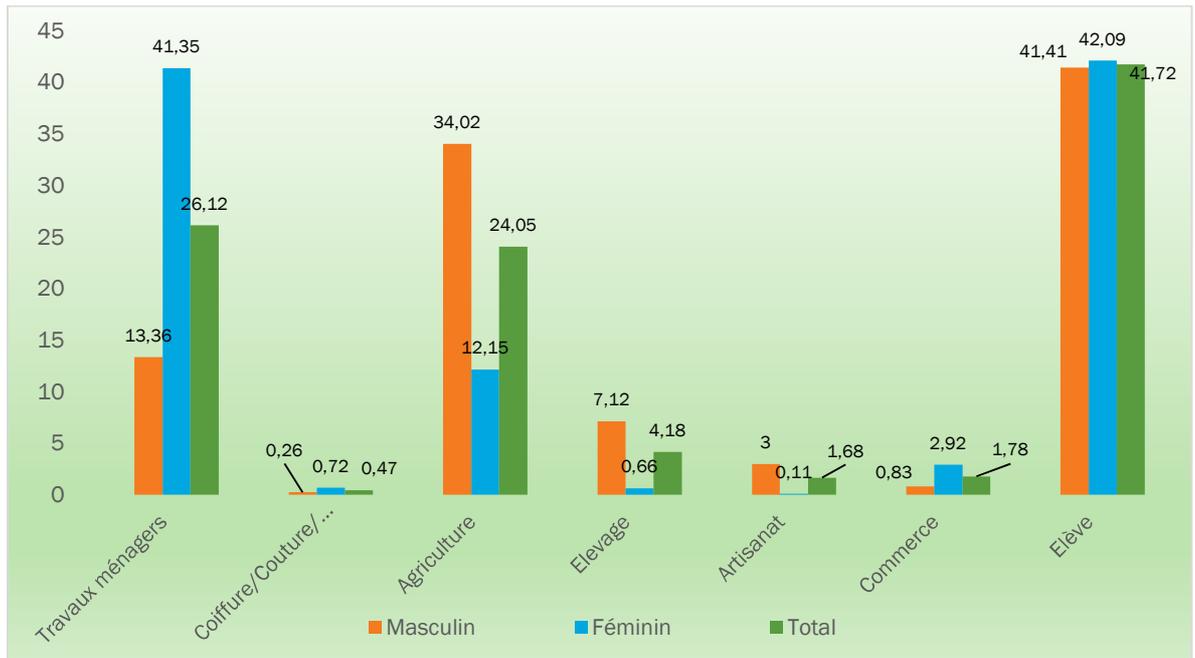
- **Activités économiques exercées par les adolescents**

Les activités économiques exercées par les adolescents ne sont pas différentes de celles pratiquées par les adultes. La plupart des enquêtés ont cité le petit commerce (vente de céréales, nourriture), la couture, la mécanique, l'élevage, etc. Certaines activités sont plus pratiquées en milieu urbain qu'en zone rurale.

« Si ce n'est pas le commerce, il y a d'autres qui font la couture. Pour les adolescents, c'est l'élevage. C'est ce que je connais. Non, je ne peux pas faire ces activités à cause de problèmes d'argent. Les moyens me manquent ». (Adolescente mariée, 17 ans, Gassan/Nayala)

« Certains garçons vont chercher du bois pour vendre et avoir de l'argent. Certaines filles font aussi la coiffure et d'autres font le commerce. A Bana certains garçons vont à la mine d'or et certains se font recruter par la mine. Il y a certaines filles qui vont aussi dans les mines », (Focus group Adolescentes mariées, Bana/Balé)

Des informations ont été aussi collectées sur la nature des occupations des adolescent(e)s. Il s'agit de l'activité principale menée par ces derniers à l'intérieur ou hors du cadre familial y compris les activités rémunérées.



Graphique 20: Occupation principale des filles et garçons enquêtés (%)

Moins de la moitié d'entre eux étant scolarisés, ils sont relativement nombreux à être impliqués dans des activités économiques. On note que les filles sont majoritairement occupées aux travaux ménagers (41% d'entre elles contre 13% des garçons). Par contre, les garçons sont plus nombreux à avoir l'agriculture comme occupation principale (34% contre 24% des filles). Ils sont moins d'un dixième à être impliqués dans les activités telles que les services, le commerce et l'artisanat.

- **Besoins et aspirations des adolescent(e)s**

L'examen des besoins exprimés par les adolescent(e)s indique prioritairement un besoin d'appui financier (l'accès aux microcrédits) pour la réalisation d'activités génératrice de revenus ou l'accès au matériel de base (matériel agricole, de couture, une retenue d'eau le jardinage) pour développer leurs activités.

Les filles et garçons ont également été interrogés sur leurs aspirations en termes de secteur d'activité (tableau).

Tableau 16: Secteurs d'activité envisagés par les adolescents

Caractéristiques sociodémographiques	Aucun	Agriculture/Elevage	Administration	Professions libérales	Commerce	Artisanat	Autre	NSP	N Pondéré	Total
Total	4,58	16,79	31,67	8,15	18,98	1,5	13,06	5,28	353	100
Milieu de résidence										
Urbain	2,2	5,32	44,82	6,72	12,34	1,06	25,54	2	25	100
Rural	4,76	17,65	30,68	8,25	19,48	1,53	12,12	5,53	328	100
Groupes d'âge										
13-14ans	7,8	17,39	37,31	6,46	10,21	0,48	14,05	6,3	127	100
15-19ans	2,76	16,44	28,49	9,1	23,92	2,07	12,5	4,71	226	100
Quintiles de bien-être économique										
Le plus bas	6,25	17,5	24,12	6,49	23,69	0,41	13,77	7,77	65	100
Bas	14,7	18,64	25,49	2,1	23,46	0	10,98	4,64	63	100
Moyen	0,86	16,45	32,09	11,33	15,15	1,48	13,45	9,19	89	100
Elevé	1,65	20,37	30,83	12,15	18,52	4,09	10,37	2,01	91	100
Le plus élevé	1,2	6,66	51,99	4,72	14,39	0	19,54	1,49	45	100
Province de résidence										
BALE	0	9,91	38,68	22,23	8,11	4,72	13,92	2,43	64	100
BANWA	16,63	16,04	37,49	5,47	18,11	1,4	2,61	2,25	67	100
KOSSI	2,97	20,96	15,96	10,41	32,32	0	4,18	13,2	52	100
MOUHOUN	0	25,85	20,45	3,93	11,23	1,39	31,22	5,92	70	100
NAYALA	1,99	5,98	32,65	7,32	42,12	0,94	9	0	36	100
SOUROU	4,25	17,31	43,09	0	15,24	0	12,86	7,25	63	100

Globalement, près du tiers (32%) des adolescents interviewés souhaitent travailler dans l'administration publique. Chez les adolescents les plus jeunes (13-14 ans) ce taux est de 37% contre 28% chez les 15-19 ans. On constate aussi que chez les adolescents appartenant au quintile le plus élevé de bien-être économique, plus de la moitié, soit 52% souhaitent travailler dans l'administration contre 24% chez ceux appartenant au quintile le plus bas. De façon générale, le souhait d'exercer dans l'administration publique est plus fort quand le niveau de vie est plus élevé. En outre, près de 19% des adolescents enquêtés souhaitent évoluer dans le secteur du commerce, 17% dans le domaine de l'agriculture ou de l'élevage.

Pour ces derniers, l'accès aux matériaux de base constitue une condition de succès de leur activité.

« Les garçons, font le jardinage qui est bon mais il n'y a pas de coin pour faire le jardinage. Les hommes sont laissés à eux-mêmes. Ils font la maçonnerie, d'autres préfèrent aller au Mali pour chercher de l'argent ». (Leader d'opinion/Retraité, Tansila/Soleenzo).

« Si nous obtenons un barrage cela va occuper les garçons dans le jardinage. Il y a des villages environnants qui tirent beaucoup profit de leur barrage. Ils vendent les condiments, par exemple 3 gombos à 50 F, avec le barrage si tu n'es pas paresseux tu auras ton argent de poche, les garçons ne vont plus demander l'argent à leurs parents quand ils vont se marier.», (Focus group, adolescents mariés, Bana/Balé).

Tableau 17: Secteurs d'activités envisagés par les adolescentes

Caractéristiques sociodémographiques	Aucun	Agriculture /Elevage	Administration	Professions libérales	Commerce	Artisanat	Travaux domestiques	Autre	NSP	N Pondéré	Total
Total	10,31	4,57	30,45	1,19	29,24	1,17	0,63	11,5	10,95	291	100
Milieu de résidence											
Urbain	2,78	0	45,53	6,14	20,05	2,31	1,58	16,8	4,8	32	100
Rural	11,23	5,13	28,62	0,59	30,35	1,03	0,51	10,8	11,7	259	100
Groupes d'âge											
13-14ans	11,8	1,39	47,8	0	17,21	0,8	1,25	7,11	12,63	96	100
15-19ans	9,58	6,15	21,87	1,78	35,18	1,35	0,31	13,66	10,12	195	100
Quintiles de bien-être économique											
Le plus bas	7,8	16,67	21,64	0	36,96	0,99	1,04	4,85	10,03	48	100
Bas	23,08	5,79	27,28	1,71	18,3	2,18	0,39	14,7	6,58	69	100
Moyen	7,23	0	29,36	0,58	44,78	1,16	0,58	4,11	12,2	60	100
Elevé	4,93	1,73	28,99	0,3	30,2	0	0,61	14,5	18,72	77	100
Le plus élevé	5,97	0	52,48	4,59	12,68	1,96	0,63	19,6	2,06	37	100
Province de résidence											
BALE	7,38	4,71	31	0,56	25,13	1,36	0	21,1	8,79	54	100
BANWA	16,54	2,2	29,11	1,42	31,61	2,25	0,4	1,45	15,03	67	100
KOSSI	22,95	7,85	16,56	0	30,09	0	0	10,7	11,86	57	100
MOUHOUN	3,35	0	26,99	1,74	43,68	0,86	2,18	11,9	9,25	55	100
NAYALA	0	5,62	59,23	4,66	8,58	2,9	1,45	14,2	3,42	24	100
SOUROU	0,4	10,23	40,65	0,4	20,65	0	0	14,8	12,83	34	100

On observe plus ou moins les mêmes tendances chez les adolescentes avec 30% des enquêtées qui souhaitent travailler dans l'administration publique. Par contre, à la différence des garçons (19%), près de 30% des filles souhaitent travailler dans le domaine du commerce. Inversement, seulement 5% des filles souhaitent travailler dans le domaine de l'agriculture ou de l'élevage contre 17% chez les garçons.

Conclusion partielle

La situation économique des adolescent(e)s n'est pas des plus favorables parce qu'elle est souvent tributaire des origines sociales. Ces contraintes financières sont davantage vécues par les adolescent(e)s qui n'ont aucune qualification. La restriction des opportunités économiques dans certaines localités pousse certains jeunes à l'exode rural ou à s'adonner à des travaux à

haut risque comme travailler dans les carrières, l'orpaillage artisanal. Il y'a lieu de promouvoir des initiatives économiques pour limiter la migration des jeunes. Il s'agira notamment de promouvoir la formation professionnelle pour les adolescent(e)s non scolarisé (e)s et déscolarisé (e)s afin de les doter de capacités techniques pour exercer des activités. Dans la région de la Boucle du Mouhoun l'accent pourrait être mis sur l'agriculture, le maraichage, l'élevage, la couture, le tissage, la transformation des produits locaux, etc. Un accompagnement en ressources financières pour la réalisation des activités génératrices de revenus s'avèrent nécessaire.

9.2. Education et formation professionnelle

- **Opportunités existant dans la région en termes de formation professionnelle**

Les possibilités d'offres éducatives sont diverses mais limitées selon les enquêtés. Selon les localités, on y trouve des écoles coraniques, des écoles formelles et des centres d'alphabétisation en langue locale, par exemple, en dioula, en mooré, etc. L'Action Sociale dispose dans certaines localités de centres de promotion sociale qui accueillent des jeunes non scolarisés.

« A l'Action Sociale, on a un centre de promotion sociale voilà le bâtiment juste à côté. On accueille les jeunes déscolarisés ou non scolarisés, ils apprennent la couture, la teinture et ils font d'autres métiers, jardinage, etc. C'est une zone où l'activité commerciale est un peu développée. Et concernant ces jeunes-là aussi, il y a un projet au niveau du ministère on a appuyé les jeunes pour mener des activités AGR (activité génératrice de revenu) on leur donne de l'argent pour qu'elles puissent mener des activités pour pouvoir s'en sortir » (Agent social, Solenzo/Banwa).

- **Accessibilité à l'offre éducative pour les adolescent(e)s**

La plupart des personnes interrogées déclarent que les offres éducatives disponibles ne sont pas toujours accessibles aux adolescent(e)s à cause des contraintes sociales, institutionnelles, voire économiques. Pour les adolescentes, le manque de temps matériel a été relevé. En effet, les travaux domestiques ou souvent la garde des enfants contraint certains parents à ne pas scolariser les filles. De même, lorsque les parents sont confrontés à des difficultés financières pour scolariser les enfants, ils privilègient l'éducation du jeune garçon au détriment de la jeune fille.

« De nos jours, c'est la femme qui se débrouille pour s'occuper des besoins de la fille. Nos maris disent maintenant si on scolarise la fille, elle peut laisser l'école pour suivre les garçons donc ils n'acceptent pas scolariser les filles. C'est à la femme de se débrouiller pour que sa fille aille à l'école » Entretien individuel, mère d'une adolescente, Tansila/Banwa.

Ces services d'éducation sont plus accessibles aux adolescents qu'aux adolescentes. L'inaccessibilité géographique des structures éducatives pour les filles constituent une des contraintes majeures. En effet, l'absence d'infrastructures scolaires dans certaines localités, surtout les écoles du secondaire amène les parents à scolariser leurs enfants dans des établissements localisés dans d'autres villages. Les élèves parcourent souvent de longues distances chaque jour pour étudier, une situation qui les expose à l'insécurité.

« Elles ne sont pas toutes accessibles aux filles ; la fille peut faire les écoles coraniques ou bien l'alphabétisation en dioula. Pour le français, si tu ne gagnes pas la place ici, il faut que tu ailles dans un autre village. Si on pouvait construire plus d'écoles françaises, on sera content », (Adolescente, 17 ans, mariée, Gassan/Nayala).

Chez les adolescentes mariées, ce sont des difficultés d'ordre familiales qui sont avancées telles que le refus du mari. Elles souhaitent donc que leurs conjoints soient sensibilisés sur les avantages de l'éducation.

« C'est difficile, si le chef de ménage est compréhensible, il peut te laisser partir pour apprendre. Il y a d'autres chefs de ménage qui refusent que leurs épouses y participent », (Focus group, mères d'adolescent(e)s, Tansila/Solenzo)

« Oui, elles peuvent y prendre part si toutefois il y a de l'entente entre elles et leurs maris. Si certaines y prennent part et qu'elles sont avancées, elles amènent les maris à y prendre conscience; dans le cas contraire, les autres disent que la femme de telle ou telle participait aux séances d'alphabétisations, qu'est-ce qu'elle a eu comme bénéfice ? Ce qui fait que les hommes refusent que leurs femmes y participer», (Focus group, mères d'adolescentes Tansila/Solenzo)

- **Besoins d'éducation et de formation exprimés par les adolescent(e)s**

Les offres éducatives existantes dans la localité sont plutôt accessibles aux jeunes du secteur formel. Les adolescents souhaitent que les horaires soient aussi adaptés pour ceux qui évoluent dans le secteur informel. Par exemple, il propose le système de cours du soir pour permettre aux jeunes qui sont occupés pendant la journée ou qui ont dépassé l'âge d'aller à l'école de pouvoir suivre des formations, qu'il s'agisse de l'alphabétisation, des cours formels ou des formations professionnelles.

« On veut par exemple des cours de soir pour nous car beaucoup d'entre nous avons dépassé l'âge de partir à l'école alors que c'est important. C'est vrai qu'il y a plusieurs types d'écoles mais, on préfère les cours du soir car pendant les travaux champêtres ; on n'aura pas le temps de partir à l'école le jour; aussi la medersa peut être utile pour nos enfants dans la journée, et lorsqu'il y'aura pas cours ; les enfants viendront nous aider au champ.» (Focus group adolescents mariés, Bana/Balé).

Il faudrait aussi développer les secteurs de l'élevage, le maraichage, la menuiserie, la maçonnerie et le jardinage car ces activités sont très porteuses dans la province des Balé.

« Pour moi l'élevage, le maraichage, et la mécanique c'est ça qui est bon. S'ils veulent nous aider, en premier la mécanique, le jardinage, la menuiserie ; la maçonnerie aussi, c'est beaucoup de choses qu'on veut ; mais c'est ceux que j'ai cités, qui sont en première position » (Focus group adolescents, Bana/Balé).

Les adolescentes ont exprimé le souhait de pouvoir bénéficier de formation professionnelle et des cours d'alphabétisation pour celles qui ne sont pas scolarisées. Elles proposent donc que les programmes soient adaptés pour leur permettre de mener ces activités sans que cela ne constitue un obstacle aux travaux domestiques.

« Oui, c'est le souhait de nombreuses femmes. Par exemple l'alphabétisation des femmes pour qu'elles aussi s'en sortent. Parce qu'il y a des femmes qui ne sont pas allées à l'école. », (Focus group, mères d'adolescentes Tansila/Solenzo).

Il ressort que le peu de centres professionnels qui existent sont plus accessibles aux garçons qu'aux filles. Alors elles souhaitent avoir accès aux centres de formations au même titre que les garçons.

« Les centres ne sont pas accessibles aux filles, c'est une honte pour la jeune fille de se retrouver seule au milieu des garçons pour travailler. Donc si on pouvait avoir un centre pour les jeunes filles à part, ce sera bien », (Focus group, mères d'adolescentes Tansila/Solenzo).

La qualification professionnelle étant l'une des conditions pour mieux exercer une activité/un métier, les adolescents ont été questionnés sur le type de formation professionnelle qu'ils souhaiteraient exercer. Il a donc été demandé à chaque adolescent (e) ayant participé à l'enquête quel type de formation professionnelle il souhaiterait recevoir.

Tableau 18: Type de formation professionnelle souhaitée par les garçons selon leurs caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Transformation des produits	Tissage, teinture, couture, broderie	Maraîchage/pépi nière	Secrétariat	Formation en animation	Alphabétisation	Gestion/commerce	Gestion en dépôt pharmaceutique	Formation en santé	Maçonnerie	Restauration	Coiffure	Formation en informatique	Autre	NSP	N Pondéré	Total
Total	5,94	4,63	13,8	2,75	2,86	4,62	19,19	0,8	9,61	4,94	0,4	0,12	4,11	20,17	5,93	358	100
Milieu de résidence																	
urbain	2,63	2,87	1,92	1,82	1,85	1,85	13,54	3,58	14,45	1,12	0	1,63	13,33	32,91	4,86	26	100
rural	6,21	4,77	14,74	2,83	2,94	4,84	19,64	0,58	9,22	5,24	0,43	0	3,38	19,16	6,02	332	100
Groupes d'âge																	
13-15 ans	7,63	4,69	15,08	3,35	3,41	4,56	22,55	0,6	12,34	3,89	0	0	4,33	13,45	3,88	192	100
16-19 ans	4	4,56	12,32	2,07	2,22	4,69	15,33	1,04	6,46	6,13	0,86	0,26	3,87	27,91	8,29	166	100
Quintiles de bien-être économique																	
Le plus bas	5,83	6,04	26,51	0	1,04	1,12	14,78	1,12	16,8	10,38	0	0	0	11,91	4,46	67	100
Bas	10,14	0,25	17,36	0	2,52	6,98	20,49	0,53	10,88	3,5	0	0	8,38	15,5	3,02	66	100
Moyen	6,43	9,19	13,14	7,07	0,37	1,85	18,82	0,83	3,66	0,98	1,58	0,18	1,39	26,57	7,96	91	100
Elevé	5,47	3,32	7,04	3,86	7,58	6,05	23,86	0,74	7,49	7,75	0	0,3	3,68	20,21	2,49	89	100
Le plus élevé	0	2,33	4,55	0	1,67	9,08	15,39	0,82	13,25	1,38	0	0	10,28	26,22	15,03	45	100
Province de résidence																	
BALE	0	5,35	27,91	4,87	0	5,01	10,87	0	16,57	2,51	0	0	8,16	16,26	2,51	61	100
BANWA	26,51	0	7,14	8,31	10,39	0,39	25,52	0,52	3,89	3,16	2,16	0	1,52	4,75	5,75	67	100
KOSSI	3,39	3,39	4,04	0	2,26	1,78	26,88	0	13,21	3,55	0	0	1,05	28,08	12,38	67	100
MOUHOUN	1,82	8,89	6,78	0	0,99	9,47	9,55	0,99	7,34	5,94	0	0	3,65	38,37	5,77	67	100
NAYALA	0	3,95	3,74	0,99	3,32	0	53,02	1,09	15,87	0	0	0	13,36	3,9	0,77	34	100
SOUROU	0,22	5,97	30,71	1,64	0	9,13	4,21	2,41	4,04	12,34	0	0,69	1,66	21,23	5,53	62	100

Les choix de formation des garçons sont relativement diversifiés, avec un intérêt particulier pour les domaines de la gestion ou du commerce (19%), du maraîchage ou pépinière (14%) et de la santé (10%). Une analyse plus poussée laisse voir que le besoin en formation en maraîchage ou pépinière est plus élevé chez les adolescents résidant en milieu rural par rapport à ceux qui résident en milieu urbain (15% contre 2%). D'autre part, 20% des garçons vivant en milieu rural souhaitent avoir une formation professionnelle en gestion ou commerce contre seulement 14% de ceux qui résident en milieu urbain.

En effet, dans la région de la Boucle du Mouhoun, le maraichage constitue une opportunité économique très rentable pour les jeunes et peut contribuer de façon notable à la réduction de la pauvreté dans la région. La région dispose d'un réseau hydrographique dense avec des cours d'eau permanents. Cela constitue des atouts naturels pour promouvoir le maraichage. Un accent pourrait être mis sur la formation des adolescent(e)s en maraichage pour les doter de compétences techniques et un accompagnement pour l'écoulement des productions vers les zones de consommation.

En milieu rural où les offres économiques sont très limitées, la réalisation d'activités génératrices de revenus serait une opportunité pour les adolescent (e)s. Le commerce de céréales est l'une des activités principales de la population dans la région de la Boucle du Mouhoun surtout en saison sèche. Le commerce occupe une place de choix aussi bien au niveau des marchés centraux que frontaliers. Les adolescent(e)s pourraient donc être encadré à exercer ce secteur d'activité. Un accompagnement technique en gestion de microfinances et d'accès aux ressources financières au profit des adolescent(e)s les aideront à prospérer dans ces activités.

En toute logique avec leurs choix de métiers mentionnés plus haut, on note une nette différence entre ces derniers et les filles sur ce sujet.

Tableau 19: Distribution des formations professionnelles souhaitées par les filles selon leurs caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Transformation des produits	Tissage, teinture, couture, broderie	Maraîchage/pépinière	Secrétariat	Formation en animation	Alphabétisation	Gestion/commerce	Gestion en dépôt pharmaceutique	Formation en santé	Restauration	Coiffure	Formation en informatique	Autre	NSP	N Pondéré	Total	
Total	2,75	3,34	17,88	1,49	3,91	2,25	2,33	24,3	1,21	12,11	1,97	4,28	0,82	11,02	10,33	297	100
Milieu de résidence																	
urbain	1,51	5,4	22,05	0	6,84	3,54	3,94	11,73	4,59	16,07	3,88	8,48	3,8	2,24	5,93	30	100
rural	2,89	3,11	17,41	1,66	3,58	2,1	2,15	25,72	0,83	11,66	1,76	3,8	0,49	12,02	10,83	267	100
Groupe d'âge																	
13-15 ans	1,07	0,79	23,21	1,3	6,12	2,66	3,51	15,21	2,12	12,79	3,65	4,57	0,53	12,71	9,77	136	100
16-19 ans	4,18	5,52	13,36	1,65	2,04	1,9	1,33	32,01	0,45	11,53	0,55	4,04	1,07	9,59	10,81	161	100
Quantiles de bien-être économique																	
Le plus bas	0	0	6,85	3,5	6,09	0	7,4	29,43	0	8,67	0,33	12,05	0	12,26	13,41	49	100
Bas	7,93	5,71	26,85	1,88	4,2	4,28	0,34	12,04	0	8,38	1,47	3,47	0	14	9,43	76	100
Moyen	2,84	1,29	19,95	0	1,3	1,43	1,57	33,73	1,19	11,06	4,91	0	0,22	6,72	13,79	60	100
Elevé	0	5,13	12,57	1,73	4,11	2,01	1,31	31,55	2,56	14,87	1,95	3,44	2,09	7,32	9,36	75	100
Le plus élevé	1,22	2,64	21,35	0	4,3	2,85	3,01	12,73	2,6	20,27	0,43	4,39	2	17,72	4,49	37	100
Province de résidence																	
BALE	0	0,56	28,86	0	0,56	0	0,79	29,77	0,79	5,77	0	1,12	0,56	25,45	5,79	52	100
BANWA	0	5,58	10,23	3,84	2,39	4,23	0,37	29,89	0,37	23,93	2,12	4,18	0	2,39	10,47	69	100
KOSSI	8,02	1,06	20,9	0	5,32	3,34	3,26	9,84	3,37	3,59	4,51	7,74	0	12,57	16,47	66	100
MOUHOUN	0	3,17	22,42	0,9	0,56	0	4,48	39,5	0,86	8,01	0	1,4	0	7,69	11,02	53	100
NAYALA	2,02	0	15,35	5,72	14,93	6,92	1,15	12,55	1,15	12,9	0	3,97	7,74	2,33	13,26	23	100
SOUROU	7,18	10,01	5,17	0	7,35	0	4,29	16,45	0	20,31	4,22	7,39	1,17	14,3	2,15	34	100

Chez les adolescentes, les secteurs d'activités où le besoin en formation professionnelle est le plus élevé sont les métiers de gestion et de commerce (24%), les métiers liés à la couture (tissage, teinture, broderie) (18%) et les métiers de la santé 12%. Seulement 1,49% des filles souhaitent avoir une formation professionnelle en maraîchage.

De façon générale, les enquêtés pensent qu'il faut développer des initiatives pour les aider à réussir à l'école. Pour les adolescentes non scolarisées, le développement de maison de formation où elles pourraient se former en couture, teinture, tissage, fabrication du savon, etc. constitue le principal besoin.

« Par rapport aux filles on a besoin de centres pour se former à la teinture et fabriquer du savon. Il y a aussi des centres de couture », (Focus group adolescentes mariées Bana/Balé)...

« Faire des avantages aux filles pour qu'elles puissent réussir dans leurs études. Par exemple pour celles qui ne sont pas à l'école, vous pouvez nous apprendre la couture, pas seulement ça, vous pouvez leur donner des crédits pour qu'elles fassent le commerce. Si vous nous donnez le matériel et l'argent qu'il faut, il n'y a pas de difficultés. Le reste, c'est nous qui devons tout faire pour que ça marche. Si on a les moyens, je pense que ça peut aller », (Adolescente mariée, 17 ans, Gassan/Nayala)

Conclusion partielle

La préoccupation majeure des adolescent(e)s reste les formations professionnelles. En fonction des localités, l'offre doit pouvoir répondre à la demande des adolescent(e)s en tenant compte des variables telles que la déscolarisation, la non-scolarisation.

La migration des adolescent(e)s et des jeunes vers les grandes villes pour la recherche d'emploi est justifiée par l'absence d'opportunités économiques au niveau local selon les populations. Pourtant, des atouts naturels qui peuvent propulser l'économie existent dans la localité. Ce sont entre autres, l'existence de forêts classées, un réseau hydrographique dense, des sols aptes aux cultures vivrières et de rente, de nombreux aménagements hydro-agricoles et une assez bonne répartition de la pluviométrie dans le temps et dans l'espace.

La région de la Boucle du Mouhoun de par sa position « grenier du Burkina », dispose d'un potentiel axé sur les produits agricoles. L'économie de la région est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage qui occupent environ 90 % de la population. Le coton est la principale culture de rente de la région et constitue la seconde source de revenus des paysans.

L'élevage est après l'agriculture, la principale activité économique des populations. Il constitue un apport important dans l'activité économique¹⁶.

L'accompagnement des adolescents à pratiquer la culture de rente, l'agriculture, et l'élevage contribuerait à répondre aux besoins d'emploi de cette cible dans la région. Quant aux adolescentes, l'accent pourrait être mis sur la formation professionnelle en couture, la teinture, la fabrication du savon etc. et sur la gestion de micro-projets pour celles qui souhaitent exercer le commerce. Dans la région de la Boucle du Mouhoun, le commerce de céréales constitue l'activité principale de nombreux actifs surtout en saison sèche. Les adolescentes pourraient être orientées dans ce secteur.

9.3. Santé de la reproduction

- **Information sur les services de planification familiale (PF)**

L'un des objectifs de cette enquête est de fournir des indicateurs en matière de santé sexuelle et reproductive des adolescent(e)s. Certaines informations ont été collectées sur la planification familiale. Il s'agit notamment de la connaissance générale des méthodes contraceptives et de l'utilisation de la contraception.

« Maintenant les filles et les femmes sont éveillées. Il y en a qui allaitent et qui prennent une grossesse. Maintenant, elles font la pique, mettent le norplant pour 5 ans ou 10 ans, mais il faut noter que 10 ans c'est beaucoup si j'étais un homme, si ma femme met pour 10 ans je vais la battre parce que 10 ans c'est trop. Tu peux enlever à 3 ans ou 5 ans pourvu que ça dépasse pas ça », (Focus group adolescentes mariées, Bana/Balé)

Les services de planification familiale constituent des facteurs favorisant pour permettre aux adolescent(e)s de gérer au mieux leur sexualité. Les résultats de l'étude montrent bien une distance sociale entre les services et les usagers jeunes, ce qui se traduit par les nombreuses grossesses non désirées. Ces services doivent être disponibles et accessibles aux jeunes indépendamment de tout préjugé social qui pourraient empêcher leur utilisation.

Le tableau suivant présente une compilation du nombre de méthodes contraceptives modernes connues par les filles et les garçons selon leurs caractéristiques sociodémographiques.

¹⁶ Monographie de la Boucle du Mouhoun, 2005

Tableau 20: Nombre de méthodes contraceptives modernes connues par les adolescent(e)s selon leurs caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques	Aucune méthode	1- 4 méthodes	5 méthodes ou +	N Pondéré	Total
Total	23,24	48,43	28,33	673	100
Sexe					
Masculin	23,38	55,31	21,32	369	100
Féminin	23,08	40,06	36,86	304	100
Milieu de résidence					
urbain	11,94	45,14	42,92	57	100
rural	24,29	48,74	26,97	616	100
Statut matrimonial					
Pas en union	23,67	49,81	26,51	551	100
En union	21,29	42,17	36,53	122	100
Groupes d'âges					
13-15 ans	31,64	49,94	18,43	339	100
16-19 ans	14,73	46,9	38,37	334	100
Quantiles de bien-être économique					
Le plus bas	33,22	46,9	19,88	118	100
Bas	34,18	52,67	13,15	144	100
Moyen	21,16	48,76	30,08	158	100
Elevé	17,24	45,1	37,66	169	100
Le plus élevé	6,19	49,38	44,43	83	100
Province de résidence					
BALE	11,76	57,17	31,07	118	100
BANWA	37,26	38,87	23,87	138	100
KOSSI	36,93	45,22	17,85	139	100
MOUHOUN	13,88	42,95	43,17	122	100
NAYALA	6,95	69,68	23,37	59	100
SOUROU	19,4	49,98	30,61	97	100

On note que plus d'un cinquième des adolescent(e)s (23%) déclarent ne pas connaître de méthode contraceptive, 48% connaissent tout au plus 4 méthodes et 28% connaissent au moins 5 méthodes. On note une différence entre filles et garçons au sein de cette dernière catégorie : les premières sont 37% à connaître au moins 5 méthodes contraceptives modernes contre seulement 21% des garçons.

On note que 24% de ceux qui résident en milieu rural ne connaissent aucune méthode contraceptive contre 12% de ceux qui résident en milieu urbain. Il y a aussi une meilleure connaissance des méthodes contraceptives chez les adolescents en union dont 37% connaissent au moins 5 méthodes contre 27% des adolescents non mariés. On observe également une

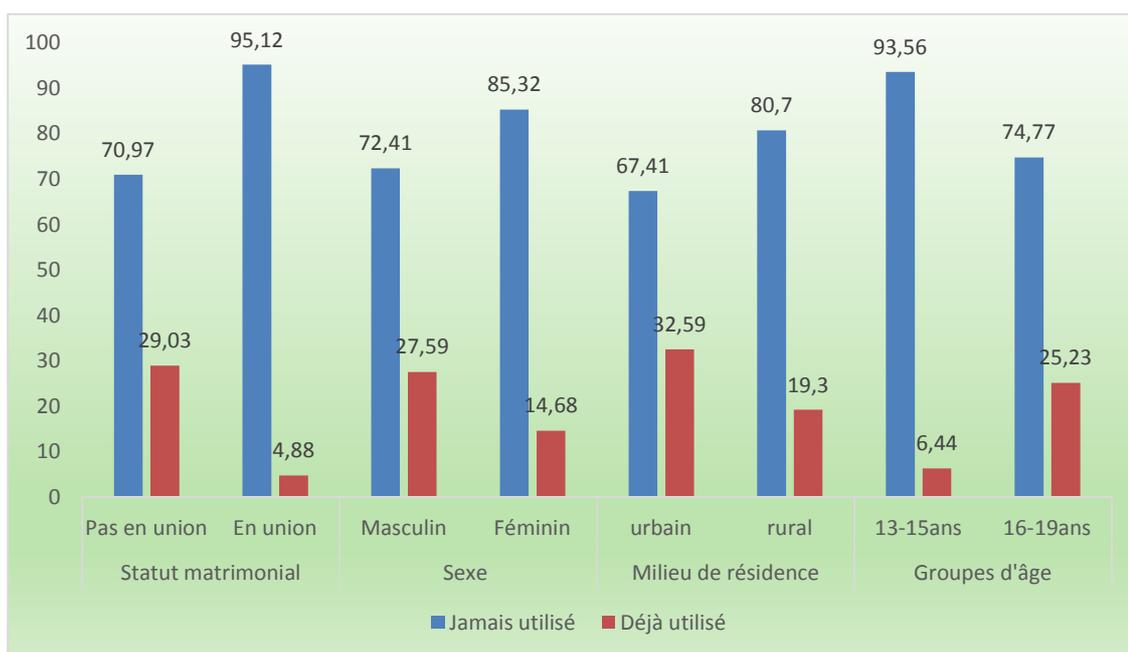
connaissance très faible des méthodes contraceptives chez les adolescent(e)s les plus jeunes (13-15 ans) dont plus de 30% ne connaissent aucune méthode contre 15% chez les adolescents âgés de 16 à 19 ans. De plus, on observe une corrélation entre le niveau de richesse et la connaissance des méthodes. En effet, parmi les adolescent(e)s appartenant au quintile de bien-être économique le plus bas, 33,22% ne connaissent aucune méthode contre 6% de ceux qui appartiennent au quintile le plus élevé. Enfin, seulement 20% des adolescent(e)s les plus pauvres connaissent au moins 5 méthodes contre 44% de ceux qui appartiennent au quintiles le plus élevé.

- **Accès et utilisation des services de planification familiale par les adolescent(e)s**

Les limites dans l'accès aux services ou aux prestations de planification familiale chez les adolescent(e)s sont parfois d'ordre financier.

« Il y en a, mais il faut enlever de l'argent pour avoir. Il y a le plastique sec, les comprimés. Même les filles non mariées ont accès. Si on pouvait diminuer le prix des produits, c'était bien », (Adolescentes mariées, Bana/Balé)

La Graphique présente l'utilisation des méthodes contraceptives par les adolescent(e)s.



Graphique 21: Utilisation de la contraception par les adolescent(e)s sexuellement actifs (%) selon certaines caractéristiques sociodémographiques

Seulement 20% des adolescent(e)s qui ont déclaré avoir déjà eu des rapports sexuels disent avoir déjà utilisé une méthode contraceptive. La différence est nette entre les adolescents célibataires, qui sont les plus nombreux à en avoir utilisé (29%), et ceux en union (5%). Les garçons rapportent également une plus grande utilisation de méthodes contraceptives que les filles (respectivement

28% et 15%). Cette utilisation est aussi différenciée selon le milieu de résidence des adolescents: elle concerne 33% de ceux résidant en milieu urbain et 19% des ruraux.

- **Besoins des adolescent(e)s en matière de planification familiale**

Il ressort des entretiens que plusieurs structures telles que les centres de santé publics et privés, les associations offrent des services de planification familiale à la population générale et qu'il n'existe pas des services spécifiques pour les jeunes. De temps à autre, des équipes mobiles viennent de Boromo pour des services ponctuels. Ces centres de santé sont surtout fréquentés par les femmes mariées (CPN, PF).

« Certaines femmes vont au centre de santé pour prendre une contraception, certaines mettent ça au bras et d'autres font la piqûre. Une fois même ils sont venus au lycée pour une sensibilisation et tout le monde est parti. Cela a des avantages parce qu'au village certaines femmes accouchent les enfants chaque année. Cela n'est pas une bonne chose et quand le monsieur leur a donné les conseils, certaines ont fait la contraception et elles peuvent faire 5 ans avant de retomber enceinte. Cela permet d'éviter les grossesses non désirées », (Adolescentes mariées, Bana/Balé).

Malgré l'existence de ces infrastructures les adolescent(e)s ont formulé des besoins en matière de planification familiale qui sont entre autres la mise en place de centres de promotion de SR spécifiques pour les jeunes, l'information et la sensibilisation sur la thématique.

« Je ne suis jamais allée là-bas. J'ai seulement fait mes CPN au centre de santé. Je n'ai pas vu des jeunes venir là-bas, ce sont les femmes mariées qui y vont. Il n'y a pas ce genre de service là ici. On va à l'hôpital pour se soigner seulement, on n'a pas de service (PF) où on peut aller demander des conseils. Si on pouvait avoir ce genre de service, c'était bien. », (Adolescente, 19 ans, Gassan, Nayala).

Conclusion partielle

Les services de planification familiale sont disponibles dans des localités, mais leur accès est souvent lié à des contraintes d'ordre social et économique. Dans un contexte où la pratique du mariage d'enfants est motivée par la peur des grossesses d'enfants et hors mariage, la promotion de l'éducation sexuelle et des services de planification familiale pour les adolescent(e)s s'avère importante et nécessaire. Au regard des résultats sur les connaissances des méthodes contraceptives, l'accent devrait être mis autant sur les jeunes filles que les garçons, qui souvent pensent que la planification familiale ne concerne que les femmes mariées.

10. Interventions ou réponses existantes pour mettre fin aux mariages d'enfants

Le mariage d'enfants est une pratique qui touche toutes les régions du Burkina Faso mais à des degrés différents. L'Etat, ses partenaires et la société civile essayent de développer des initiatives et des interventions visant à mettre fin au mariage d'enfants. Ces initiatives existent au plan national, régional ou local.

10.1. Au plan national

Un certain nombre de dispositifs ont été mis en place pour contribuer à la promotion de l'abandon du mariage d'enfants au Burkina Faso. Ce sont entre autre :

- ✓ La Stratégie nationale de prévention et d'élimination du mariage d'enfants au Burkina Faso (2016-2025) et le plan d'action.
- ✓ La Plate-forme multisectorielle de coordination de l'effort national d'abandon de la pratique du mariage d'enfants constituée d'une vingtaine de structures (structures étatiques, PFT, ONGs et Association). Elle a été mise en place en vue de créer une synergie d'action entre les différents intervenants en matière de lutte contre le mariage d'enfants, à permettre une gestion efficiente des ressources en matière de lutte contre le mariage d'enfants et à capitaliser les interventions en matière de lutte contre le mariage d'enfants au Burkina Faso.
- ✓ La campagne nationale de lutte contre le mariage d'enfants : Le Burkina Faso a souscrit à l'initiative de la Commission de l'Union Africaine de mai 2014 à Addis-Abeba en Ethiopie de mettre fin au mariage d'enfants en Afrique. De ce fait, le pays a procédé en 2015 au lancement au niveau national d'une campagne pour sensibiliser les communautés et donner l'espoir aux filles de jouir de leur enfance.
- ✓ La coalition nationale de lutte contre le mariage d'enfants au Burkina Faso regroupe une soixantaine d'ONG/Associations œuvrant pour l'abandon du mariage des enfants au Burkina Faso.
- ✓ La loi N° 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.

10.2. Au plan régional

Au plan régional, les actions pour contribuer à réduire la pratique du mariage d'enfants sont menées au quotidien par des structures étatiques en charge de l'action sociale, de l'éducation, de la santé, de la promotion de la femme, la sécurité, les collectivités locales, etc.

Des actions de prévention sont également développées par des associations locales pour contribuer à la lutte parmi lesquelles on dénombre entre autres les associations Yirwasso, Salaki, Haklignouma, Entente, le Groupement Mougni Kadi à Dédougou et l'association pour le développement et le bien-être de la femme à Toma

En 2016, Le Cinéma Numérique Ambulant (CNA) a entrepris une campagne de sensibilisation sur le mariage des enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun. C'est à travers la formation des leaders d'opinion, la réalisation des courts-métrages, de micros-trottoirs et des projections de films suivis de débats, que le CNA a sensibilisé des habitants des villages de la Boucle du Mouhoun. Au cours de la campagne, 32 407 personnes ont été sensibilisées, et plus de 200 leaders communautaires formés sur les méfaits du mariage des enfants.

11. Propositions de pistes de solutions pour réduire l'ampleur du mariage d'enfants dans la localité

Les pistes de solutions proposées tiennent compte des avis des différentes personnes qui ont participé aux enquêtes. Il s'agit, entre autres, de :

- Actions d'information et de sensibilisation,
- Plaidoyer auprès des décideurs et des leaders d'opinions,
- Education et autonomisation des jeunes filles,
- Promotion de l'éducation sexuelle et reproductive,
- Accès des adolescent(e)s aux services de SSR,
- Amélioration de la réponse globale aux situations de mariages d'enfants,
- Renforcement des compétences des adolescent(e)s et des acteurs intervenant dans la protection des enfants et ceux de l'administration territoriale/Justice,
- Meilleure application de la loi qui réprime le mariage d'enfants, etc.

Facteurs favorisant le mariage d'enfants	Constats/faits	Proposition de solutions/stratégies	Acteurs de mise en œuvre	Cibles à toucher	Observations
Sexualité précoce chez l'adolescente et crainte de la survenue d'une grossesse	Faiblesse de l'offre des services sociaux et de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des services sociaux et de santé sexuelle et reproductive adaptés pour les adolescent(e)s • Renforcer les compétences des acteurs intervenant dans la protection de l'enfant sur la prise en charge des filles à risque ou victimes de mariage d'enfants • Accompagner les acteurs intervenant dans la protection de l'enfant avec des moyens logistiques pour leur permettre de couvrir les zones éloignées 	Etat Acteurs sociaux et sanitaires, de l'éducation ONG et OBC PTF	Parents des adolescent(e)s Adolescent(e)s Les personnes impliquées dans les transactions de mariage (oncles, tantes, CVD, Maires, Conseillers) Leaders religieux Leaders coutumiers	

	Insuffisance de communication entre parents et enfants sur les questions de SSR y compris de mariage	<ul style="list-style-type: none"> Développer des interventions qui mettent l'accent sur la communication parents-enfants avec accent sur les questions de SSR 	Acteurs sociaux et sanitaires, de l'éducation ONG et OBC PTF	Parents Adolescent(e)s Personnes impliquées dans les transactions du mariage	
	Faiblesse du niveau d'information et de communication sur la problématique du mariage d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> Informier et sensibiliser les familles, les adolescent(e)s et les communautés sur l'impact néfaste du mariage des enfants et sur les rôles alternatifs que les filles et les femmes peuvent jouer pour une réelle prise de conscience (utiliser des femmes modèles pour cette sensibilisation). 	Acteurs sociaux et sanitaires, de l'éducation ONG et OBC PTF Autorités communales (CVD, Maires, Conseillers)	Parents des adolescent(e)s Adolescent(e)s Les personnes impliquées dans les transactions de mariage (oncles, tantes) (CVD, religieux Leaders coutumiers	Mobiliser les familles et les communautés en tant qu'agents du changement et non comme bénéficiaires
	Recherche de retombées économiques et sociales associées au mariage de la jeune fille par les parents	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les parents sur les inconvénients du mariage d'enfants sur la fille. Sensibiliser les parents sur les avantages de la scolarisation poussée de la jeune fille et sur les retombées pour sa famille (utiliser des modèles). 	Acteurs sociaux et sanitaires, de l'éducation ONG et OBC PTF Autorités communales (CVD, Maires, Conseillers) Réseaux de protection des enfants Femmes de la région ayant réussi leur vie professionnelle et sociale comme modèles.	Adolescent(e)s Parents Leaders communautaires Leaders religieux	

	Recherche de gains par l'adolescente pour améliorer sa situation économique	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les adolescentes elles-mêmes sur les inconvénients du mariage d'enfants sur la fille • Créer des opportunités économiques pour autonomiser les filles 	Acteurs sociaux et sanitaires, de l'éducation ONG et OBC PTF Autorités communales (CVD, Maires, Conseillers)	Adolescentes Parents	
	La survenue d'une grossesse comme cause de la mise en couple de l'adolescente	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les adolescent(e)s sur les services de planification familiale • Promouvoir l'accès des adolescent(e)s aux services de planification familiale et d'éducation sexuelle à travers la création de services spécifiques pour jeunes • Promouvoir l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires, les lieux de formation professionnelle, les centres de formation • Promouvoir des espaces sûrs et des réseaux de soutien pour les adolescentes. • Rendre disponibles les services de SSR au profit des Adolescent(e)s et les sensibiliser à les utiliser 	Etat Acteurs sociaux et sanitaires, de l'éducation ONG et OBC PTF Autorités communales (CVD, Maires, Conseillers)	Parents des adolescent(e)s Adolescent(e)s Les personnes impliquées dans les transactions de mariage (oncles, tantes) (CVD, religieux Leaders coutumiers Adolescentes	
Non scolarisation ou déscolarisation de la jeune fille	Inaccessibilité géographique des infrastructures scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des centres d'accueil ou des maisons communautaires dans les chefs-lieux de provinces pour l'hébergement sécurisé des filles scolarisées 	Etat Acteurs sociaux et sanitaires, de l'éducation ONG et OBC PTF	Adolescentes	

		<ul style="list-style-type: none"> • Créer des centres de formation spécifiques et adaptés pour les adolescentes 	Autorités communales (CVD, Maires, Conseillers		
	<p>Faible accès des filles à l'éducation formelle, non formelle et professionnelle par manque de moyens financiers ou insuffisance d'infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'éducation des filles à travers la sensibilisation des parents et des enfants eux-mêmes sur l'importance d'éduquer une fille • Apporter un appui scolaire aux filles à travers la dotation en fournitures scolaires/ bourses scolaires, contribution au paiement de la scolarité pour leur maintien dans le système scolaire afin de retarder leur mariage • Créer des opportunités d'alphabétisation et de formation professionnelle pour les filles qui ont dépassé l'âge d'aller à l'école 			
<p>Méconnaissance des textes qui régissent le mariage au Burkina Faso</p>	<p>Faible niveau d'instruction de la population</p> <p>Non accessibilité de l'information au niveau local</p> <p>Faible niveau d'application des textes juridiques (CPF)</p> <p>Non-respect par les institutions religieuses et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les populations sur les dispositions légales du mariage au Burkina Faso et les encourager à les appliquer • Vulgariser le CPF au niveau local • Renforcer les compétences des acteurs pour une application des textes juridiques • Mettre en place un système de veille et de dénonciation des cas au niveau régional et décentralisé 	<p>Autorités locales et communales</p> <p>Educateurs</p> <p>Structures déconcentrées de l'Etat (Justice, Education, Santé, Action sociale)</p> <p>Services de sécurité, Mairie, Préfecture, les ONGs et associations</p>	<p>Parents des adolescent(e)s</p> <p>Adolescent(e)s</p> <p>Les personnes impliquées dans les transactions de mariage</p> <p>CVD</p> <p>Leaders religieux et coutumiers</p>	<p>Créer des services de proximité accessibles aux zones reculées</p>

	coutumières du code des personnes et de la famille concernant l'âge au mariage	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'accès à un accompagnement juridique et judiciaire pour le règlement des conflits liés au mariage d'enfants • Faire le plaidoyer auprès des leaders religieux et coutumiers pour le respect de l'âge de 18 ans pour le mariage 			
Désœuvrement des filles	<p>Opportunités économiques et éducatives limitées</p> <p>Pauvreté des parents</p> <p>Non accès des filles aux micro-crédits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la formation professionnelle ou l'alphabétisation pour les filles déscolarisées ou non scolarisées • Former les filles en compétences de vie courantes afin qu'elles adoptent des comportements responsables • Apporter un appui aux adolescentes pour la création et /ou le renforcement de leurs activités génératrices de revenus • Créer des emplois pour les adolescent(e)s pour une autonomisation financière • Promouvoir l'accès des filles aux micro-crédits 	Etat PTF Structures en charge de l'éducation et de la formation professionnelle Les parents	Les adolescentes Les adolescents	
Persistance des croyances religieuses et coutumières	Utilisation du mariage des filles pour le renforcement des liens sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et éducation des parents et des leaders religieux sur les droits des enfants et sur les conséquences néfastes du mariage d'enfants sur la fille et sa famille 	Autorités locales et communales Educatrices	Adolescent(e)s Parents Leaders religieux et coutumiers	

favorables au mariage d'enfants	Préserver l'honneur de la famille par la virginité chez la fille	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et éducation des parents et des leaders religieux sur les droits des enfants pour un changement de comportements 	Structures déconcentrées de l'Etat Services de sécurité, Mairie, Préfecture, les ONGs et associations	Les personnes impliquées dans les transactions du mariage	
	L'apparition des premières menstrues chez la fille comme signe de maturité donc apte au mariage	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et éducation des parents et des leaders religieux sur les droits des enfants pour un changement de comportements 			
Faiblesse de la réponse aux situations de mariage d'enfants	Les modalités de résolution en cas de mariage d'enfants sont limitées et les zones rurales sont desservies	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des conflits liés au mariage d'enfants sur la prise en charge des filles victimes ou à risque de mariage d'enfants • Mettre en place des numéros verts pour les cas d'urgence et de dénonciations • Créer des services de proximité pour les zones éloignées • Mettre en place un dispositif de veille et de dénonciation des cas de mariage d'enfants • Créer des maisons communautaires pour l'accueil des filles à risque de mariage d'enfants 	Etat PTF ONG	(Police, Gendarmerie, Justice, Mairies, Préfecture, CVD, leaders coutumiers et religieux	

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

1. Conclusion

La présente étude avait pour objectif d'appréhender le phénomène du mariage d'enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun dans toutes ses dimensions (sociologiques, économiques, culturelles, etc.), afin d'y apporter une réponse adéquate et pertinente.

Les résultats de l'étude montrent que la pratique du mariage d'enfants existe toujours dans toutes les provinces, à l'exception du Sourou où elle est quasiment nulle. Les provinces de la Kossi et des Banwa enregistrent les proportions les plus importantes. Comme il fallait s'y attendre, la pratique reste très largement circonscrite au milieu rural.

Les adolescentes victimes de mariage d'enfants sont majoritairement du milieu rural, non instruites ou de niveau d'instruction primaire, de religion musulmane ou traditionnelle, résidentes des provinces de la Kossi et des Banwa et d'ethnie Bobo ou Bwaba.

Les conséquences du mariage d'enfants sont connues et décriées par la grande majorité des personnes interrogées. Malgré cela, il ressort que des facteurs d'ordre socioculturel, économique, religieux participent à son maintien. La méconnaissance des textes qui régissent le mariage au Burkina Faso semble également jouer un rôle dans la persistance de la pratique.

Des réponses communautaires et structurelles pour faire face aux cas de mariage d'enfants existent dans la région, mais elles sont limitées en termes de couverture géographique pour insuffisance de ressources matérielles, humaines et financières.

L'étude s'est également intéressée aux opportunités et besoins des adolescent(e)s sur le plan économique, de l'éducation et de la santé de la reproduction. Il ressort que des opportunités existent mais restent peu adaptées aux besoins et au vécu des adolescentes. Des recommandations ont été faites pour accroître les opportunités et leur accessibilité par les adolescent(e)s.

Sur la base des informations collectées, des pistes de réponses ont été identifiées pour contribuer à réduire le mariage d'enfants dans la région. Elles vont de la sensibilisation/ éducation pour un changement de comportements et de mentalité, au renforcement structurel de la réponse, au plaidoyer, à l'autonomisation des filles et des familles et à la création des services de SSR et de PF adaptés aux jeunes.

2. Recommandations

Partant des résultats de l'étude, des recommandations ont été formulées pour contribuer à réduire le mariage d'enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun. Ces recommandations ressortent l'essentiel des pistes de solutions proposées ci-dessus. Les partenaires au développement devraient élaborer et mettre en œuvre des programmes holistiques, multisectoriels qui prendront en compte les approches suivantes :

- ☞ **La peur des grossesses hors mariage ou la survenue de grossesses non désirées a été souvent évoquée pour justifier la pratique du mariage des enfants. Il y a lieu de promouvoir l'accès aux adolescent(e)s de services de planification familiale et d'éducation sexuelle** pour les amener à connaître le fonctionnement de leur corps et l'existence des offres de services pour mieux se protéger contre les grossesses non désirées, principales causes de la mise en couple précoce des filles dans la région.
- ☞ **Cibler d'abord les filles** : les résultats de l'enquête ayant montré que la pratique du mariage d'enfants touche majoritairement les adolescentes que les adolescents et au regard de la gravité des conséquences, nous recommandons de prioriser les cibles en concentrant dans un premier temps les efforts et les ressources sur les filles.
- ☞ **Autonomiser les filles** : permettre aux adolescentes de connaître leur propre valeur, de connaître et exercer leurs droits, d'acquérir des compétences qui leur permettront de soutenir leurs projets de vie, et d'avoir la possibilité de communiquer avec leurs pairs et de se soutenir mutuellement. Ceci peut être réalisé au moyen de programmes offrant aux adolescentes une formation, des compétences, des informations ainsi que la mise à disposition d'espaces sûrs et de réseaux de soutien. Vu que la période critique pour le mariage d'enfant se situe entre 13 et 15 ans, les programmes devraient plus cibler cette catégorie de filles.

- ☞ **Mobiliser les familles et les communautés en tant qu'agents du changement** en les sensibilisant sur l'impact néfaste du mariage des enfants et sur les rôles alternatifs que les filles et les femmes peuvent jouer. Le but est d'amener les familles et les communautés à ne plus marier leurs filles et qu'elles prennent part aux efforts visant à mettre fin au mariage des enfants.

- ☞ **Fournir des services de santé de la reproduction (l'accent sera mis sur la planification familiale), d'éducation et de justice entre autres** afin d'éliminer les obstacles structurels qui poussent les adolescentes à se marier très tôt. Ces services vont de l'accès aux services de santé adaptés aux adolescent(e)s, au fait de garantir des écoles accessibles et adaptées aux enfants, la mise à disposition d'espaces sûrs et d'autres services de soutien pour les filles y compris celles déjà mariées.

- ☞ **Encourager le respect de 18 ans pour le mariage** : Sensibiliser les responsables religieux et coutumiers pour la vérification et le respect de l'âge de la majorité avant de célébrer le mariage. Cela passe par le renforcement de leurs connaissances sur les conséquences du mariage des enfants. Etant donné que dans le contexte burkinabé, les mariages religieux et coutumiers sont aussi valorisés et pratiqués par la communauté, il est important d'associer ces acteurs dans la lutte contre le mariage d'enfants.

- ☞ La récrudescente des mariages d'enfants s'explique par **la faiblesse d'application des textes** existants en la matière. Un palidoyer devrait être mené auprès de la population pour la signalisation des cas de tentatives de mariages d'enfants d'une part et auprès de l'Etat pour une meilleure application de la loi qui réprime le mariage d'enfants d'autre part.

- ☞ **Promouvoir l'accès à un accompagnement juridique et judiciaire** pour les adolescent(e)s à risque de mariage d'enfants. Il est ressorti dans les entretiens que les moyens de recours en cas de mariage d'enfants ne sont pas fonctionnels et restent méconnus de la population.

- ☞ **Créer des emplois pour les adolescent(e)s** pour les fixer dans leur terroir dans le but de réduire leur mobilité dans les sites orifaires et la migration saisonnière vers les grands centres pour la recherche d'un travail. La région de la Boucle du Mouhoun regorge d'énormes atouts pour la réussite des activités telles que l'agriculture, la culture de rente, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le commerce, etc. Un accompagnement technique, en ressources financières et en gestion de

microfinances au profit des adolescent(e)s et des jeunes à exercer ces secteurs d'activités contribuerait à résoudre les problèmes d'emplois dans la région.

BIBLIOGRAPHIE

Charte africaine de la jeunesse ; Adoptée à la Septième Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue le 02 juillet 2006 à Banjul, GAMBIE.

Charte Africaine des Droits et du Bien Etre de l'Enfant

Code des Personnes et de la Famille du Burkina Faso, 1996

Convention Relative aux Droits de l'Enfant

Filles Pas Epouses : Rapport annuel 2014

Filles, Pas Epouses : une théorie du changement sur le mariage des enfants

ICRW-UNICEF : Mariage d'enfants, grossesses précoces et formation de la famille en Afrique de l'Ouest et du Centre

INSD : Rapport de l'analyse des résultats de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages (EBCVM), novembre 2003

MED : Monographie de la Boucle du Mouhoun, cadre stratégique régionale de lutte contre la pauvreté, juin 2005

Population Council, UNFPA, UNICEF : Etude qualitative sur le mariage précoce des adolescentes : leur vécu, leurs besoins en matière d'éducation, de santé de la reproduction et opportunités socio-économiques, mars 2009.

Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique. Adopté par la 2ème session ordinaire de la Conférence de l'Union ; Maputo, le 11 juillet 2003

Protocole de la Communauté de développement d'Afrique australe sur le genre et le développement, 2013

UNICEF, 2014 : La situation des enfants dans le monde : Réimaginer l'avenir

UNICEF: Ending Child Marriage: Progress and prospects, 2013

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence, Aout -2015

I. Contexte et justification

Le mariage des enfants est une violation des droits des filles à vivre librement leur adolescence. Les origines d'ordre sociales et économiques sont complexes, profondément enracinées dans les corpus culturels des communautés et difficiles à ébranler. Les conséquences du mariage d'enfants sont nombreuses. Au nombre de ces conséquences, nous avons les abandons scolaires, les maternités précoces, et tous les risques liés à la maternité précoce y compris les fistules obstétricales, etc.

Au Burkina, en moyenne une fille sur deux se marie avant 18 ans. Selon les données du recensement général de la population et de l'habitation de, 23,3% des filles de 10-19 ans étaient déjà en union. Les régions où le phénomène est plus prononcé sont le Sahel (40,5%) et l'Est (37,6%).

Au cours des 10 dernières années, le gouvernement et ses partenaires au développement ont initié plusieurs interventions en lien avec le mariage d'enfants à travers tout le pays et notamment dans les régions à forte prévalence que sont le Sahel, le Centre-Nord, et l'Est, le Centre Est et les Cascades pour venir à bout de ce phénomène de mariage d'enfants.

Cependant, force est de reconnaître que malgré tous ces efforts, le phénomène du mariage d'enfants persiste au Burkina Faso.

En effet, le Sahel, l'Est et de Centre-Nord demeurent les régions où la prévalence du mariage d'enfants demeure élevée, mais tout le pays est concerné par le phénomène.

Les contextes socioculturels qui expliquent la persistance du phénomène du mariage des enfants sont différents d'une région à une autre. On ne saurait donc transférer les explications d'une région à une autre sans courir le risque de se tromper. Pour chaque région du pays, une réflexion approfondie, basée sur une démarche inclusive doit être menée afin d'identifier avec précisions les déterminants psychologiques, sociaux, économiques et anthropologiques qui expliquent l'existence et/ou la persistance du phénomène.

Selon les données du RGPH 2006, la prévalence du mariage des enfants dans la boucle du Mouhoun est de 23%, ce qui est énorme.

La présente enquête CAP vise à mieux appréhender les déterminants socio-économiques du mariage d'enfants dans cette région du Burkina afin d'y apporter une réponse adéquate. Les informations de cette recherche devraient combler le manque de données nécessaires pour mieux appréhender le phénomène dans toutes ses dimensions d'une part, et d'autre part pour fournir la base dans la région de la boucle du Mouhoun.

II. Objectifs de l'étude

II.1 Objectif général :

Appréhender le phénomène du mariage d'enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun dans toutes ses dimensions (sociologiques, économiques, culturelles, etc.), afin d'y apporter une réponse adéquate et pertinente.

II.2 Objectifs spécifiques

Pour réaliser cet objectif général, il s'agira, dans la région de la Boucle du Mouhoun, de :

1. Dresser un profil socio-démographique et économique des filles à risque de mariage,
2. Dresser un profil socio-démographique et économique des adolescentes vivant déjà en union
3. Faire un état des lieux sur les connaissances, perceptions, attitudes et pratiques en matière de mariage dans la région de la Boucle du Mouhoun ;
4. Décrire le contexte social et familial des adolescents et adolescentes victimes de mariage ;
5. Analyser le vécu des adolescents et adolescentes marié(e)s et non mariées.
6. Evaluer les besoins des adolescents et adolescentes en termes d'opportunités économiques, d'éducation et d'accès aux solutions de planning familial et autres services en matière de santé sexuelle et reproductive;
7. Identifier les interventions ou pistes de réponses proposées par les autorités administratives, sociales, éducatives, sanitaires, traditionnelles et religieuses, les parents, les adolescentes qui contribueraient à réduire l'ampleur du phénomène du mariage précoce.
8. Sur la base des informations faire une analyse causale globale

III -Quelques questions de recherche

1. Quel est le profil socio-démographique et économique des adolescents et adolescentes mariées ou à risque de mariage ?
2. Quel est le degré de connaissance des adolescents et adolescentes des dispositions juridiques en ce qui concerne les mariages (Code des personnes et de la famille) ?
3. Quelles sont les perceptions, les attitudes et les pratiques du mariage d'enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun ?
4. Dans quel contexte social et familial évoluent adolescentes mariées ou à risque de mariage ?
5. Quelles sont les attentes et besoins des adolescents et adolescentes en termes d'emploi, de formation professionnelle, d'éducation et de santé de la reproduction ?
6. Quels sont les facteurs de risques de mariage des enfants dans la région de la boucle du Mouhoun ?
7. Quelles sont les interventions ou pistes de réponses proposées par les autorités administratives, sociales, éducatives, sanitaires, traditionnelles et religieuses, les parents, les adolescentes qui contribueraient à réduire l'ampleur du phénomène du mariage précoce.

IV Les livrables de l'étude

1. Le profil socio-démographique et économique adolescentes mariées ou à risque de mariage, est connu ;
2. L'ampleur du mariage précoce est déterminée dans la région de la boucle du Mouhoun ;
3. Les causes profondes/structurelles du mariage d'enfants sont connues;
4. Un état des lieux sur les connaissances, attitudes, pratiques et perceptions en matière de mariage précoce dans la région la boucle du Mouhoun est fait ;
5. Le contexte social et familial des adolescentes victimes de mariage précoce est décrit et leur vécu analysé;
6. Les besoins des adolescents en termes d'opportunités économiques, d'éducation et de santé sexuelle et de la reproduction sont identifiés;
7. Des axes d'interventions et des stratégies pertinentes y compris des pratiques communautaires respectueuses des droits sont identifiées pour satisfaire les besoins des

adolescent(e)s, des conjoint(e)s et des familles et pour contribuer à réduire l'ampleur du mariage précoce dans la région de la boucle du Mouhoun.

V. Grands principes méthodologiques

Cette étude concerne les adolescents filles âgées de 10 à 19 ans comme cible primaire. Elle devra aussi prendre en compte les garçons du même âge, la famille, les leaders communautaires, les parents, les enseignants, l'administration, etc. comme cible secondaire. Au regard des objectifs et des attentes, cette étude devra concilier méthodes qualitatives et méthodes quantitatives. L'échantillon d'étude devra être représentatif de la région du Boucle du Mouhoun. Pour les aspects qualitatifs, les interlocuteurs clés devront être identifiés en prenant en compte les parties prenantes ayant un intérêt sur la problématique.

VI. Durée de l'étude et profil des consultants

Le temps nécessaire pour l'accomplissement de ce travail est estimé à 25 jours ouvrables et un maximum de 60 jours calendaires.

Pour réaliser cette tâche le Consultant devra constituer une équipe d'experts avec les profils et les qualifications suivants :

1. Expert Senior, Chef de mission

Etre titulaire d'un diplôme universitaire de troisième cycle en sciences sociales ou équivalent et en rapport avec les exigences de la mission : diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, master, doctorat. Un doctorat serait un atout majeur.

- Avoir au moins 5 années d'expériences sur les questions de population et développement, avec une bonne connaissance des techniques d'enquête quantitatives et qualitatives de recherche ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience dans l'évaluation des politiques et programmes de développement ;
- Avoir une bonne expérience dans l'analyse des stratégies et la recherche-action

2. Un (e) statisticien-économiste ou démographe

Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur, de Master ou équivalent et avoir au moins cinq (5) années d'expérience qui comprend la gestion ou l'analyse des enquêtes participatives et/ou l'expérience en analyse de la pauvreté de l'enfant au Burkina Faso.

3. Un (e) expert sociologue ;

Etre titulaire d'un diplôme de niveau Master en sociologie ou de tout autre diplôme en rapport avec les exigences de la mission. Avoir au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine de l'analyse et de la connaissance des dimensions genre et équité au Burkina Faso.

VI Le comité de suivi sera chargé de :

- ✓ Valider la méthodologie et les outils de collecte des données lors d'une réunion de cadrage;
- ✓ Orienter de manière continue le consultant vers les résultats attendus ;
- ✓ Valider le premier draft du rapport de l'étude;
- ✓ Assurer le suivi régulier de l'étude jusqu'à la soumission du produit final.

VII Les étapes de la réalisation de cette étude sont les suivantes:

1. l'appel d'offre;
2. le dépouillement des offres par un comité mis en place à cet effet ;
3. la finalisation de la méthodologie ;
4. la signature du contrat de prestation ;
5. le suivi de la réalisation de l'étude de terrain ;
6. la pré- validation des résultats de l'étude ;
7. la validation des résultats de l'étude (atelier);
8. le dépôt du rapport final de l'étude.

VIII Considérations éthiques.

L'étude doit être officiellement approuvée par le ministère de tutelle (Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale- MASSN), en charge de la coordination globale de la lutte contre le mariage précoce et d'autres pratiques néfastes aux femmes et aux filles. Lors du processus de la collecte et d'analyse des données, les consultants et enquêteurs sont tenus à prendre des mesures effectives pour protéger l'intégrité, la dignité, la diversité, la confidentialité et le respect des droits des répondants (notamment des groupes vulnérables, dont les enfants) et ceci en conformité avec le code juridique national ou international.

IX. Critères de sélection

Les critères de sélection porteront essentiellement sur la méthodologie et les CV de l'équipe clé ci-dessus énuméré chargée de la mission.

X. Procédure de sélection

Chaque proposition sera analysée par un Comité. L'UNFPA est libre de ne retenir aucune structure et se réserve le droit d'annuler la présente consultation.

La ou les propositions retenues pourraient faire l'objet de modifications. La structure retenue sera liée à l'UNFPA par un contrat qui précisera les conditions de collaboration.

Le dossier d'offres doit parvenir à l'UNFPA sous pli fermé avec la mention « **Demande de proposition n°08-2015 ; Réalisation d'une Etude sur le mariage précoce dans la région de la boucle du Mouhoun** » au plus tard le lundi 26 octobre 2015 à 12 heures. Chaque dossier doit être composé d'une offre technique et d'une offre financière ; les deux plis fermés dans une seule enveloppe fermée.

Annexe 2 : Liste des sites couverts par la collecte des données quantitatives

REGION	PROVINCE	COMMUNE	ZD	Code ZD	VILLAGE
BOUCLE DU MOUHOUN	BALE	BAGASSI	E025	1	BANDIO
BOUCLE DU MOUHOUN	BALE	BOROMO	A002	2	SECTEUR 1
BOUCLE DU MOUHOUN	BALE	BOROMO	B008	3	SECTEUR 4
BOUCLE DU MOUHOUN	BALE	FARA	A002	4	SECTEUR 1
BOUCLE DU MOUHOUN	BALE	PA	D015	6	KOUPELE
BOUCLE DU MOUHOUN	BALE	SIBY	C013	7	SECACO
BOUCLE DU MOUHOUN	NAYALA	GASSAN	E025	35	SECTEUR 3
BOUCLE DU MOUHOUN	NAYALA	GOSSINA	D018	36	KWON
BOUCLE DU MOUHOUN	NAYALA	TOMA	B011	37	KOLAN
BOUCLE DU MOUHOUN	NAYALA	TOMA	E022	38	SECTEUR 1
BOUCLE DU MOUHOUN	NAYALA	TOMA	G030=F029+G030	39	SECTEUR 7
BOUCLE DU MOUHOUN	NAYALA	YABA	E024	40	TOBA
BOUCLE DU MOUHOUN	SOUROU	DI	C013	42	POURA
BOUCLE DU MOUHOUN	SOUROU	KASSOUM	C016	43	DOUSSOULA
BOUCLE DU MOUHOUN	SOUROU	TOENI	C013	45	OUOROU
BOUCLE DU MOUHOUN	SOUROU	TOUGAN	L065	47	SECTEUR 4
BOUCLE DU MOUHOUN	SOUROU	TOUGAN	N075	48	SECTEUR 7
BOUCLE DU MOUHOUN	KOSSI	BARANI	D018	17	DIALLO
BOUCLE DU MOUHOUN	KOSSI	BOMBOROKUY	C012	18	SUONKUY
BOUCLE DU MOUHOUN	KOSSI	DJIBASSO	E026	19	OURA
BOUCLE DU MOUHOUN	KOSSI	NOUNA	J047	23	TONSERE
BOUCLE DU MOUHOUN	KOSSI	NOUNA	M062	24	SECTEUR 4
BOUCLE DU MOUHOUN	KOSSI	NOUNA	O072	25	SECTEUR 6
BOUCLE DU MOUHOUN	MOUHOUN	BONDOKUY	F029	26	KERA
BOUCLE DU MOUHOUN	MOUHOUN	DOUROULA	A004	30	DOUROULA
BOUCLE DU MOUHOUN	MOUHOUN	OUARKOYE	B008	31	KEKABA
BOUCLE DU MOUHOUN	MOUHOUN	SAFANE	B007	32	BIFORO
BOUCLE DU MOUHOUN	NAYALA	YE	E026	41	TANI
BOUCLE DU MOUHOUN	SOUROU	LANFIERA	B006	44	OUIEDOUGOU
BOUCLE DU MOUHOUN	BANWA	SANABA	C015	10	ZIGA
BOUCLE DU MOUHOUN	BANWA	SOLENZO	B012	11	LANFIARA
BOUCLE DU MOUHOUN	BANWA	TANSILA	D019	16	SECTEUR 1
BOUCLE DU MOUHOUN	KOSSI	DOKUY	A006	20	KEMENSO
BOUCLE DU MOUHOUN	KOSSI	DOUMBALA	C016	21	SAINT-CAMILLE
BOUCLE DU MOUHOUN	KOSSI	NOUNA	A005	22	KAKI
BOUCLE DU MOUHOUN	SOUROU	TOUGAN	E023	46	BOUARE
BOUCLE DU MOUHOUN	BALE	OURY	A006	5	SANFO + MOMINA
BOUCLE DU MOUHOUN	MOUHOUN	DEDOUGOU	D019	27	KOUNADIA
BOUCLE DU MOUHOUN	MOUHOUN	DEDOUGOU	J055b	28	SECTEUR 3

BOUCLE DU MOUHOUN	MOUHOUN	DEDOUGOU	N072a	29	SECTEUR 2
BOUCLE DU MOUHOUN	MOUHOUN	SAFANE	I042	33	NOUNOU
BOUCLE DU MOUHOUN	MOUHOUN	TCHERIBA	F030	34	KANA + BANOUBA
BOUCLE DU MOUHOUN	BANWA	KOUKA	B010	8	SELENKORO
BOUCLE DU MOUHOUN	BANWA	KOUKA	I046	9	KOULAKOU
BOUCLE DU MOUHOUN	BANWA	SOLENZO	J048	12	KIE
BOUCLE DU MOUHOUN	BANWA	SOLENZO	P080	13	SECTEUR 3
BOUCLE DU MOUHOUN	BANWA	SOLENZO	R088	14	SECTEUR 4
BOUCLE DU MOUHOUN	BANWA	SOLENZO	T097	15	MOUSSAKONGO